

GUIDE PRATIQUE



La gestion durable
de la fréquentation
dans les Grands Sites de France
Méthode et pratiques

À propos des Grands Sites de France

Les Grands Sites de France ont en commun d'être des paysages emblématiques de notre pays, connaissant une forte fréquentation touristique, classés au titre de la loi de 1930 sur la "protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque".

Les Grands Sites de France sont engagés dans une politique partenariale avec l'État visant à trouver un équilibre entre préservation à long terme du site, accueil d'un très large public et développement économique local. Ils constituent des laboratoires d'une gestion durable et innovante des territoires.

Le Réseau des Grands Sites de France est l'association nationale qui rassemble les sites ayant reçu le label Grand Site de France attribué par le ministre en charge de l'Environnement, et ceux qui travaillent à l'obtenir.

EDITOS.....	P.4
INTRODUCTION.....	P.6
I. STRATÉGIE TERRITORIALE ET GOUVERNANCE :	
Mobiliser les acteurs et co-construire le projet touristique du territoire	P. 9
Fiche n°1 • Massif du Canigó • Une approche territoriale et partenariale pour passer de la gestion d'un pic à une destination.....	P.10
Fiche n°2 • Gorges de l'Hérault • Une gouvernance à l'échelle territoriale pour déconcentrer les flux.....	P.12
Focus • Falaises d'Étretat - Côte d'Albâtre • Mobiliser les acteurs pour préparer la saison touristique.....	P.14
2. OBSERVATION DE LA FRÉQUENTATION :	
Comment choisir et articuler les outils en fonction des objectifs de gestion et de la spécificité du territoire ?.....	P.15
Fiche n°1 • Massif de l'Estérel • Une étude de fréquentation pour mieux structurer la stratégie de gestion des flux.....	P.16
Fiche n°2 • Salagou - Cirque de Mourèze • Animer un observatoire de la fréquentation participatif.....	P.18
Fiche n°3 • Sixt-Fer-à-Cheval • L'intelligence artificielle, nouvelle source de données pour analyser la fréquentation.....	P.20
Focus • Bibracte - Morvan des Sommets • Un observatoire au service de l'intelligence touristique territoriale.....	P.22
3. RÉGULATION DES FLUX :	
Utiliser la réglementation, la maîtrise du foncier et les mesures contractuelles	P.23
Fiche n°1 • Dune du Pilat • L'acquisition foncière au service de la gestion des usages.....	P.24
Fiche n°2 • Chaîne des Puys - Puy de Dôme • Une stratégie concertée de mobilisation des forces de police.....	P.26
Focus • Gorges de l'Hérault • Réguler l'accès des visiteurs pour préserver les milieux.....	P.28
4. (A)MENAGEMENT DU SITE :	
Immerger les visiteurs et révéler la sensibilité du paysage.....	P.29
Fiche n°1 • Les Deux Caps Blanc-Nez, Gris-Nez • Un schéma d'accueil stratégique pour maîtriser les flux dans l'espace.....	P.30
Fiche n°2 • Cirque de Navacelles • (A)ménager des belvédères pour soulager le cœur attractif.....	P.32
Focus • Camargue gardoise • Renaturer pour connecter le site historique à son écrin paysager.....	P.34
5. GESTION DE LA CIRCULATION ET DES STATIONNEMENTS :	
Organiser les flux de véhicules dans le respect de la nature et du paysage	P.35
Fiche n°1 • Baie de Somme • Un plan d'action à long terme pour réduire la présence des véhicules.....	P.36
Fiche n°2 • Puy Mary - Volcan du Cantal • Mettre en place des navettes pour diminuer l'impact de la voiture.....	P.38
Fiche n°3 • Salagou - Cirque de Mourèze • Réguler le stationnement des camping-cars.....	P.40
Focus • Dune du Pilat • Concevoir un stationnement respectueux du paysage et des milieux.....	P.42
6. DÉVELOPPEMENT DES MOBILITES DOUCES :	
Offrir des alternatives de déplacement décarbonées et moins impactantes	P.43
Fiche n°1 • Dunes de Flandre • S'intégrer dans un dispositif territorial de mobilités actives.....	P.44
Fiche n°2 • Escapade Nature sans Voiture® • Une expérimentation révélatrice d'opportunités pour les territoires.....	P.46
Focus • Vallée de la Vézère • Faire du Vélo à Assistance Électrique une alternative préférable à la voiture.....	P.48
7. TRANSFORMATION DE L'OFFRE TOURISTIQUE :	
Favoriser un tourisme en cohérence avec les valeurs patrimoniales	P.49
Fiche n°1 • Marais poitevin • Allonger la durée de séjour grâce à une offre coordonnée avec un collectif d'acteurs.....	P.50
Fiche n°2 • Concors - Sainte-Victoire • Valoriser des offres alternatives pour diffuser la fréquentation.....	P.52
8. GESTION DES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE :	
Concilier les usages et organiser les pratiques dans le respect de la biodiversité et du vivre-ensemble	P.54
Fiche n°1 • Gorges du Verdon • Accompagner les professionnels des sports d'eau vive pour concilier préservation du site et activité économique.....	P.55
Fiche n°2 • Concors-Sainte Victoire • Une charte pour accompagner les manifestations sportives.....	P.57
Fiche n°3 • Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon • Partager les espaces et concilier les usages sur la plage.....	P.59
9. COMMUNICATION ET SENSIBILISATION :	
S'adresser aux visiteurs en amont de leur visite pour orienter les pratiques touristiques.....	P.61
Fiche n°1 • Utiliser les outils de communication pour gérer la fréquentation.....	P.62
Fiche n°2 • Choisir de ne pas communiquer.....	P.63
10. ACCUEIL DES VISITEURS ET OUTILS DE MÉDIATION :	
Informé et aller à la rencontre des visiteurs sur le terrain pour susciter des comportements adaptés	P.64
Fiche n°1 • Cap d'Erquy - Cap Fréhel • L'interprétation au service de la stratégie globale d'accueil.....	P.65
Fiche n°2 • Cirque de Navacelles • Des écolocataires pour un accueil personnalisé sur le site.....	P.67
Fiche n°3 • Des dispositifs hors les murs pour aller à la rencontre des visiteurs et des habitants.....	P.69
AUTRES RESSOURCES.....	P.70
MÉTHODOLOGIE.....	P.71

Christophe Strobel

*Sous-directeur du Tourisme
Direction générale des entreprises
Ministère de l'Économie,
des Finances et de la Souveraineté
Industrielle et Numérique*



Les Grands Sites de France sont notre bien commun, mais aussi notre défi.

Bien commun, en tant que source d'attractivité, de richesse et de legs aux générations futures. Dans le même temps, défi d'assurer un équilibre entre accessibilité pour tous, préservation de la biodiversité et du paysage, respect de l'environnement et valorisation des cultures locales. C'est tout l'enjeu de notre politique de tourisme.

D'apparition récente, le concept de surtourisme concerne, en effet, des destinations où l'afflux et le comportement parfois inadapté des touristes constituent une menace pour la préservation de l'environnement, la qualité de vie des résidents et l'expérience touristique. Or, d'après l'Organisation Mondiale du Tourisme, 95 % des touristes mondiaux visiteraient moins de 5 % des terres émergées. La gestion des flux touristiques devient, par conséquent, un axe incontournable de l'action publique bénéficiant des moyens apportés par les plans Avenir Montagnes et Destination France. Des réflexions et initiatives ont été lancées par des gestionnaires de sites touristiques, des collectivités territoriales, des fédérations sportives et des start-up. Parmi celles-ci, nous nous félicitons du partenariat engagé entre la Direction générale des entreprises et le Réseau des Grands Sites de France qui a conduit à l'élaboration de ce guide. Ce partenariat poursuivi dans le cadre du Comité de filière Tourisme, a abouti à l'été 2023 à des propositions d'action sur la gestion durable des flux pour les prochaines années.

Simone Saillant

*Directrice de Programme
Ruralité Montagne
Agence nationale de
la cohésion des territoires
- Décembre 2023*

*(depuis le 2 février 2024, Magali Martin
a pris la direction du Programme)*



Face au constat d'impacts de plus en plus visibles du changement climatique en montagne, le plan Avenir Montagnes, lancé par le Premier ministre en mai 2021, est doté de 331 millions d'euros de soutien à l'investissement et à l'ingénierie. Il porte l'ambition d'accompagner les territoires de montagne vers un modèle touristique plus diversifié et durable.

En termes d'investissement, ce sont 300 millions d'euros à parité entre l'État et les Régions qui sont mobilisés ; les 150 millions d'euros de crédits État ont permis d'accompagner 482 projets en 2021 et 2022.

En matière d'ingénierie, ce sont 31 millions d'euros mobilisés, dont 11 millions d'euros par la Banque des Territoires, sur 3 dispositifs d'appui adaptés aux enjeux des territoires de montagne :

- 100 projets sélectionnés pour la mobilité en montagne mobilisant 10 millions d'euros, piloté par l'ANCT et France mobilités ;
- 25 sites sélectionnés par Atout France sur la rénovation de l'immobilier de loisirs (objectif 50 sites) ;
- Et enfin 62 territoires lauréats du programme Avenir Montagnes ingénierie, piloté par l'ANCT avec le soutien de la Banque des Territoires.

La question de la gestion durable des flux touristiques est un axe fort de réflexion dans le déploiement du Plan Avenir Montagnes. Le Réseau des Grands Sites de France aux côtés de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre et de la Fédération des parcs naturels régionaux de France sont mobilisés. La répartition des visiteurs sur les territoires correspond à un enjeu de durabilité pour la biodiversité et les paysages, de répartition des retombées économiques liées au tourisme et de bien-être des habitants et des visiteurs.

Gisèle Rossat-Mignod*Directrice du réseau de la Banque des Territoires***Louis Villaret***Président du Réseau des Grands Sites de France*

La France est une destination touristique très prisée. Ce sont chaque année plusieurs dizaines de millions de visiteurs étrangers, mais également français, qui découvrent ou redécouvrent l'immense richesse de notre patrimoine naturel et culturel : paysages variés et accessibles, sites remarquables, bâtiments chargés d'art et d'histoire...

Si nous nous réjouissons d'un tel engouement, nous devons aussi prendre en compte de nouveaux enjeux. Lorsque des milliers de visiteurs arpentent en même temps la Cité de Carcassonne, longent les Falaises d'Étretat, ou se baignent dans les Gorges de l'Hérault, nous savons que cela n'est pas sans conséquence pour la préservation des sites, l'acceptabilité par les populations résidentes, humaines et non humaines, la qualité même des paysages, l'accueil des visiteurs...

Aussi, c'est avec conviction que la Banque des Territoires apporte son soutien à la réflexion menée par le Réseau des Grands Sites de France sur la fréquentation durable des sites touristiques : cela participe à la nécessaire transformation écologique des territoires, qui est au cœur de notre action.

Le "Guide pour la gestion durable de la fréquentation touristique" qui en résulte a une approche transversale des problématiques et s'appuie sur les retours d'expériences des Grands Sites. Il a été conçu comme une boîte à outils. N'hésitez pas à vous en emparer !

Depuis l'origine de la politique nationale des Grands Sites de France, la gestion de la fréquentation est au cœur des préoccupations des collectivités en charge de la gestion de ces paysages remarquables. Accueillant des visiteurs toujours plus nombreux, aux usages touristiques en constante évolution, ces sites protégés captivent mais sont fragiles. Les dernières années qui ont suivi la crise sanitaire ont vu une importante croissance de la fréquentation et une évolution des comportements touristiques. Cette recrudescence de la pression du tourisme sur les sites et ressources naturelles s'est vue renforcée par les effets du changement climatique.

En se basant sur de nombreux exemples de gestionnaires de Grands Sites de France, ce guide traduit une méthodologie de projet pragmatique et non normée, issue de plus de vingt ans de pratique.

Il vise à mettre en exergue des leviers d'action, des pratiques exemplaires et des recommandations issues d'expériences concrètes et inspirantes en matière de gestion durable de la fréquentation.

Ces actions sont portées par des élus et professionnels dans le cadre de projets de territoire transversaux menés de manière concertée et cohérente au service du paysage et de la vie locale.

Fruit d'un dialogue et d'une vision du territoire inspirée par les valeurs locales et les patrimoines, ces démarches favorisent un tourisme plus apaisé et porteur d'avenir.



Les logos site classé et Grand Site de France représentent l'hexagone au centre d'un diaphragme d'appareil photo. Ils reflètent l'appréciation de la beauté, au travers du regard de l'homme posé sur son environnement.

À l'origine de la politique : protéger des sites sous pression

Rendus célèbres par les artistes du XIX^e siècle, les paysages emblématiques des Grands Sites de France¹ sont classés en leur cœur au titre de la loi du 2 mai 1930, pour que perdure le caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, qui leur a valu cette reconnaissance nationale. Territoires souvent ruraux, les Grands Sites portent des valeurs paysagères singulières, vectrices de mémoire, de ressourcement, de transmission. Hautement photogéniques et connus de tous, leur beauté suscite émotion, attachement et désirabilité. Accueillant près de 38 millions de visiteurs par an, ils ne représentent que 1,6% du territoire national.

À la fin des années 1970, l'industrie du tourisme est en plein essor. En France, les congés payés passent de 3 à 5 semaines. Le tourisme se transforme, posant les fondements de ce qui, plus tard, deviendra une pratique touristique institutionnalisée. Concentrés sur l'été, d'importants flux de visiteurs se dirigent en voiture vers les espaces littoraux, montagneux

et de campagne, perturbant l'équilibre fragile entre la préservation de leur qualité paysagère et environnementale et le développement économique. La politique de protection des sites portée par le ministère en charge de l'Environnement évolue alors pour intégrer ces nouveaux enjeux et accompagner les sites en favorisant l'émergence d'une gestion locale.

Les premières "Opérations Grand Site" portées par les collectivités gestionnaires visent à réparer les dégâts et redonner leur éclat à ces paysages dégradés du fait, principalement, d'un tourisme anarchique. Des actions de réhabilitation et de renaturation sont menées sur les espaces piétinés ou fortement impactés par l'omniprésence de la voiture. En partenariat avec les collectivités locales, l'État met en place une politique nationale pour proposer un mode gestion pérenne pour ces sites classés réhabilités et lutter durablement contre leur dégradation.

L'évolution de la prise en compte du tourisme par les Grands Sites de France

Créé en 2002 et intégré dans la loi en 2010, le label Grand Site de France est décerné par décision ministérielle, en reconnaissance des efforts menés par les collectivités pour la préservation de ces paysages remarquables et protégés (art. L341-15-1 du code de l'environnement). Le label reconnaît une gestion exemplaire sur la base d'actions réussies, ayant démontré des effets positifs pour le territoire. Dans un principe d'amélioration continue, il est attribué pour une durée limitée et renouvelable, d'abord 6 ans, puis 8 ans depuis juillet 2023.

Axée sur la réhabilitation et la préservation de ces paysages remarquables, l'accueil des visiteurs et un développement local durable, la démarche Grand Site de France évolue avec la nécessité de se projeter dans une vision stratégique pluridisciplinaire et d'aborder les enjeux à l'échelle du projet territorial et non du seul problème à résoudre. Le projet de gestion intégrée du Grand Site de France vient alors croiser l'organisation du territoire dans toute sa complexité. Aux impacts du tourisme sur le territoire à préserver s'ajoutent en effet ceux d'autres politiques sectorielles telles que l'agriculture, l'urbanisme, la transition énergétique... toutes abordées et, idéalement, mises en cohérence sous le prisme de la préservation du

site classé et de son écrin paysager (cf. Guide "La démarche paysagère dans les Grands Sites de France : Méthode et pratiques").

Visités, habités, travaillés, vécus, protégés, les Grands Sites de France disposent du caractère fortement mobilisateur de l'attachement à un paysage emblématique pour réunir acteurs institutionnels et société civile dans un projet de territoire commun. Les projets sont portés par des collectivités territoriales qui ont pour responsabilité un patrimoine distinctif à transmettre aux générations futures. Cette responsabilité suscite des projets publics plaçant l'intérêt général au cœur de leur action.

À partir de 2010, face au constat d'une méconnaissance réciproque avec le monde du tourisme et de divergences d'approches au niveau local, les Grands Sites de France construisent peu à peu une culture du tourisme qui leur est propre, affermissent l'ancrage de leurs actions et cherchent à enclencher un changement profond de leur développement touristique ►CH. 117. Un dialogue s'installe durablement entre les Grands Sites et les acteurs du tourisme permettant une meilleure compréhension mutuelle des enjeux de préservation et de développement économique.

CAPACITÉ D'ACCUEIL

Au sens des Grands Sites de France, la capacité d'accueil n'est pas une valeur absolue. Elle est la résultante d'interactions entre plusieurs facteurs : fragilité du site, culture d'accueil, modalités de fréquentation... Elle s'analyse au regard de l'ensemble des impacts de la fréquentation sur le site, la qualité de la visite et la vie du territoire avec, comme curseur, la notion d'acceptabilité sociale.

¹ Pour les besoins de cet ouvrage, la terminologie Grand Site est utilisée de manière générique pour désigner les sites labellisés et d'autres en démarche vers le label.

Pour les Grands Sites, loin d'une politique de mise sous cloche ou de muséification, il s'agit de favoriser un tourisme ancré dans les spécificités du lieu, adapté à ses fragilités, compatible avec la vie locale et la multifonctionnalité du territoire.

En retour, les acteurs du tourisme, comme les habitants, bénéficient d'espaces réhabilités, organisés qui peuvent offrir une expérience à la hauteur des attentes des visiteurs.

NOTE AU LECTEUR :

Le présent guide se fait l'écho de cette démarche en identifiant 10 champs d'action potentiels, ni exhaustifs, ni exclusifs, mais interdépendants en fonction du projet de territoire auquel ils doivent être intégrés. Si ce guide a été organisé par thématique pour en faciliter la lecture, des renvois sont proposés entre les différents chapitres et fiches pratiques pour valoriser une méthodologie d'ensemble.

Gérer la fréquentation à long terme : une méthode transversale

La démarche Grand Site de France se distingue par son approche par le projet intégré et concerté au service de la préservation du paysage emblématique et protégé.

Pour maîtriser durablement le tourisme, les Grands Sites de France se réfèrent à ce projet global, dans toute sa transversalité.

Cette transversalité se traduit essentiellement par :

- Une réflexion menée collectivement et en concertation avec tous les acteurs concernés dans le cadre d'une gouvernance pluridisciplinaire, au service du projet durable du territoire ;

- Une recherche d'équilibre dans la stratégie territoriale, reposant sur une connaissance fine du site et de l'écosystème dans lequel il évolue (fréquentation, économie, réglementations, géographie, biodiversité, paysage, patrimoines, agriculture, artisanat...).

Elle est un creuset d'innovation mais aussi d'efficience en favorisant des projets en capacité de croiser les enjeux et les thématiques.

DES ENJEUX AUX RÉSULTATS : 10 LEVIERS INTERDÉPENDANTS

La maîtrise des pics saisonniers et une fréquentation gérée durablement contribuent à la préservation du site, au bien-être des habitants, à développer des retombées économiques locales et à améliorer le cadre de vie et de visite.





La démarche de projet, inspirée par le paysage, propose un tourisme immersif et apaisé pour une expérience de visite de qualité en dehors des périodes de pics de fréquentation.

Une méthode issue de l'expérience

Depuis plus de vingt ans, les membres du Réseau des Grands Sites de France (RGSF) ont partagé et capitalisé leurs expériences en matière de tourisme à travers :

- Des Rencontres dédiées : "Quel tourisme dans les Grands Sites ?" en 2013, "Du sens aux sens : vivre et faire vivre l'expérience Grands Sites de France" en 2014 et "Fréquentation touristique et vie locale dans les paysages d'exception : quel équilibre ?" en 2019.
- Un document-cadre "Grands Sites de France et tourisme" approuvé en 2014 par l'Assemblée générale du RGSF, exprimant la position stratégique et les valeurs des Grands Sites de France en matière de tourisme durable.
- Un guide "Le tourisme durable en pratique : 20

exemples innovants dans les Grands Sites de France" en 2016, illustrant ces valeurs par des expériences concrètes.

- Un guide "L'entrepreneuriat de territoire dans les Grands Sites de France" en 2020, recueillant une réflexion exploratoire et des principes méthodologiques pour la dynamisation d'activités économiques ancrées dans les valeurs du territoire.

Ce guide pratique, inscrit dans la continuité de ce travail, prolonge la réflexion collective du RGSF en la centrant sur son expertise en matière de gestion durable de la fréquentation. Il est également complémentaire du guide "La démarche paysagère dans les Grands Sites de France : Méthode et pratiques" paru en 2022.

Clés de lecture

Cette publication est destinée aux membres du Réseau des Grands Sites de France et à tous les élus et acteurs, au-delà du RGSF, qui œuvrent pour une meilleure prise en compte du tourisme dans les projets de territoire.

Inspirée par l'expérience des Grands Sites de France, la méthodologie s'appuie sur une diversité de solutions qui se complètent. Ces expériences n'ont pas vocation à être reproductibles à l'identique sur tout territoire rencontrant des problématiques semblables, mais proposent des clés de réussite et incitent à l'expérimentation. À noter que les sites valorisés au sein de ces expériences continuent

eux-mêmes de rencontrer des difficultés liées à la fréquentation touristique et à rechercher des solutions nouvelles.

Le présent guide s'inscrit également au sein d'un ensemble de travaux menés à l'échelle nationale, européenne et internationale sur la gestion de la fréquentation. En France, les réseaux d'espaces naturels se sont particulièrement mobilisés autour de ce thème et mènent des travaux complémentaires. Dans le cadre du plan national sur la gestion des flux lancé en 2023, il est prévu de rassembler et valoriser les différentes publications en la matière ►P.70.

STRATÉGIE TERRITORIALE ET GOUVERNANCE

Mobiliser les acteurs et co-construire le projet touristique du territoire

Contexte et enjeux pour les Grands Sites de France

Depuis l'origine, la politique nationale des Grands Sites de France repose sur un principe d'adhésion volontaire des collectivités. Cette mobilisation, inspirée par le paysage et les valeurs patrimoniales des lieux, fonde le projet du territoire pour le long terme. Le projet touristique s'insère dans cette stratégie d'ensemble ayant un objectif plus global que la seule question de la fréquentation. Il contribue à :

- Accueillir les visiteurs de façon à préserver le site et développer durablement une économie sur le territoire,
- Concilier environnement et développement économique en veillant à des usages compatibles entre vie locale et accueil des visiteurs.

Pour porter ce projet, la gouvernance répond à une approche systémique qui coordonne les différentes politiques sectorielles du territoire dont le tourisme fait partie, dans un objectif précis : la préservation du site ►P.7.

Quelques recommandations

- Constituer une connaissance approfondie des enjeux et une ingénierie territorialisée.
- Définir le ou les périmètre(s) d'action qui permettent d'agir à l'échelle pertinente.
- Animer des collectifs d'acteurs par l'organisation de temps de dialogue et de concertation réguliers et inclusifs. Ces temps de partage favorisent la construction d'une culture commune autour du projet, facilitent le dialogue, la coopération et une meilleure appropriation des enjeux liés à une forte fréquentation (comités de pilotage, comités techniques, comités de suivi...).
- Mobiliser autour d'un socle de connaissances de référence et à toutes les étapes du projet ►CH.2.
- Inscrire les décisions dans une vision prospective à long terme.
- Formaliser les partenariats territoriaux afin qu'ils

L'enjeu pour les gestionnaires de Grands Sites de France est de réussir à co-construire avec les acteurs du territoire une vision d'avenir qui permette de dépasser les conflits et intérêts particuliers. Pour cela, ils associent de façon pluridisciplinaire : élus, techniciens des collectivités, des institutions et des services de l'État, socio-professionnels, habitants, et tout acteur public ou privé identifié pour sa connaissance du site et de ce qui constitue sa mémoire, ses valeurs, ses spécificités.

La stratégie de gestion de la fréquentation s'inscrit à l'échelle géographique la plus pertinente et peut dépasser le périmètre du Grand Site de France. Elle tient compte des périmètres de protections, des zones de report potentielles, mais aussi des compétences de toutes les parties prenantes, ainsi que des politiques touristiques départementales ou régionales.

perduent dans le temps.

- Accepter le temps long de la mise en œuvre du projet structurant, tout en mobilisant l'agilité nécessaire au temps court des décisions prises en réaction à des problématiques de gestion de pics de fréquentation ponctuels, conjoncturels et/ou urgents.
- Associer des acteurs indirectement liés aux métiers du tourisme peut être source de créativité et d'innovation pour le territoire : conseils scientifiques, universitaires, collectifs d'artistes, associations citoyennes locales, acteurs de l'insertion sociale, chambres des métiers, mais également acteurs de filières économiques ancrées dans les ressources du territoire (cf. Guide "L'entrepreneuriat de territoire dans les Grands Sites de France").

POUR ALLER PLUS LOIN

- Document-cadre "Valeurs communes des Grands Sites de France" - RGSF, 2014
- Document-cadre "Tourisme et Grands Sites de France" - RGSF, 2014
- Actes des 14^e Rencontres du RGSF "Quelle gouvernance et quelle organisation pour la gestion des Grands Sites ?" - 2012
- Actes des 15^e Rencontres du RGSF "Quel tourisme dans les Grands Sites ?" - 2013
- Actes des 21^e Rencontres du RGSF "Fréquentation touristique et vie locale dans les paysages d'exception : quel équilibre ?" - 2019
- Le Fil des Grands Sites n°13 "Comment mobiliser et sensibiliser les habitants à la démarche Grand Site de France ?" - RGSF, 2018
- La démarche paysagère dans les Grands Sites de France - Méthode et pratiques - RGSF, 2022

EXEMPLES D'OUTILS

- **Outils de projet et de suivi :** contrats territoriaux (destination), comités de pilotage multi-acteurs, études-diagnostic, chartes et schémas directeurs...
- **Outils de mobilisation :** Ateliers de terrain, réunions de concertation, formations, educteurs, plateformes de ressources partagées, cartographies, outils de communication internes... ►CH.2.

Une approche territoriale et partenariale pour passer de la gestion d'un pic à une destination

GRAND SITE DE FRANCE MASSIF DU CANIGÓ

Depuis des siècles, le Canigó impose naturellement sa silhouette, convoquant les regards et imaginations des femmes et des hommes du Roussillon et d'ailleurs. Sa situation de montagne littorale en fait la boussole des catalans et l'amer des marins. Ces particularités géographiques, entre "Mar i Munt" expliquent la variété exceptionnelle des paysages et de la biodiversité.

FICHE D'IDENTITÉ

Gestionnaire : Syndicat Mixte Canigó Grand Site

Fréquentation annuelle :
700 000 visiteurs estimés sur le massif et entre 28 000 et 32 000 au sommet

Nombre d'habitants : 31 190

Superficie du Grand Site de France : 105 652 hectares

POURQUOI ?

Situé à proximité de villes d'eaux, le Massif du Canigó est un territoire touristique depuis la fin du XIX^e siècle. Durant cette période, la création d'itinéraires de randonnée et l'inauguration, en 1899, du refuge des Cortalets posent les fondations de l'actuel tourisme de montagne. À l'après-guerre, l'équilibre économique du territoire se fragilise et le tourisme devient le principal axe de développement. À cette époque, la découverte du massif ne s'envisage que par une approche motorisée jusqu'aux refuges, voire au-delà. Toutefois, l'affaire dite du "Pla Guillem" où, en 1994, une tranchée est creusée à 2 200 mètres d'altitude pour contenir la divagation des véhicules sur la piste reliant les deux versants, suscite de vives réactions et marque un tournant dans la trajectoire touristique du massif, posant les bases du projet de gestion du site.

Dans le cadre d'un plan de circulation co-piloté par l'État, l'Office national des forêts (ONF) et le Syndicat Mixte, les efforts de gestion et de réglementation des flux motorisés sur les différents accès au massif sont mis en commun ►CH.3/5. Face aux enjeux de sécurisation et d'entretien du dense réseau de pistes et grâce à une volonté politique forte de réguler les flux pour préserver les patrimoines naturels et paysagers du massif, ainsi que des activités traditionnelles telles que le pastoralisme, plusieurs pistes d'accès au site classé sont fermées successivement.

Entre 2008 et 2020, près de 40 kilomètres de pistes motorisées sont fermées au public, hors ayants-droits, sur les trois principaux accès aux refuges de Mariailles et des Cortalets, étapes incontournables vers le Pic du Canigó. Fruit d'une concertation locale continue, accentuée par des événements naturels et climatiques (éboulements, tempête Gloria...), la pénétration des véhicules à moteur a ainsi été abaissée sous les 1 000 mètres d'altitude.

En parallèle, un réseau de sentiers pédestres, équestres et cyclistes reliant les portes du site classé

est aménagé par le Grand Site et pleinement valorisé. La fréquentation, les modalités et l'expérience de découverte de la montagne sacrée des catalans se sont, de fait, totalement transformées.

Aujourd'hui, l'enjeu de déconcentrer la fréquentation dans l'espace se poursuit par une action de structuration territoriale de la destination Canigó, bien au-delà du périmètre du site classé et du Grand Site de France.

COMMENT ?

Pour parvenir à changer d'échelle d'action et passer du Pic du Canigó à la Destination Canigó, l'action qui partait du cœur est étendue progressivement à un territoire beaucoup plus large. La stratégie articule les diverses échelles géographiques et la mise en œuvre d'actions réparties sur 10 secteurs d'accueil identifiés pour leur réalité territoriale, patrimoniale, paysagère et d'accueil. Pour aborder ce vaste territoire, le nommer, le rendre lisible et mettre en récit la destination, une étape clé a été l'élaboration du plan de paysage du Grand Site de France (cf. Guide "La démarche paysagère dans les Grands Sites de France - Méthode et pratiques"). Au-delà d'une clarification, le plan de paysage a permis de favoriser le dialogue entre les acteurs territoriaux des deux versants et de proposer une nouvelle lecture du territoire, articulée autour de 3 échelles aux enjeux et finalités propres :

- Le site classé "Massif du Canigó" (23 212 ha) : cœur patrimonial intégrant d'autres dispositifs de protection et de gestion (Natura 2000, réserve naturelle nationale, forêt domaniale, réserve biologique dirigée...);
- Le Grand Site de France (50 communes) : écran du site classé, périmètre labellisé pour son projet de préservation, gestion et de valorisation du site classé;
- La Destination Canigó-Pais Catalá (80 communes) : périmètre touristique de partenariat territorial, c'est également l'échelle du Grand Site Occitanie / Sud de France¹.

Pour maîtriser la répartition des flux dans l'espace depuis la partie sommitale jusqu'aux vallées et organiser la découverte sur l'ensemble de la destination, une centaine de pôles d'accueil sont identifiés : villages, points d'intérêt, sites touristiques, portes de site classé ou encore refuges gardés. Dans une recherche de connexion, de maillage, de diversification de l'offre touristique et de valorisation patrimoniale, un schéma global d'accueil de la Destination est défini. Chaque démarche thématique ou sectorielle y est articulée : schéma directeur des sentiers, stratégie cyclable, schéma signalétique, démarches de valorisation des balcons Nord, Sud et du piémont du Canigó...

Cette échelle de destination qui dépasse le périmètre du Grand Site de France, s'accompagne d'une gouvernance renforcée dont les trois instances clés sont :

- Le comité syndical du Syndicat Mixte du Grand Site de France Massif du Canigó, porteur du projet global, réunissant le Département, les communes du Grand Site et l'ONF ;
- Les comités de secteur, réunissant les acteurs institutionnels et socio-économiques clés à l'échelle de chacun des 10 secteurs d'accueil (mairies, communautés de communes, offices de tourisme, ONF, acteurs économiques...);
- Le Comité de destination fédérant les 3 communautés de communes concernées par la destination, leurs offices de tourisme intercommunaux et le Syndicat Mixte Canigó

Illustration 1



Le premier bloc-diagramme nomme les entités paysagères et permet de mieux appréhender le site en faisant émerger l'importance des vallées et des balcons. Depuis cette vision partagée du territoire, une destination se construit avec l'ensemble des acteurs (illustration 2), puis se structure dans une stratégie de répartition des flux reposant sur 10 secteurs d'accueil (illustration 3).

Grand Site. Issu du contrat Spôtt² porté par le Grand Site de France et l'État, il se réunit 2 à 3 fois par an pour définir et mettre en œuvre le projet partenarial de Destination.

QUELLES SUITES ?

Initialement porteur du seul projet de gestion et de préservation du site classé, le Syndicat Mixte Canigó Grand Site tient aujourd'hui un rôle de chef d'orchestre dans l'organisation de la découverte du territoire. Il est pleinement engagé dans les projets lauréats Avenir Montagnes pour ses volets Ingénierie et Mobilité.

En veillant à ce que chacun de ses projets localisés et thématiques entre en résonance avec l'ambition globale et implique les partenaires et les acteurs clés, le territoire se transforme et arrive à concilier attractivité territoriale renforcée et préservation des patrimoines.

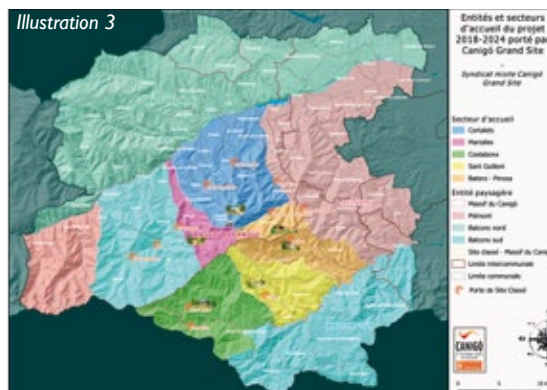
Couplée à une ingénierie de projet et à un dispositif innovant d'accompagnement des porteurs de projets à vocation économique (cf. Guide entrepreneuriat de territoire), cette stratégie a débouché sur :

- Une stratégie Canigó à vélo,
- Une charte du mobilier d'accueil,
- La valorisation d'un patrimoine historique oublié autour de la cité minière de la Pinosa et du réseau de sentiers y convergeant,
- La valorisation des balcons Nord et Sud, ainsi que du piémont du Canigó.

Illustration 2



Illustration 3



¹ "Grand Site Occitanie / Sud de France" est un label touristique qui vise à promouvoir les sites patrimoniaux, culturels, historiques de la région et à favoriser le développement économique des territoires.

² En 2015, le Ministère de l'Économie lance un appel à projet "Contrats de Structuration de Pôles Touristiques Territoriaux" pour favoriser la coopération public/privé et une offre touristique de proximité de qualité.

QUELS ENSEIGNEMENTS ?

Les clés de réussite

- Le portage politique par les élus.
- Agir à plusieurs niveaux :
 - Desserrer l'étau sur le cœur de site,
 - Accompagner la valorisation économique des balcons,
 - Travailler une offre et une communication qui propose une expérience ►CH.7.
- Un socle de dialogue commun offert par le plan de paysage, pour identifier les espaces et leurs relations.
- "Faire destination", par une gouvernance cohérente et une échelle de travail adaptées.
- L'approche autour de 10 secteurs d'accueil qui apporte une grande proximité de travail au quotidien.
- Accepter le temps long de la structuration de la destination. "Le territoire est en chantier et a besoin de temps pour passer d'une représentation mentale à du concret." indique Florian Chardon, directeur du Grand Site.

Les points de vigilance

- Travailler l'ossature du projet avant d'associer les socio-professionnels.
- Prendre le temps nécessaire pour développer soigneusement l'offre touristique et la mise en relation avec les acteurs économiques.
- Valoriser les actions et communiquer une fois que le site est prêt et partage un sentiment d'aboutissement avec tous ses partenaires.

EN SAVOIR PLUS

- www.canigo-grandsite.fr
- www.tourisme-canigou.com
- Guide pratique "Grands Sites de France et Tourisme" - Fiche n°3 p.13 - RGSF, 2014
- Guide pratique "La démarche paysagère dans les Grands Sites de France" - Fiche pratique p.20 - RGSF, 2022
- Guide pratique "L'entrepreneuriat de territoire dans les Grands Sites de France" - Fiche n°2 p.13 - RGSF, 2020

Une gouvernance à l'échelle territoriale pour déconcentrer les flux

GRAND SITE DE FRANCE GORGES DE L'HÉRAULT

En descendant des Cévennes, le fleuve Hérault sculpte le plateau calcaire en des gorges tantôt rocheuses et abruptes, tantôt douces et généreuses, entourées d'une riche végétation. Au-dessus, sur les causses, résident le chêne vert et la garrigue. Dans les monts de Saint-Guilhem-le-Désert, l'Abbaye de Gellone fondée il y a 1 200 ans dans ce désert spirituel, rappelle que le pèlerinage sur les chemins de Compostelle a jadis contribué au développement des villages et à la construction du pont du Diable, où le fleuve débouche sur une vaste plaine où règnent la vigne et l'olivier.

FICHE D'IDENTITÉ

Gestionnaire : trois communautés de communes : Vallée de l'Hérault, Grand Pic Saint-Loup, Cévennes gangeoises et suménoises

Fréquentation annuelle : 650 000 visiteurs pour le secteur Sud et 52 000 visiteurs pour le secteur Nord à Issensac

Nombre d'habitants : 6 000

Superficie du Grand Site de France : 20 788 hectares

POURQUOI ?

Depuis plus de 20 ans, la communauté de communes Vallée de l'Hérault (CCVH) est engagée dans la préservation du cœur patrimonial de ce paysage méditerranéen accroché au dernier contrefort avant d'accéder aux Cévennes et mène des actions visant à déconcentrer les flux touristiques du village de Saint-Guilhem-le-Désert. Dès 1998, la stratégie touristique associe l'office de tourisme intercommunal et les 4 communes voisines du village sur 10 000 hectares. Plus tard, en 2017, le Grand Site de France concerne 20 000 hectares, soit 10

communes et 3 communautés de communes. Puis, la stratégie touristique et le projet Grand Site de France sont progressivement adoptés à l'échelle d'un nouveau partenariat intercommunal, pour une gouvernance portant sur le grand paysage des Gorges de l'Hérault.

L'objectif suivi est de soulager l'ensemble des Gorges de la présence de la voiture, de limiter le stationnement sauvage par la création d'aires d'accueil associées à des navettes et modes de déplacement doux ►CH.5/6.



Les problématiques de fréquentation sont ressenties bien au-delà du village de Saint-Guilhem-le-Désert et du cœur des gorges.

COMMENT ?

En 2002, la période de pics de fréquentation s'étalait sur près de 80 jours, avec 6 000 à 8 000 visiteurs/jour au cœur du site. Ces flux se concentraient à Saint-Guilhem-le-Désert et sur 4 kilomètres de gorges, provoquant des nuisances importantes : circulation très difficile, stationnement sauvage, accidentologie accrue, dégradation du site et de la qualité de la visite.

Pour canaliser cette forte fréquentation et la diffuser, plusieurs actions ont été portées par la CCVH à l'échelle de 5 communes, notamment :

- Acquisition foncière par la collectivité et création d'un stationnement déporté en dehors des gorges ►CH.3 ;
- Création d'une Maison du Grand Site à l'embouchure des gorges ►CH.4 ;
- Mise en place de navettes estivales pour répondre aux stationnements anarchiques à l'entrée des gorges ►P.39 ;
- Valorisation de points d'intérêt dans les 4 communes portes, comme l'espace d'interprétation Argileum à Saint-Jean-de-Fos, ancré dans l'histoire potière du territoire ►CH.7.

En 2010, le site obtient le label Grand Site de France une première fois, en reconnaissance des efforts fournis ayant notamment permis de réduire à 36 les jours de saturation annuels et de rendre le tourisme plus acceptable.

En 2017, dans le cadre du renouvellement du label, le périmètre du Grand Site de France est étendu pour comprendre l'intégralité du site classé "Gorges de l'Hérault" et poursuivre le travail de diffusion des flux à une nouvelle échelle.

Ce nouveau périmètre de gestion permet de renforcer les coopérations ponctuelles déjà engagées sur le terrain¹ et de mettre en place une nouvelle gouvernance.

Une convention globale d'objectifs est établie entre les 3 EPCI pour la durée du label et déclinée chaque année en convention d'application financière de programmation. Le comité de pilotage historique

du Grand Site de France est élargi aux élus et techniciens des deux autres EPCI et à leurs partenaires touristiques. Une présidence tournante entre les 3 communautés de communes favorise l'implication de toutes les parties dans le projet partagé.

Les objectifs de diffusion de la fréquentation sont partagés et des réunions de bilan de saison s'organisent pour appuyer la réflexion et concevoir un projet cohérent. Un plan de paysage des Plaines, Causses et Gorges de l'Hérault est mené conjointement en 2019.

QUELLES SUITES ?

- Les outils de planification, les études stratégiques et le suivi des données de fréquentation s'adaptent progressivement à la nouvelle échelle ;
- Un schéma de gestion de la baignade et des activités nautiques est construit le long du fleuve de Ganges à Gignac, autour de 15 communes qui partagent les mêmes enjeux de gestion des flux de canoës ►CH.8 ;
- Le plan de circulation et de stationnement initié pour le Sud des gorges est étendu au reste du Grand Site de France ►CH.5 ;
- Le plan de paysage Plaines, Causses et Gorges de l'Hérault, finalisé en avril 2022 au-delà même du nouveau périmètre, dessine 3 grandes unités paysagères : joyau, portes, refuge et balcons.

L'objectif de diffusion de la fréquentation dans l'espace repose sur un projet stratégique établi à la bonne échelle, une connaissance minutieuse des zones de pics et des zones de potentiel report pour accueillir du public et la poursuite du déploiement d'actions variées pour déconcentrer les flux (arrêts des navettes, travail sur l'offre, valorisation de points de vue...) ►P.28.

QUELS ENSEIGNEMENTS ?**Les clés de réussite**

- Une coopération croisant les enjeux entre gestion des espaces naturels (Natura 2000), du site classé, du paysage patrimonial et de la fréquentation touristique. Les enjeux touristiques ont particulièrement motivé les collectivités à se joindre au projet.
- Une collaboration souple, basée sur la confiance, la mutualisation, l'économie d'échelle, la qualité du relationnel, ponctuée de temps conviviaux de collaboration et de co-construction.

Les points de vigilance

- La diffusion de la fréquentation dans l'espace est un objectif pertinent mais elle doit reposer sur une excellente connaissance des sites et de leur capacité à accueillir du public. Les zones de report doivent être étudiées avec minutie, les espaces les moins fréquentés faisant souvent office de lieux de refuge pour la biodiversité. Une attention à conserver les sites de quiétude pour la faune et la flore est essentielle ►CH.2.
- La recherche d'attractivité peut encore être perçue comme prioritaire localement par certains acteurs.

EN SAVOIR PLUS

- www.cc-vallee-herault.fr
- Dossier de candidature au renouvellement du label 2017-2022
- Atlas cartographique du dossier de candidature

¹ CCVH, CCGPSL, CCCGS coopèrent pour la gestion collaborative du site Natura 2000 des Gorges de l'Hérault depuis 2011.

Mobiliser les acteurs pour préparer la saison touristique

PROJET GRAND SITE DE FRANCE FALAISES D'ÉTRETAT - CÔTE D'ALBÂTRE

Haut-lieu de découverte en France, le Grand Site Falaises d'Étretat - Côte d'Albâtre aborde depuis 2021 les périodes de forte fréquentation au sein d'un groupe de travail expérimental "Mobilité - Préparation de la saison touristique". Il réunit élus locaux, intercommunalités, offices de tourisme, agence d'attractivité touristique, gendarmerie, sous-préfecture, directions du Département et de la Région concernées par les enjeux de mobilité et de fréquentation (routes, voies cyclables...) en lien avec la mise en œuvre de son schéma des mobilités et des itinérances douces.

L'objectif de cette instance est de permettre à l'ensemble des acteurs de prendre connaissance de l'organisation du territoire pour la saison touristique :

- Localisation des stationnements déportés et autorisés,
- Sens de circulation,
- Horaires des transports en commun,
- Évènements de la saison pouvant impacter la circulation, etc.

Des actions de communication et de médiation y sont également définies :

- Documents et communiqués de presse rappelant les bons gestes et les offres sans voiture ►CH.9,
- Maison de site itinérante pour sensibiliser les visiteurs et les habitants ►CH.10.

Pour maintenir un lien pendant la haute saison, une plateforme de communication instantanée a été expérimentée pendant deux ans. Par le partage de photos, les élus peuvent notamment signaler et localiser les zones de reports de fréquentation, les problématiques de stationnements, de débordements ou de conflits d'usages. Ces observations de terrain, confortées par le partage d'images, permettent de partager des constats en vue d'adapter les aménagements dans l'objectif de fluidifier la fréquentation.

Afin de compléter et d'objectiver ce travail de terrain, un bilan chiffré établi à l'issue de chaque période de vacances est partagé au groupe de travail. Il repose sur les données d'observation fournies, entre autres, par :

- Les éco-compteurs situés sur les espaces naturels sensibles et le sentier du littoral,
- Le comptage des stationnements illicites réalisé par l'agence des routes,
- Le bilan chiffré des interventions de la brigade équestre estivale, notamment pour les stationnements illicites,
- Seine-Maritime Attractivité dans le cadre d'un partenariat avec Flux Vision Tourisme¹ ►CH.2.

L'ensemble de ces actions sont utilisées comme un moyen de suivi régulier de la fréquentation et préfigurent la mise en place d'un observatoire permanent.



Les communiqués de presse sont établis collectivement et répondent aux enjeux soulevés par les membres du groupe de travail.

FICHE D'IDENTITÉ

Gestionnaire : Syndicat Mixte Grand Site Falaises d'Étretat-Côte d'Albâtre

Fréquentation annuelle : Plus d'1,5 million de visiteurs

Nombre d'habitants : 30 000

Superficie : 10 758 hectares



EN SAVOIR PLUS

www.seinemaritime.fr

¹ Flux Vision Tourisme est une solution d'analyse des données mobiles qui fournit des indicateurs statistiques de fréquentation, de provenance et de déplacement à partir des informations techniques du réseau mobile Orange.

OBSERVATION DE LA FRÉQUENTATION

Comment choisir et articuler les outils en fonction des objectifs de gestion et de la spécificité du territoire ?

Contexte et enjeux pour les Grands Sites de France

Le projet de gestion est fondé sur une connaissance fine de l'évolution des paysages, de la biodiversité ou encore du tourisme. Cette connaissance repose autant sur des données chiffrées et cartographiées objectives, révélant les caractéristiques du territoire, que sur un recueil des perceptions sensibles, de la mémoire, de l'attachement aux lieux et aux patrimoines. En mesurant la fréquentation touristique sur la durée, les Grands Sites de France disposent d'un important outil d'objectivation et d'aide à la décision.

Les partenaires du Grand Site et les acteurs du territoire peuvent être associés dans la construction, la mise en œuvre ou l'analyse des résultats de ces outils d'observation. Les études de fréquentation

constituent une première étape et établissent un socle de référence. Elles permettent un diagnostic poussé qui précise les dynamiques touristiques et les enjeux de fréquentation spécifiques au site : motifs d'attractivité, profils des visiteurs, usages, niveaux de fréquentation par secteur, flux de circulation, impacts, satisfaction...

L'actualisation régulière d'une étude, sa reconduction tous les 10 ans, ou la constitution d'un observatoire de la fréquentation inscrit le suivi des données dans la durée. Il permet aux gestionnaires de relever avec précision les pressions selon les secteurs et les temporalités (saisons, jours, horaires...), de constater des évolutions et de suivre les objectifs fixés par le projet.

Quelques recommandations

- Croiser les regards, les expériences et les compétences des acteurs du territoire enrichit la démarche d'observation et permet de construire une vision partagée de la fréquentation du site.
- Conjuguer une variété de méthodes et d'outils d'observation constitue la clé d'un observatoire de la fréquentation efficient. Le croisement des sources de données permet d'aller plus loin dans l'analyse des dynamiques touristiques, d'obtenir des éléments de comparaison, de compléter les informations manquantes :
 - Études de mobilité, schémas de déplacement, schémas d'accueil... au travers de leur phase diagnostic,
 - Comptages manuels, issus d'éco-compteurs ou des moyens de transports (fréquentation des bus, navettes, bacs...), billetteries (parkings, lieux de visites...),
 - Enquêtes et entretiens auprès des visiteurs, des professionnels du tourisme et des habitants,
 - Recensement des résidents permanents et secondaires et données issues des nuitées touristiques et taxe de séjour; etc.
- Adjoindre les solutions numériques à des outils plus anciens peut renforcer la fiabilité de l'observation et la capacité des gestionnaires à réagir (observation en temps réel via Affluences, suivi des usages sur les sentiers de pleine nature via Outdoorvision, MyTraffic, FluxVision Tourisme...).
- Clarifier le plus possible les besoins d'observation en fonction du projet : que veut-on observer et pourquoi ?
- Choisir le ou les outils qui répondent le mieux aux contraintes géographiques (couverture réseau, raccordement électrique, proximité frontalière...), chaque outil pris isolément comportant des limites techniques ou méthodologiques.
- Ouvrir le champ d'observation aux perceptions et ressentis des acteurs permet d'intégrer le facteur d'acceptabilité du tourisme et de son impact et de l'objectiver.
- Mesurer l'impact de la fréquentation sur les paysages et la biodiversité et non uniquement le nombre de visiteurs, les retombées économiques et la satisfaction.

POUR ALLER PLUS LOIN

- Actes des 21^e Rencontres du RGSF "Fréquentation touristique et vie locale dans les paysages d'exception : quel équilibre ?" - 2019
- "Mesurer autrement sa performance touristique - Guide méthodologique sur les indicateurs d'une destination durable" - ATD, 2021
- "Compter les flux, comprendre les déplacements dans les territoires - Panorama des solutions numériques" - Banque des Territoires, 2021

EXEMPLES D'OUTILS

- **Étude de fréquentation** : les résultats peuvent servir à la constitution d'un **Observatoire de la fréquentation** croisant plusieurs bases de données, régulièrement actualisées pour des analyses sur la durée.
- **Observatoire photographique du paysage** : la reconduction d'images permet d'objectiver l'impact de la fréquentation sur le paysage.
- **Bilans de saison estivale**
- **Études de mobilité, diagnostics de schémas d'accueil et de déplacements...**

Une étude de fréquentation pour mieux structurer la stratégie de gestion des flux

PROJET GRAND SITE DE FRANCE MASSIF DE L'ESTÉREL

Au bord de la Côte d'Azur, le massif de l'Estérel interpelle par son contraste de couleurs entre pics de rhyolite rouge dessinés par des écoulements de lave, vert profond des vastes étendues de forêts et de maquis méditerranéens et bleu azur de la Méditerranée. À proximité de grands pôles urbains, c'est un îlot de nature au cœur d'une frange littorale très touristique et urbanisée.

FICHE D'IDENTITÉ

Gestionnaire : Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel

Fréquentation annuelle : 2 150 000 visites, soit 435 000 visiteurs

Nombre d'habitants : 135 000

Superficie : 22 194 hectares

POURQUOI ?

Lieu de ressourcement et de pratique sportive, l'espace forestier du massif de l'Estérel est un élément majeur de la qualité de vie locale.

Au sein de cette forêt périurbaine, plusieurs nuisances impactant la qualité paysagère, l'expérience de visite et la sécurité incendie ont révélé un manque de cohérence d'ensemble dans l'aménagement et la nécessité d'une offre touristique lisible et de qualité.

Afin de répondre à cet enjeu et mieux intégrer les multiples fonctions écologiques, sociales et économiques de la forêt, la réalisation de la Charte Forestière de Territoire Grand Estérel (CFTGE) a permis de poser le cadre d'une action coordonnée à l'échelle du massif. Ce travail a rapidement mis en exergue la nécessité d'obtenir des données quantitatives et qualitatives sur la fréquentation.

En 2018, à l'entrée du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel dans la démarche Grand Site de France, les premiers résultats de l'étude sont recueillis.

Sur cette base, le Syndicat Mixte lance deux études majeures et complémentaires pour la construction d'un programme d'action visant à améliorer la gestion de la fréquentation et l'accueil du public : une étude paysagère et une étude pour la réalisation d'un Schéma d'accueil du public ►CH.4.

COMMENT ?

Le lancement de l'étude de fréquentation du Massif de l'Estérel a constitué une étape clé de la démarche. Pendant 12 mois consécutifs, des données ont été collectées sur un périmètre comprenant l'espace forestier et la frange littorale avec trois objectifs :

1. Obtenir des données de fréquentation du massif : nombre de visiteurs par an, cartographie des mobilités, profils des visiteurs, usages, attentes...
2. Extrapoler des informations opérationnelles

pour mettre en œuvre des actions concrètes d'aménagements et orienter la réalisation d'un Schéma d'Accueil du Public.

3. Mettre en place un observatoire de la fréquentation pérenne ►P.18.

L'étude de fréquentation a reposé sur plusieurs outils. Pour les données d'observation quantitatives :

- 17 éco-compteurs, destinés à être utilisés de façon pérenne, ont été déployés sur tout le massif grâce à des partenariats d'acquisition et de partage des données entre le Syndicat, l'ONF et le Conseil départemental. Les comptages différencient piétons, vélos et véhicules, ainsi que le sens de passage.
- 120 demi-journées de comptages visuels, réparties sur toute l'année, en 24 points.

Pour les données d'observation qualitatives :

- 1 629 interviews de visiteurs, en face à face, en 27 points différents du massif, tout au long de l'année et des questionnaires auto-administrés dans les offices de tourisme et hébergeurs partenaires.
- Des entretiens avec les acteurs du territoire : responsables d'offices de tourisme, prestataires d'activités, fédération de chasse, éleveurs, apiculteurs...
- Une enquête en ligne à destination des habitants et publics de proximité, relayée par les offices de tourisme, les associations et collectivités locales.
- Une enquête en ligne à destination des professionnels du tourisme : hébergeurs, restaurateurs, artisans, commerçants, prestataires d'activités...

L'étude a bénéficié des connaissances de terrain d'associations environnementales et sportives locales. L'analyse de la fréquentation a permis au gestionnaire de se doter de données fondatrices

pour la démarche Grand Site de France, ainsi que de se former à la collecte des données.

Quelques chiffres clés issus de l'étude :

- 2 150 000 visites comptabilisées dans le massif de l'Estérel du 1er octobre 2016 au 30 septembre 2017 ;
- 435 000 visiteurs uniques ;
- 668 000 véhicules ont stationné sur l'une des aires de parking ;
- 1 visite sur 4 est réalisée en avril ou en mai ;
- 6 visites sur 10 sont réalisées par des habitants du Var ou des Alpes-Maritimes ;
- 73% des visites concernent l'espace forestier du massif.

QUELLES SUITES ?

La réalisation d'une étude paysagère et d'un Schéma d'Accueil du Public se sont inscrites dans la continuité immédiate de l'étude de fréquentation.

Grâce à une analyse sectorielle de la fréquentation et des repères quantitatifs et qualitatifs conjugués à un projet paysager, le Schéma d'Accueil du Public s'appuie sur une vision stratégique dépassant les seules questions de tourisme.

Il repose sur une démarche d'aménagement concertée, en mesure de prioriser les actions d'investissement et de calibrer les interventions en espace naturel (entretien des sentiers, balisage, organisation des stationnements...). La cartographie des vocations du massif par secteurs permet de structurer une offre d'accueil à moyen et long terme et d'améliorer l'expérience de visite, en prenant en compte l'ensemble des usages (zones d'accueil, zones de préservation, zones réservées à des usages spécifiques, etc. - ►CH.4).

QUELS ENSEIGNEMENTS ?

Les clés de réussite

- L'étude de fréquentation (2016-2018) s'inscrit dans une stratégie globale de gestion à long terme, comprenant un panel d'autres études complémentaires, dépendantes les unes des autres : Charte forestière de territoire (2015), Plan de Paysage et Schéma d'Accueil du Public (2018-2020).
- En milieu naturel, le croisement de plusieurs outils de relevés et indices de fréquentation est un point clé pour obtenir des données fiables.

Les points de vigilance

- Pour un espace aussi vaste et en l'absence de données initiales, l'étude de fréquentation doit pouvoir reposer sur un protocole intégrant des sources multiples et croisées, dépendant du budget alloué à l'étude.



Les enquêtes menées sur le terrain, en face à face, apportent des informations irremplaçables sur les perceptions et les usages des visiteurs.

EN SAVOIR PLUS

www.smgse.fr

Animer un observatoire de la fréquentation participatif

PROJET GRAND SITE DE FRANCE SALAGOU - CIRQUE DE MOURÈZE

Témoin d'une histoire géologique vieille de 300 millions d'années, la variété des paysages alliant terres rouges du Salagou, plateaux noirs basaltiques et dolomies claires du Cirque de Mourèze, confère au site son caractère exceptionnel. Ses milieux variés abritent 21 espèces d'oiseaux protégés.

FICHE D'IDENTITÉ

Gestionnaire : Syndicat Mixte du Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze

Fréquentation annuelle :
550 000 visiteurs dont
250 000 sur les berges

Nombre d'habitants :
1 500 habitants en site classé

Superficie : 11 650 hectares

POURQUOI ?

La mise en eau de la vallée en 1969 a transformé les paysages agricoles arides en un espace de loisirs attractif. La présence du lac constitue un point de fraîcheur au centre de l'Hérault très prisé des visiteurs.

Créé en 2005, notamment pour gérer les nouveaux usages et faire face à l'afflux important de véhicules et de camping-cars, le Syndicat Mixte du Grand Site doit gérer un site très ouvert, aux multiples accès ►CH.5. Une commission est alors créée pour réfléchir collectivement à un outil dédié à l'observation de la fréquentation.

COMMENT ?

L'observatoire a été créé selon une approche à la fois sensible, pragmatique et expérimentale, en plusieurs étapes :

Fédérer autour de valeurs communes et définir une posture pour l'accueil des visiteurs

Dès l'origine de la réflexion, le Syndicat Mixte a souhaité mobiliser largement tous les acteurs pouvant apporter un point de vue sur le Grand Site et ses usages : gendarmerie, polices municipales, ONCFS¹, gardes champêtres, professionnels et riverains. Composée d'une soixantaine de personnes, la commission fréquentation est créée pour partager une culture commune et proposer un temps de dialogue aux étapes clés de l'année (préparation de saison, bilan de mi-saison, fin de saison et préparation de la suivante). La définition d'un message commun et d'un code de conduite à l'intention des usagers du Grand Site a été l'une des premières actions.

L'embauche d'une patrouille équestre dès 2007, a permis de faire le lien entre les acteurs et de fédérer autour de l'objectif partagé de mieux gérer la fréquentation. Elle a également apporté la connaissance du terrain qui manquait et permis de créer un observatoire en interne qui soit adapté

au site et aux moyens modestes de la structure de gestion.

Comprendre le site et son fonctionnement pour répondre aux besoins de façon pragmatique

La réalisation d'une carte de vocation des espaces a également été une étape fondamentale pour comprendre la fréquentation au Salagou, mais aussi pour révéler l'importance des espaces habités et des activités agricoles. Cette approche par vocation distingue :

- Les zones de forte fréquentation aménagées ;
- Les espaces de convivialité, lieux de mixité à taille humaine, aménagés seulement en saison ;
- Les espaces naturels qui se méritent qui sont ménagés, déséquipés et où les parkings sont éloignés ;
- Les grands paysages agricoles et naturels ;
- Les villages et hameaux.

Expérimenter un observatoire sur-mesure avec une coordination fine des moyens humains

Les principes méthodologiques de l'observatoire participatif sont construits en tenant compte de la complexité des périmètres d'intervention des acteurs publics et privés sur le Grand Site et en les organisant.

Pour assurer la mise en réseau de tous les acteurs, l'animation par le Syndicat Mixte est centrale. Elle permet à la fois d'établir un protocole commun de recueil des données de fréquentation, de même que le mode d'intervention et les missions de chacun. La répartition des "sentinelles du site" par secteur permet d'assurer les relevés de comptages des parkings.

La présence de la Garde Républicaine, des patrouilles équestre et VTT du Grand Site, de prestataires en activité autour du Salagou, d'agents de terrain des communes du Grand Site et des agents assermentés, permet également de s'assurer du bon état des dispositifs de contention des véhicules (barrières,

¹ Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, aujourd'hui intégré à l'Office français de la biodiversité (OFB)

fossés...), de prévenir le dépassement des capacités d'accueil ou encore d'éviter les atteintes au code de conduite ►CH.3/5.

Des données complémentaires fournies par les offices de tourisme permettent des extrapolations reposant sur :

- La fréquentation des offices de tourisme ;
- Le nombre de personnes par véhicule ;
- L'analyse de l'occupation des parkings ;
- Les données issues de FluxVision Tourisme ►P.14.

Conjuguer et traiter les données

Au final, les données qualitatives et les retours de terrain des patrouilles, sont croisés avec les données de comptages pour infirmer ou affirmer les tendances observées. La régularité des réunions de bilan de saison permet d'actualiser annuellement les données de l'observatoire et sur tout de partager collectivement un bilan mettant en relation des observations et actions correctives (renforcement de la surveillance et du ramassage en prévention de dépôts de déchets, etc.).

Faire reconnaître l'observatoire

En 2011, une étude de fréquentation menée par un bureau d'étude a permis de reconnaître la fiabilité du protocole de comptage et de l'affiner.

QUELLES SUITES ?

Depuis 2011, l'observatoire de la fréquentation du Grand Site évalue chaque année l'efficacité du dispositif de gestion de la fréquentation. Bénéficiant d'une quinzaine d'années de recul, le site observe progressivement un étalement de la fréquentation sur l'ensemble de l'année et des résultats très positifs concernant le respect du code de conduite, malgré quelques phénomènes de report des difficultés dues à la fréquentation dans les villages ou dans des zones plus en recul et moins surveillées.

Les améliorations dues au travail collectif des 15 dernières années, ont fait émerger le souhait des acteurs et usagers locaux d'aller vers une gestion plus qualitative en dehors de juillet et août, sur toutes les communes du Grand Site. Ce souhait de poursuivre le travail dans le temps et dans l'espace est cependant limité par les moyens du Grand Site.

La récente intégration du site classé du Vissou et du site patrimonial remarquable de Villeneuve au sein du périmètre du Grand Site demande une adaptation du protocole pour prendre en compte la fréquentation de ces deux sites et l'évaluer selon des critères qualitatifs.

QUELS ENSEIGNEMENTS ?

Les clés de réussite

- Des ateliers autour de l'esprit des lieux pour partager les approches et les ressentis de chacun vis-à-vis du Grand Site. Ces moments d'animation ont été essentiels pour l'appropriation des enjeux de préservation du paysage, notamment par les prestataires touristiques installés autour du lac qui en sont devenus les ambassadeurs et les sentinelles.
- Un travail participatif qui permet l'adhésion de tous les acteurs au bilan et au projet.

Les points de vigilance

- Une analyse annuelle et un suivi très rigoureux du protocole sont indispensables pour l'observatoire.
- Un système qui repose sur d'importants moyens humains, souvent bénévoles. Le dispositif peut être fragilisé par l'absence d'un acteur ►CH.10.
- Depuis la crise sanitaire, la fréquentation du site s'est transformée avec de nombreux visiteurs de proximité présents toute l'année, dès que la météo est clémente. Ce changement impose une révision du dispositif dont les données extrapolées hors saison sont moins fiables aujourd'hui qu'avant la crise.



L'observatoire de la fréquentation du Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze repose sur une importante mobilisation de l'équipe du Grand Site et de ses partenaires sur le terrain.

EN SAVOIR PLUS

www.grandsitesalagoumourèze.fr

L'intelligence artificielle, nouvelle source de données pour analyser la fréquentation

PROJET GRAND SITE DE FRANCE SIXT-FER-À-CHEVAL

Muraille protectrice et arène ouverte, le Cirque du Fer-à-Cheval est devenu l'emblème d'un territoire dont la beauté concentre le caractère monumental des paysages préservés des Alpes du Nord et une importante diversité de lacs, glaciers, cascades et torrents. Ces paysages témoignent d'un rapport de l'Homme à son environnement depuis l'installation d'une communauté religieuse au XII^e siècle, puis le développement du tourisme au XIX^e siècle.

FICHE D'IDENTITÉ

Gestionnaire : Communauté de Communes des Montagnes du Giffre

Fréquentation annuelle :
1 million de visiteurs

Nombre d'habitants : 800

Superficie : 12 000 hectares

POURQUOI ?

D'une fréquentation globale estimée à près d'un million de visiteurs, les comptages effectués durant la saison estivale sur le point le plus fréquenté du Cirque du Fer-à-Cheval ont révélé une augmentation de la fréquentation de près de 40% entre 2019 et 2020. Accessible par une unique route de montagne, cette hausse a généré une pression importante sur les réseaux viaires et les stationnements (embouteillages, accidentologie accrue, difficulté d'accès pour les secours et les habitants, pollutions, pression sur les milieux...).

Afin de répondre à ces problématiques et substituer progressivement les mobilités douces aux mobilités carbonées, les collectivités locales portent une vision stratégique globale du territoire, reposant notamment sur le renforcement de données fiables de fréquentation :

- Comptages piétons (Eco-compteurs) ;
- Suivi des ventes de tickets de stationnement ;
- Comptages routiers ponctuels réalisés par le Conseil départemental ;
- Données issues de l'étude de fréquentation réalisée en 2018 ;
- Données issues de l'étude de mobilité réalisée en 2021.

Dans le cadre de cette dernière étude, les acteurs locaux se sont associés pour expérimenter un dispositif d'analyse de l'affluence en temps réel, développé par l'entreprise Affluences, pour le parking du Cirque du Fer-à-Cheval¹. Pour le Grand Site, ce nouvel outil est perçu comme une opportunité d'améliorer l'accueil et le stationnement sur le parking menant au site et, à terme, de mieux coordonner la multimodalité ►CH.5/6. Si cette technologie de mesure en temps réel s'est beaucoup développée

au sein d'espaces clos, l'expérimentation au sein d'un espace naturel ouvert était alors inédite.

COMMENT ?

Grâce à la mise en place d'une caméra reliée à un émetteur 4G, un calcul automatisé du taux d'occupation du parking permet de notifier en temps réel aux élus, aux agents d'accueil du site, aux ASVP² ou encore aux bureaux des offices de tourisme de la vallée, l'atteinte de la jauge de saturation du parking. Cette alerte leur permet de transmettre l'information aux visiteurs le plus en amont possible et d'ajuster la gestion des zones de stationnement.

Reposant sur l'intelligence artificielle et un algorithme auto-apprenant, le système proposé permet également d'obtenir des analyses prédictives afin d'anticiper la fréquentation en fonction de la saison, du jour, de l'horaire ou de la météo.

À la fois outil de mesure de la fréquentation et outil de communication, le dispositif Affluences informe les visiteurs de la jauge d'occupation du parking, en temps réel et en prévisionnel, via une application mobile, un site web et webAPI afin d'orienter vers les heures les plus creuses ►CH.9.

"C'est avant tout un dispositif qui permet d'agir en prévention pour que les visiteurs puissent faire un choix en fonction du niveau de fréquentation. C'est également une aide précieuse pour les conseillers en séjour des offices de tourisme des Montagnes du Giffre, qui peuvent ainsi transmettre l'information en temps réel." Mathieu Battais, Chef de projet Grand Site de Sixt-Fer-à-Cheval

¹ La géographie particulière du site, dont le point de rupture de charge est localisé en fond de vallée, accessible par une voie unique, constitue une condition qui facilite cette première expérimentation de comptage.

² Agents de Surveillance de la Voie Publique

³ Conservatoire d'Espaces Naturels

Cette nouvelle technologie se conjugue aux autres outils d'observation de façon complémentaire et s'insère au sein d'une gestion d'ensemble de la fréquentation :

- Schéma directeur d'aménagement et d'interprétation ►CH.4/10 ;
- Renforcement des équipes d'accueil et de gestion des stationnements ►CH.5/10 ;
- Dispositif de navettes touristiques associé à une offre d'itinérance ►CH.5/6/7 ;
- Présence d'éco-volontaires et d'animateurs pour sensibiliser les visiteurs ►CH.10 ;
- Formation des conseillers en séjour des offices de tourisme ►CH.7 ;
- Actions de communication ►CH.9.

QUELLES SUITES ?

Le bilan satisfaisant de l'expérimentation sur le parking d'accueil du Grand Site a été suivi de l'acquisition du système. La réflexion se prolonge sur l'intérêt d'un déploiement à l'échelle de toute la vallée. En parallèle, le suivi des éco-compteurs se poursuit avec le CEN³ et évolue vers un croisement des technologies et une mutualisation des données collectées.

Si la technologie proposée par Affluences a pu être expérimentée à Sixt-Fer-à-Cheval de façon satisfaisante, de nombreux autres outils reposant sur l'intelligence artificielle et les systèmes d'information dynamique sont expérimentés dans les espaces naturels (Flux Vision Tourisme, Outdoorvision, Eco-compteurs...).

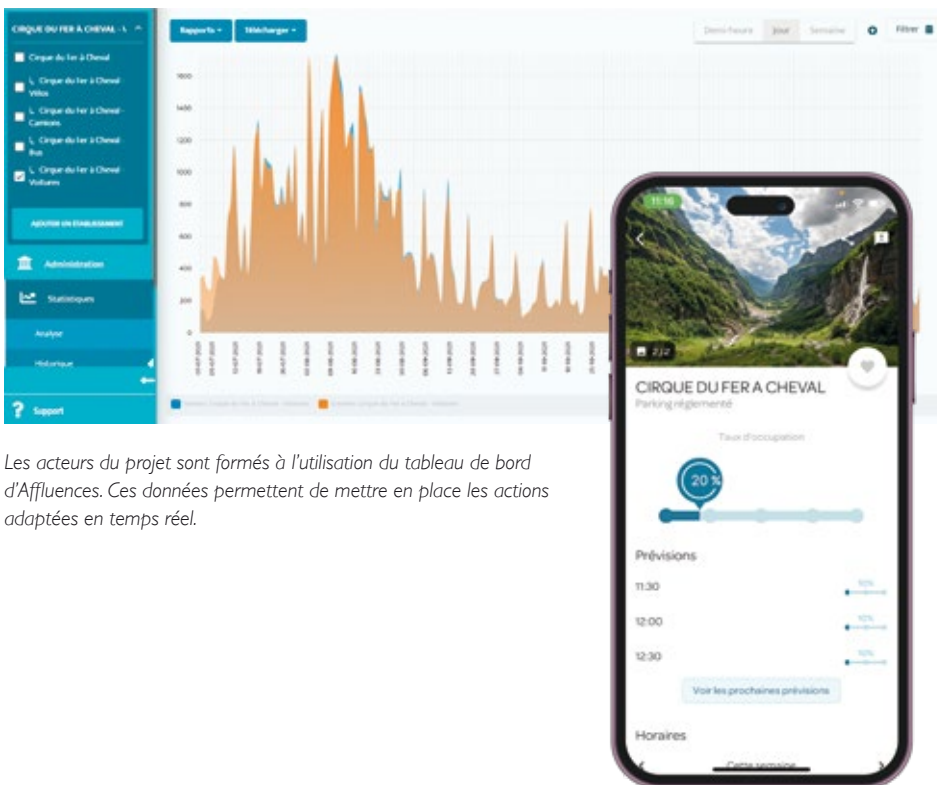
QUELS ENSEIGNEMENTS ?

Les clés de réussite

- L'observation de la fréquentation s'inscrit dans une approche globale du tourisme et de ses impacts sur le territoire.
- L'accès naturellement étroit du Cirque du Fer-à-Cheval.
- La démarche partenariale mobilisant un maximum d'acteurs a permis le co-financement du dispositif.
- La simplicité d'utilisation de l'outil.

Les points de vigilance

- L'efficacité de l'outil dépend de son appropriation locale, mais aussi d'une phase de réflexion initiale quant à son adaptation au site.
- Dans les espaces patrimoniaux, les contraintes d'implantation peuvent être nombreuses : géomorphologiques, administratives, réglementaires, raccordement électrique, couverture mobile, conditions météo extrêmes, visibilité pour du mobilier en hauteur ou de grande taille par exemple. Une personnalisation de ces solutions modernes d'observation s'impose.
- La phase encore exploratoire de ces technologies peut, dans certains cas, induire des contraintes supplémentaires pour s'adapter aux contextes locaux.



Les acteurs du projet sont formés à l'utilisation du tableau de bord d'Affluences. Ces données permettent de mettre en place les actions adaptées en temps réel.

EN SAVOIR PLUS

- www.montagnesdugiffre.fr

Un observatoire au service de l'intelligence touristique territoriale

GRAND SITE DE FRANCE BIBRACTE - MORVAN DES SOMMETS

Parmi les Grands Sites de France, Bibracte - Morvan des Sommets est peu associé à l'image d'une destination surfréquentée. On y perçoit néanmoins une évolution rapide des pratiques touristiques marquée par la recherche de destinations de nature préservée et par les modes de déplacements doux. L'observatoire mis en place en 2018 est destiné à mesurer l'évolution de ces pratiques et à partager une vision objectivée de l'activité touristique du territoire avec les acteurs locaux, pour dépasser les idées reçues à l'heure où l'acceptabilité sociale du tourisme pose question, en Morvan comme ailleurs.



L'observatoire s'appuie sur EVALTO, une méthode collaborative d'enquêtes en face à face, sur les réseaux sociaux, ou par l'intermédiaire d'hébergeurs.

FICHE D'IDENTITÉ

Gestionnaire : Bibracte EPCC

Fréquentation annuelle :
80 000 visiteurs

Nombre d'habitants : 3 800

Superficie du Grand Site de France : 42 000 hectares



EN SAVOIR PLUS

- www.bibracte.fr
- Synthèse de l'étude "Bibracte, ses visiteurs & son territoire touristique"

L'observatoire s'appuie sur un dispositif opérationnel qui allie les caractéristiques suivantes :

- Un protocole d'enquête stabilisé pour mieux suivre l'évolution des données dans la durée ;
- Une base de connaissances objectivée, quantifiée et partagée avec les acteurs locaux (décideurs, socio-professionnels...) ;
- Un référentiel fiable pour mesurer les marges de progression (motifs d'insatisfaction, catégories de public non touchées...) ;
- Un outil de comparaison de la "performance" du territoire vis-à-vis d'autres territoires patrimoniaux.

Plus de 500 visiteurs, 140 socio-professionnels, institutionnels du tourisme, élus et 200 résidents (incluant les résidences secondaires) ont répondu à l'enquête lors de la première campagne, conduite en 2018-2019. Une seconde campagne, menée en 2023-2024, élargit le champ des modes de visite (camping-cars et randonneurs).

Quelques résultats :

- Le niveau d'activité touristique du site fait l'objet d'une importante divergence de perception entre visiteurs et résidents : pour les premiers, la destination est appréciable au regard de la faible pression touristique, alors que les seconds considèrent que la pression est déjà importante.
- Le mode de gestion du site et de son volume d'activité sont méconnus des résidents.
- Une majorité de résidents n'est pas opposée au développement du tourisme, à condition qu'il soit contrôlé et respectueux des valeurs du territoire.
- Les résidents, les acteurs institutionnels du tourisme et les élus partagent la même perception d'un tourisme de passage sur le territoire, lié au manque d'hébergements touristiques. En réalité, la durée moyenne de séjour des touristes est de 8 jours, pour 75% en lits marchands.

Cette dernière observation montre l'importance d'objectiver les données. Elles sont un indicateur précieux pour orienter de façon pertinente la stratégie de développement touristique du territoire et les priorités d'investissements publics (soutien à l'hébergement marchand par exemple ici).

En complémentarité, le Grand Site de France a créé un groupe de travail réunissant les acteurs touristiques du territoire, soit une soixantaine de professionnels publics et privés, avec l'ambition prioritaire de développer des offres de séjours thématiques dans l'esprit de la démarche Grand Site de France ►CH.7.

RÉGULATION DES FLUX

Utiliser la réglementation, la maîtrise du foncier et les mesures contractuelles

Contexte et enjeux pour les Grands Sites de France

Si la réglementation liée au site classé n'a pas pour objet la gestion de la fréquentation en tant que telle, elle protège les sites par un contrôle de leur évolution (les sites classés ne peuvent être modifiés dans leur état ou leur aspect, sauf autorisation spéciale), par une interdiction de la publicité et par une interdiction de la pratique isolée du camping et de la création de terrains de camping.

Cependant, cette réglementation s'appliquant au seul périmètre du site classé, les gestionnaires des Grands Sites de France s'appuient sur de nombreux autres outils pour réguler la fréquentation et agir sur les usages touristiques. Ils peuvent notamment faire appel à :

- Des arrêtés municipaux, départementaux ou préfectoraux pour des motifs de sécurité, tranquillité ou encore de salubrité publique, permettant de limiter ou interdire l'accès des véhicules motorisés sur certaines voies ou leur stationnement (bas-côté, nocturne...). Ils peuvent être pris pour une temporalité donnée (saison

estivale, plage horaires, période de quiétude...) et/ou une jauge maximale donnée. Leur application passe, à la fois par les élus, mais aussi par la mobilisation et la coordination des forces de police et agents assermentés ►P.27 ;

- L'acquisition foncière, qui facilite la mise en place de la gestion choisie : actions de désaménagement ou d'aménagement ►CH.4, mesures de contrôle ou de compensation des impacts sur le paysage des aménagements dédiés au tourisme ;
- Des mesures contractuelles pour l'encadrement des usages touristiques sur le site. Elles peuvent concerner une fréquentation liée à des pratiques sportives ou commerciales spécifiques, ou encore à la tenue de manifestations ►CH.7/8.

L'adhésion volontaire des différents acteurs (propriétaires fonciers, prestataires d'activités touristiques, associations...) aux outils contractuels mis à leur disposition (chartes, Docob Natura 2000...) favorise l'acceptabilité de règles prescrites dans le sens du projet collectif.

Quelques recommandations

- Prendre contact avec l'inspecteur des sites (DREAL) et l'architecte des bâtiments de France (UDAP) pour tout projet en site classé.
- Inscrire la réglementation sur la fréquentation au sein d'un projet transversal. La réglementation s'articule ainsi avec les autres outils mobilisables.
- Informer et former les acteurs en charge des sites à la diversité des outils réglementaires et contractuels répondant aux spécificités patrimoniales et administratives du territoire (vocations, périmètres d'intervention, servitudes...).
- Organiser la mise en application de la réglementation (principes d'intervention et verbalisation) par la

formation des agents assermentés, d'une part, et leur coordination avec l'ensemble des acteurs de terrain, d'autre part (personnel saisonnier, offices de tourisme, professionnels des activités de plein air, guides, etc.).

- Anticiper et préparer progressivement le changement des usages touristiques par des actions de sensibilisation et de médiation envers les usagers locaux et les visiteurs avant la mise en application stricte de mesures réglementaires ►CH.9/10.
- Proposer des alternatives face aux interdictions d'accès (navettes, sentiers de randonnée...).

POUR ALLER PLUS LOIN

- Guide pratique "La démarche paysagère dans les Grands Sites de France" - RGSF, 2022 ►CH.1/4
- Guide méthodologique "Insertion paysagère des campings existants en site classé" - Ministère de la transition écologique en partenariat avec la Fédération nationale de l'hôtellerie de plein air, 2020 ►CH.4
- Fil des Grands Sites "Signalétique d'activités et de services sur les Grands Sites : démarches et outils" - RGSF, 2009 ►CH.4/7/8
- Fil des Grands Sites "Comment accueillir et gérer les camping-cars dans les Grands Sites ?" - RGSF, 2012 ►CH.5

EXEMPLES D'OUTILS

- **Décrets et arrêtés de protection** reposant sur le code de l'environnement, le code forestier et autres régimes de protection du territoire (arrêté de protection, réserve naturelle, zone de sensibilité majeure, ZPPAUP...).
- **Chartes et outils contractuels** créant un cadre de référence : tourisme durable, usages en site naturel, manifestations ou pratiques sportives... ►CH.7/8/10.
- **Mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN)** : dans chaque département, elle contribue à garantir le respect de la réglementation, notamment celle visant à préserver les milieux naturels et la biodiversité.

Une jauge d'accueil maximale est-elle efficace ?

La mise en place de quotas peut contribuer à maîtriser la fréquentation. Cependant, leur efficacité est soumise à conditions :

- La géographie du site. Pour les paysages habités, cette solution seule peut difficilement répondre aux enjeux. Elle peut néanmoins se révéler efficace sur une partie restreinte et identifiée du territoire.

- La compétence et l'appareil juridique suffisants pour les mettre en place.
- Des moyens de fonctionnement et humains suffisants pour une application effective
- Une préparation en amont, au risque sinon d'un rejet par la population locale.
- Des moyens de communication et de médiation.

L'acquisition foncière au service de la gestion des usages

PROJET GRAND SITE DE FRANCE DUNE DU PILAT

À l'entrée du bassin d'Arcachon, la plus haute dune de sable d'Europe s'étend sur plus de 3 kilomètres et offre, du haut de ses 110 mètres, un panorama complet de la forêt à l'océan. Monument naturel exceptionnel toujours en mouvement, la Dune du Pilat se situe à l'interface d'une grande agglomération et d'un littoral sauvage et fragile.

FICHE D'IDENTITÉ

Gestionnaire : Syndicat Mixte de la Grande Dune du Pilat

Fréquentation annuelle : 2 millions de visiteurs sur l'ensemble du Grand Site dont 1,3 million sur l'entrée principale (9ha)

Nombre d'habitants : Le Grand Site est à l'interface du littoral et d'un espace urbanisé (128 500 habitants sur les 12 communes qui bordent le Bassin d'Arcachon).

Superficie : 506 hectares

POURQUOI ?

Site emblématique de la côte aquitaine, la Dune du Pilat est un atout considérable pour l'économie régionale et suscite un engouement autant médiatique que commercial. Dans les années 1980, l'évolution des pratiques touristiques et l'intensification des visites sur le site provoquent encombrements, stationnements sauvages, conflits d'usage et développement anarchique des activités commerciales.

À partir du constat d'un déséquilibre pour la préservation à long terme de l'espace naturel, l'aménagement d'un pôle d'accueil au pied de la dune, matérialisé par un stationnement et un "village de cabanes" est réalisé sur des terrains privés. Les commerces du pôle d'accueil font l'objet de baux commerciaux ou emphytéotiques.

À partir de 2012, face à l'artificialisation et la standardisation du site, le Syndicat Mixte de la Grande Dune du Pilat, en partenariat avec le Conservatoire du littoral¹, mène pendant plus de 10 ans des procédures d'acquisitions foncières dans le cadre de Déclarations d'Utilité Publiques (DUP)². Le recueil de données naturalistes renforce la connaissance scientifique de la dune et fait valoir le Grand Site comme un espace naturel plutôt qu'un site touristique.

COMMENT ?

Pour réussir à mieux réguler les flux et limiter le stationnement sauvage, l'acquisition foncière est définie comme un préalable à la mise en œuvre du projet d'aménagement. La politique d'acquisition porte sur l'appropriation publique des parcelles déjà aménagées, puis sur les espaces naturels ou ceux ayant vocation à le redevenir.

Afin de faciliter l'intervention publique, d'éviter la privatisation de l'accès à la dune et de supprimer progressivement les zones de stationnement sauvage, une ambitieuse opération de maîtrise foncière est menée. Le Conservatoire du littoral devient propriétaire et la gestion des terrains est assurée par le Syndicat Mixte de la Dune du Pilat pour organiser un accueil du public orienté sur les caractéristiques patrimoniales du site, comme souhaité dès le départ.

En 2013, l'acquisition puis la déconstruction du commerce "La Palombière" et la remise en état naturel des lieux, est hautement symbolique pour les acteurs locaux. En 2018, après plusieurs années de démarches administratives et juridiques, l'acquisition des parcelles où se situe l'espace d'accueil du Grand Site clôt la procédure portée par le Syndicat Mixte. Elle marque le début d'une nouvelle phase de requalification de l'espace d'accueil et des circulations sur le site.

Les travaux comprennent le traitement paysager des zones de stationnement (cheminements, signalétique, renouvellement du couvert végétal, mobilier en bois ►P.42), une meilleure intégration paysagère du village de cabanes, des circuits de mobilité douce et un parcours pédagogique, valorisant l'immersion du visiteur entre dune et forêt.

Afin de prendre en compte l'ensemble des problématiques de fréquentation, pour lesquelles la seule approche foncière ou réglementaire ne peut suffire, une étude paysagère prospective est lancée en 2018.

¹ Créé par la loi du 10 juillet 1975, le Conservatoire du littoral, établissement public administratif de l'État, placé sous la tutelle du ministère chargé de la transition écologique, a pour mission première d'acquérir des terrains sur les littoraux à enjeux pour en assurer la protection et les ouvrir au public. Il confie la responsabilité de la gestion, en priorité aux collectivités territoriales concernées.

² La Déclaration d'Utilité Publique, procédure administrative permettant la réalisation d'opérations d'utilité publique sur des terrains privés, est très utilisée dans les Grands Sites (Cité de Carcassonne, Gorges de l'Ardèche...).



QUELS ENSEIGNEMENTS ?

Les clés de réussite

- Le partenariat sur la durée entre le Grand Site et le Conservatoire du Littoral qui permet l'accompagnement d'un expert de l'acquisition foncière spécialisé dans la protection des paysages et sites littoraux. Cette mise en commun des compétences et moyens d'action contribue à garantir le maintien de l'esprit des lieux, dans un contexte de très forte fréquentation touristique.
- La démarche Grand Site de France constitue un cadre pour orienter et maintenir l'engagement du territoire dans des procédures administratives de longue haleine.
- Une stratégie qui crante les actions structurantes suivant une progression dans la durée.

Les points de vigilance

- L'effritement de la mobilisation, au fil de l'évolution des politiques locales et nationales sur le temps long.

Après plus de deux années de négociation amiable, le Conservatoire du littoral devient propriétaire des terrains et des bâtiments du commerce "La Palombière", ancienne cabane de résinier transformée en restaurant, au pied de la Dune. Sa destruction en juillet 2013 réduit l'impact visuel comme la pression associés à cette activité touristique.

QUELLES SUITES ?

Le nouvel espace d'accueil requalifié est inauguré en 2023. Au-delà d'un choix permettant de retrouver l'écriture architecturale initiale, l'offre de commerces repensée et réduite devient plus représentative des produits régionaux et des valeurs locales.

Afin d'accompagner ces nouvelles activités et assurer une cohérence dans la durée, les contrats de concession de service sont réduits. Les 8 occupants exploitent leurs locaux commerciaux dans le cadre de contrats de concession de service permettant

d'avoir un droit de regard sur leur activité et la manière de la gérer. Ils ont été sélectionnés pour exercer dans les principes du développement durable et un agent assure le suivi des outils de contractualisation.

Dans l'objectif de préserver les espaces naturels et les paysages, les procédures d'acquisitions foncières se poursuivent. Le Conservatoire du littoral estime pouvoir négocier l'acquisition de l'ensemble des parcelles de la frange littorale du site classé d'ici 2025.

 EN SAVOIR PLUS

www.ladunedupilat.com

Une stratégie concertée de mobilisation des forces de police

GRAND SITE DE FRANCE CHAÎNE DES PUYs - PUY DE DÔME

Les paysages de la chaîne des puy sont marqués par l'alignement quasi parfait de plus de 80 jeunes volcans, au cœur desquels trône le puy de Dôme. Façonnés par l'activité volcanique, puis par les hommes, les trois éléments paysagers de la faille de Limagne, du plateau granitique des Dômes et de la chaîne des puy, reconnus par l'Unesco, constituent aujourd'hui une terre de pâturage, de diversité écologique, de défis sportifs, et, depuis plus d'un siècle, un haut-lieu du tourisme.

FICHE D'IDENTITÉ

Gestionnaire : Conseil départemental du Puy-de-Dôme et Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

Fréquentation annuelle : 1,5 million de visiteurs dont 600 000 pour le puy de Dôme

En périphérie immédiate de l'agglomération clermontoise : 300 000 habitants

Superficie du Grand Site de France : 43 000 hectares

Superficie du Bien du patrimoine mondial : 40 530 hectares

POURQUOI ?

Depuis plus de dix ans, des actions de surveillance et de réglementation sont menées à divers niveaux (Département du Puy-de-Dôme, PNRVA¹, préfecture, communes...) pour faire face à la pression de la fréquentation touristique et aux comportements inadaptés au sein de la chaîne des puy. Elles concernent des interdictions liées à la pratique du camping et du caravanning en site classé, l'allumage de feu en plein air et à proximité de bois ou forêt, la circulation de véhicules motorisés ou encore la présence de chiens non tenus en laisse dans les estives. Les agents assermentés sont mobilisés pour renforcer l'efficacité des outils de protection et limiter les infractions.

Les difficultés rencontrées concernent la prise des arrêtés municipaux, leur coordination à l'échelle de plusieurs communes pour des usages dépassant les limites administratives et l'affichage sur site de la réglementation.

Aucune structure à elle seule (mise à part la gendarmerie), n'étant compétente pour intervenir dans tous les champs de la police judiciaire, l'enjeu de coordonner les modes opératoires, est rapidement identifié comme essentiel.

COMMENT ?

Dès 2017, un groupe de travail "police" est créé afin de mieux comprendre les domaines de compétences et les périmètres d'action des forces de police, de surveillance et de sensibilisation du territoire, et les mobiliser efficacement.

Le groupe de travail partage les réglementations à suivre, leur évolution et identifie les points de vigilance propres à la préservation des sites fragiles de la chaîne des puy, notamment :

- La tenue des chiens en laisse pour préserver les activités traditionnelles, dont le pastoralisme, activité essentielle au maintien de la lisibilité des formes volcaniques et de la biodiversité ;

- Le respect des chemins et sentiers, afin d'éviter l'érosion et le dérangement de la faune sauvage et domestique ;
- Le respect des bons usages liés au dépôt de déchets ou à l'accès non autorisés de véhicules terrestres à moteur.

En 2020, le département, le PNRVA, l'OFB², l'ONF la préfecture, la DREAL³ et la DDT⁴, signent une convention de partenariat interservices pour 4 ans, dont la mise en œuvre est suivie par la MISEN⁵ ►P.23.

La convention organise la collaboration des agents de terrain et mutualise leurs moyens d'action. Elle prévoit la conduite de 4 opérations conjointes par an, de surveillance et de verbalisation sur le terrain.

L'objectif des opérations interservices est de permettre aux différents agents ayant un pouvoir de police de se connaître, puis de compléter leurs champs d'intervention et enfin, de créer une synergie au bénéfice de la préservation du site. Les services et institutions partagent leur expertise juridique, technique et scientifique selon leurs domaines de compétences (surveillance des forêts, gardes natures du PNR, etc.). Les agents de police municipale et la gendarmerie, dont la brigade équestre de la Garde républicaine, renforcent le dispositif.

Les agents formés sur le terrain sont sensibilisés à la préservation ►CH.10. Cette mutualisation des moyens coercitifs est également une stratégie adoptée par le Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze ►CH.2/5.

Le cadrage et le bilan des journées de contrôle, sont effectués par la DDT et le PNRVA qui en définissent le mode opératoire en fonction des enjeux (chiens dans les estives, feux, bivouacs, dépôts et décharges sauvages, circulation des véhicules à moteur...), des risques et des résultats attendus. Chaque opération repose sur une cartographie à jour des voies réglementées, des itinéraires balisés, des usages et des secteurs sensibles.

QUELLES SUITES ?

- Les résultats satisfaisants des opérations interservices menées en 2021 et 2022, ont encouragé la gendarmerie à s'engager dans la durée pour la poursuite de cette dynamique, avec la création d'une brigade mobile de 8 gendarmes déployée sur le périmètre du Grand Site de France, du Bien du patrimoine mondial ainsi que d'autres espaces naturels sensibles méritant une surveillance accrue.
- De nombreux feux liés à la pratique du bivouac et du camping sauvage sont régulièrement constatés l'été, y compris en cœur de site. En 2020, plus de 150 interventions ont été menées par les gardes nature. Quatre gardes nature du Parc sont commissionnés et assermentés pour

poursuivre les efforts de préservation du site.

- Deux Arrêtés Préfectoraux de Protection des Habitats Naturels (APPHN) ont été pris dans le cadre de la Stratégie Nationale des Aires Protégées (SNAP).
- L'adoption d'arrêtés régulant la circulation des véhicules à moteur sur les chemins communaux et la mise en place d'une signalétique réglementaire de porte d'entrée sont progressivement réalisées par les communes du territoire, avec le soutien technique et financier du département.
- Des outils de communication sont envisagés pour accompagner les services de police lors des contrôles de prévention.

QUELS ENSEIGNEMENTS ?

Les clés de réussite

- Une efficacité renforcée par la mutualisation plus globale de la gestion du site. Créée en 2020, l'Équipe Mutualisée de Gestion regroupe les compétences du PNR et du Département au sein d'une équipe d'une douzaine de personnes, dont un agent en charge de la conciliation des usages à l'échelle du Grand Site de France et du Bien du patrimoine mondial et 4 agents commissionnés et assermentés.
- Quelques opérations interservices ciblées dans l'année, pour renforcer la complémentarité sur le terrain et la cohérence de l'action.
- La production d'un guide méthodologique "lutte contre les dépôts sauvages et déchets" à destination des élus municipaux, pour rappeler l'ensemble des leviers d'action et procédures, notamment juridiques, à leur disposition.
- L'expérimentation et l'ajustement des modes opératoires, en fonction des priorités d'intervention.
- Des actions régulières de sensibilisation assurées par les gardes nature auprès de différents publics ►CH.10.

Les points de vigilance

- Un dispositif complexe compte tenu de la multiplicité des portes d'entrée du site.
- Des mesures de régulation qui ne peuvent suffire seules, mais s'inscrivent dans une stratégie d'ensemble de gestion de la fréquentation : navettes, sentiers de randonnées, location de vélo, alternatives de visite, charte de gestion des parapentes, etc. ►CH.6/7/8.



Les gardes nature sont mobilisés toute l'année pour intervenir au cœur de l'espace naturel protégé. Ils jouent un rôle essentiel de prévention et, dans certains cas, de verbalisation vis-à-vis du camping ou du stationnement sauvage.

¹ Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

² Office français de la biodiversité

³ Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

⁴ Direction départementale des Territoires

⁵ Mission interservices pour la protection des espaces naturels

Réguler l'accès des visiteurs pour préserver les milieux

GRAND SITE DE FRANCE GORGES DE L'HÉRAULT



Plus grande source pétrifiante régionale, la Cascade de Font Caude est un habitat prioritaire pour l'Europe et abrite une biodiversité remarquable, dont 22 espèces de bryophytes.

FICHE D'IDENTITÉ

Gestionnaire : trois communautés de communes : Vallée de l'Hérault, Grand Pic Saint-Loup, Cévennes gangeoises et suménoises

Fréquentation annuelle : 650 000 visiteurs sur le secteur Sud et 52 000 pour le secteur Nord à Issensac

Nombre d'habitants : 6 000

Superficie du Grand Site de France : 20 788 hectares



EN SAVOIR PLUS

www.cc-vallee-herault.fr

La source pétrifiante de Fontcaude ou source du Parapluie, située au cœur des Gorges de l'Hérault, est un habitat naturel remarquable. En 2016, un diagnostic du CEN Occitanie a mis en lumière son caractère fortement dégradé et "l'impact évident du piétinement sur le développement végétal". Des enjeux de sécurité pour les personnes et de stationnement sauvage sont identifiés comme aggravant la situation par une circulation difficile au cœur des gorges. Le gestionnaire du Grand Site de France, également gestionnaire du site Natura 2000 "Gorges de l'Hérault", le CEN et les communes de Puéchabon, Aniane et de Saint-Guilhem-le-Désert se mobilisent. L'introduction de l'article L.360-1 au code de l'environnement donne au Grand Site de France un nouveau levier réglementaire pour limiter l'accès à cet espace naturel protégé ►ENCART.

L'arrêté municipal interdisant la circulation sur la source du Parapluie est pris par la commune de Puéchabon le 30 mai 2022. Il est préparé et partagé avec tous les acteurs locaux en vue de la haute saison touristique. Sa mise en application donne lieu à la pose de panneaux de sensibilisation et d'information, de glissières et d'aménagements routiers visant à limiter les stationnements sauvages.

Un plan de communication est élaboré pour faciliter la compréhension et l'acceptabilité de cette nouvelle mesure de régulation (communiqué de presse, sensibilisation auprès des offices de tourisme et des collectivités...). Une campagne de "démarketing" et de "desourcing" est également expérimentée pour ce site hautement photogénique et prisé par les réseaux sociaux ►CH.9.

Plusieurs opérations de veille par les gardes nature de l'OFB, de l'ONF et la police municipale ont permis de verbaliser pour mauvais stationnement, piétinement et d'appréhender des allumages de feux sur l'ensemble du site.

Si la première année de mise en œuvre de l'arrêté a permis de privilégier l'information et la prévention des usagers, les prochaines années poursuivront le renforcement des moyens de police de la nature pour faire appliquer plus efficacement la nouvelle réglementation. Par ailleurs, ce travail a été la première étape vers la signature d'un Arrêté Préfectoral de Protection des Habitats Naturels (APPHN) pour une protection plus durable de la source.

Cet outil de régulation s'intègre au sein d'une stratégie globale, mise à l'œuvre depuis une vingtaine d'années sur le territoire pour maîtriser la fréquentation ►P.12.

Une base juridique nouvelle pour réguler la fréquentation touristique en espace naturel

Si les arrêtés pris jusque-là par les élus s'en tenaient essentiellement à la circulation motorisée, depuis 2021, l'article L. 360-1 du code de l'environnement permet aux maires et présidents d'EPCI d'interdire ou de réglementer plus largement l'accès des personnes, des véhicules et des animaux domestiques aux espaces protégés, dès lors que cet accès est de nature à compromettre, soit leur protection ou leur mise en valeur à des fins écologiques, agricoles, forestières, esthétiques, paysagères ou touristiques, soit la protection des espèces animales ou végétales.

Lorsque la mesure excède le territoire d'une seule commune ou intercommunalité, comme souvent dans les Grands Sites, le représentant de l'État au sein du département peut également agir.

➊ Consulter l'article en intégralité

(A)MÉNAGEMENT DU SITE

Immerger les visiteurs et révéler la sensibilité du paysage

Contexte et enjeux pour les Grands Sites de France

Les Grands Sites de France sont des territoires soumis à de fortes pressions touristiques et urbanistiques. En l'absence de gestion de la fréquentation, plusieurs d'entre eux ont vu apparaître des aménagements ou des pratiques remettant en cause leur qualité paysagère : stationnement en cœur de site, bâtis ou commerces peu qualitatifs, multiplication de signalétique et de mobilier banalisants, érosion, etc. Pour répondre à ces enjeux, l'aménagement¹ constitue l'un des leviers historiques. De nombreux projets ont permis de penser l'aménagement comme un véritable outil de préservation et d'accueil. Dans cet esprit, les travaux ne concernent pas exclusivement la création d'infrastructures et passent aussi par des actions de soustraction ou de réutilisation (démantèlement d'infrastructures, retrait de signalétique, renaturation, réhabilitation, intégration paysagère, etc.).

L'objectif poursuivi pour répondre aux impacts de flux de fréquentation non maîtrisés n'est pas prioritairement celui de les diffuser. Il consiste à accueillir les visiteurs dans les limites acceptables par le paysage, les habitants, la biodiversité, ainsi que de permettre à chaque visiteur de vivre une expérience unique, douce et immersive, révélant toutes les facettes de ce paysage patrimonial.

Quelques recommandations

- Aménager un site ne peut être abordé par un prisme exclusivement touristique. Les enjeux paysagers et les enjeux d'accueil touristique se mêlent subtilement dans les projets.
- Associer l'inspecteur des sites (DREAL) et/ou l'architecte des bâtiments de France (UDAP) à l'élaboration des projets.
- Choisir le degré d'intervention nécessaire. Dans un principe de sobriété, les aménagements peuvent à la fois limiter (suppression ou réduction d'espaces), contrôler (barrières, guérite, horodateurs), concentrer ou encore orienter les flux (signalétique, mobilier, entretien des routes, pistes...).
- Se reposer sur les données issues d'études de fréquentation ou d'observatoires. La capacité de charge peut être un curseur utile pour certains aménagements, à dimensionner dans les limites

“La capacité d'accueil correspond au niveau de fréquentation touristique qu'un site peut supporter sans que ses qualités ne se détériorent, sans que les populations locales ne soient submergées, sans que la qualité de la visite ne soit altérée.” *Petit traité des Grands Sites, Réfléchir et agir sur hauts lieux de notre patrimoine*, ACTES SUD, ICOMOS France, 2009

Préalable indispensable à la transformation de l'offre et des pratiques touristiques sur le territoire, les aménagements contribuent à rendre leur cohérence aux paysages, sans démesure. Ils peuvent mettre en avant la singularité des lieux en libérant les vues, tout en créant les conditions de visite souhaitées, à la hauteur de la qualité du site, respectueuses du cadre de vie, sans mise sous cloche ▶CH.7.

Leur implantation est choisie pour leur capacité à accueillir des infrastructures intégrées et structurer des pôles et aires d'accueil. Les aménagements concernent également la signalétique et le petit mobilier d'accueil (toilettes, poubelles, aires de pique-nique) ou de sécurisation (glissières, murets, piétonnisation...). Souvent, les interventions visent la réduction de l'impact d'une fréquentation motorisée, mais aussi des phénomènes d'anthropisation et de pression sur la ressource, notamment en eau.

acceptables pour le paysage et les milieux et non par rapport à une fréquentation maximum qui ne concerne souvent que quelques jours dans l'année.

- Aménager de manière à répondre aussi aux besoins des habitants, professionnels et usagers présents à l'année ▶CH.5/6.
- Porter attention aux zones de report de la fréquentation, afin de ne pas rediriger les flux vers des lieux inadaptés (biodiversité, sécurité).
- Privilégier des aménagements temporaires ou réversibles (points d'accueil itinérants, hors les murs, présence humaine) notamment en haute saison touristique ▶CH.10.
- Maîtriser le foncier pour anticiper des effets de spéculation immobilière (difficultés d'accès au logement, ralentissement dans la stratégie, gentrification).

POUR ALLER PLUS LOIN

- Guide pratique “La démarche paysagère dans les Grands Sites de France - Méthode et pratiques” - RGSF, 2022 ▶CH.1
- Fil des Grands Sites “Signalétique d'activités et de services sur les Grands Sites : démarches et outils” - RGSF, 2009 ▶CH.3/7/8
- Guide méthodologique “Insertion paysagère des campings existants en site classé” - Ministère de la transition écologique en partenariat avec la Fédération nationale de l'hôtellerie de plein air, 2020 ▶CH.3
- “Le schéma d'intentions paysagères - Retour d'expériences par Alain Freyret” - Conservatoire du littoral, 2022
- “A...ménager pour une montagne à vivre” et “Aménagement touristique, un modèle à repenser” - Mountain Wilderness, 2022

EXEMPLES D'OUTILS

- **Schéma d'accueil du public** : document-cadre structurant la répartition des aires d'accueil en fonction du ou des périmètres protégés, des lieux fréquentés, des voies d'accès... Il peut être réalisé par une démarche paysagère et conjugué avec d'autres outils comme un schéma de mobilités ou un schéma d'interprétation...
- **Schéma d'intentions paysagères** : ce document synthétise les principes d'intervention choisis pour un site.
- **Documents de planification** : Plan local d'urbanisme, Schéma de Cohérence territoriale...

¹ En site classé, toute modification de l'état ou de l'aspect de l'espace et monument naturel est soumise à autorisation spéciale du ministre ou du préfet en fonction de son importance ▶CH.3.

Un schéma d'accueil stratégique pour maîtriser les flux dans l'espace

GRAND SITE DE FRANCE LES DEUX-CAPS BLANC-NEZ, GRIS-NEZ

Fenêtre ouverte sur l'Angleterre, le paysage des Deux-Caps Blanc-Nez, Gris-Nez offre aux 1,5 million de visiteurs qui affluent chaque année, la palette contrastée des couleurs de la mer, du sable, des falaises et des champs. Distants d'une quinzaine de kilomètres, mais aussi de 80 millions d'années, les Deux-Caps et leurs paysages naturels et agricoles portent les traces de ce passé géologique, de l'installation et des conflits humains.

FICHE D'IDENTITÉ

Gestionnaire : Conseil départemental du Pas-de-Calais

Fréquentation annuelle :
1,5 million de visiteurs

Nombre d'habitants : 15 000

Superficie du Grand Site de France : 7 505 hectares



L'emplacement du belvédère nord et le nouveau cheminement au cap Blanc-Nez permettent à un nombre important de visiteurs d'apprécier la vue sur les côtes anglaises en toute sécurité, tout en préservant la lande du piétinement.

POURQUOI ?

Pour faire face à une fréquentation non maîtrisée et essentiellement motorisée sur ce site littoral, une étude est réalisée pour établir un premier diagnostic de la fréquentation touristique dès les années 1990 ►CH.2. Les observations révèlent une forte concentration des visiteurs sur la bande côtière : au Cap Blanc-Nez et au Cap Gris-Nez pour les visites touristiques, sur les plages pour les locaux.

Les sites et les villages en arrière-littoral ne sont que traversés et seuls quelques bourgs du bord de mer connaissent une certaine affluence touristique. L'impact de cette répartition inégale de la fréquentation se traduit progressivement par une banalisation des paysages que la très grande ouverture sur la mer rend sensibles à la moindre construction.

COMMENT ?

Le résultat des actions réparatrices et de réhabilitation, alors engagées pour répondre à des problématiques urgentes (sécurisation sur le Cap Blanc-Nez notamment), pousse les élus du Grand Site de

France à établir en 2012, un état des lieux des zones de tension et des points d'accueil à corriger par l'adoption d'un Schéma d'Accueil Stratégique (SAS). Son principe réside dans l'identification des points d'entrée, de stationnement, de croisement, de sortie des flux de visiteurs, mais aussi des potentiels de découverte immersive, de déambulation ou encore de consommation. Il répond au besoin de donner une cohérence à l'ensemble des équipements et aménagements à l'échelle du Grand Site de France et d'établir une vision prospective du territoire.

Dix ans après, les élus souhaitent revoir les orientations du SAS au regard d'une décennie d'aménagement, mais aussi face aux évolutions du paysage et du tourisme.

Une étude paysagère a en effet montré que le littoral ne concentre pas seul les valeurs paysagères : les plateaux agricoles, les prairies bocagères, les sommets et vallons paisibles y participent bien.

L'enjeu d'élargir l'offre de visite afin de proposer une découverte renouant le lien entre campagne et bord de mer, qui fait la spécificité paysagère du Grand Site, intègre alors pleinement la stratégie d'aménagement ►CH.7.

¹ Activités de pleine nature

En parallèle, une étude de fréquentation menée en 2015 renforce la compréhension du fonctionnement et des déplacements des excursionnistes et touristes sur le site et conforte la nécessité d'un état des lieux sur les mobilités ►P.16 ►CH.5/6.

En 2023, la gestion de plus en plus complexe des pics de fréquentation permet de lancer la révision du SAS en tenant compte des constats partagés par les acteurs. Il est décliné en cinq schémas d'accueil locaux, chacun reposant sur 4 enjeux principaux :

- Accueillir (restructuration ou recul des parkings en bord de falaises...)
- Favoriser les mobilités alternatives et la découverte sans voiture
- Tenir compte des évolutions du paysage (trait de côte, effets du changement climatique)
- Identifier des expériences ciblées à mener (diversification de l'offre touristique vers les APN¹, suivi des nouvelles prestations touristiques proposées sur le territoire, communication...)

Ces schémas locaux comprennent des orientations concernant les accès et les connexions entre les aires d'accueil, en fonction des caractéristiques de chaque secteur (ambiance paysagère, situation géographique, qualité de la fréquentation, usages et modes de transports employés...)

Les schémas d'accueil locaux sont interconnectés et leur mise en œuvre répond à la fois aux enjeux propres du site concerné (gestion des flux et de mise en valeur selon l'esprit de chaque lieu), et aux enjeux du grand paysage, respectant son intégrité sans muséification.

A partir de la valeur patrimoniale, des habitats naturels et de la fragilité de chaque secteur, les schémas identifient des priorités d'intervention à l'échelle du périmètre du Grand Site (réhabilitation ou création d'aires d'accueil, cheminements, éléments d'interprétation...).

Le rôle de la Maison de site dans la rupture de charge

La Maison du site a été créée en 2014 dans une ancienne ferme reconstruite après-guerre. Elle se situe volontairement en retrait du littoral, illustrant la volonté de faire découvrir l'arrière-pays. En plus de proposer des locations de vélos pour parcourir le site autrement, elle fait aussi office de boutique,

restaurant, hébergement, bureaux et constitue le point de départ de la découverte du territoire grâce à un important maillage de cheminements pédestres et cyclables.

QUELLES SUITES ?

Depuis 2012, les pratiques touristiques du Grand Site de France ont évolué (présence accrue de camping-cars et vans aménagés, cyclotourisme...), l'offre de découverte s'est étoffée (installation de nombreux socio-professionnels), le cadre règlementaire et les répartitions de compétences modifiées (transports, urbanisme...).

L'actualisation du SAS permet au gestionnaire de concilier les multiples usages du territoire et de réagir plus efficacement face à une pratique nouvelle dans une vision structurée et globale de l'aménagement, comme cela a pu être observé à la sortie des confinements de 2020 et 2021. Par exemple, face aux atteintes à l'intégrité des espaces naturels sensibles, l'installation de barres de hauteur, de portiques, de supports et de mobiliers ont réussi à limiter le stationnement nocturne interdit en site classé.

Une nouvelle étape prévoit l'extension de 7 500 à 17 000 hectares du périmètre du Grand Site de France vers les monts arrière-littoraux à l'occasion du renouvellement du label en 2024.

Pour concrétiser cette étape majeure et parvenir à mieux diffuser la fréquentation à l'arrière du littoral, il est prévu de :

- Préciser les capacités d'accueil et de stationnement sur le littoral et en zone extensive pour les périodes de forte fréquentation ;
- Partager un positionnement clair de l'accueil et du stationnement diurne des camping-cars dans chaque commune (le nocturne étant déjà consensuel) ►CH.5 ;
- Pousser la réflexion avec les agglomérations de Calais et Boulogne-sur-Mer, sur la mise en œuvre de dessertes de bus et de navette (saisonnalité, coûts...). Des réflexions sont également à mener sur les connexions au réseau ferroviaire.

L'équipement et la gestion de toilettes publiques, en particulier sur les aires d'accueil à proximité des espaces naturels sont également un axe d'amélioration majeur.

QUELS ENSEIGNEMENTS ?

Les clés de réussite

- Un diagnostic précis de l'offre touristique, des usages et du fonctionnement des flux de fréquentation qui permet de poser les bases d'une stratégie d'accueil.
- Une expertise paysagère fixant les bases d'une approche de Plan de Cohérence Paysagère pour un territoire plus vaste que la zone de tension touristique.
- Le travail très participatif et collaboratif pour la révision du SAS, associant habitants, prestataires touristiques, élus, gestionnaires et techniciens d'espaces naturels au niveau de chacun des SA locaux.
- La situation géographique entre deux agglomérations ayant la compétence "transports" faisant bénéficier le Grand Site de France de lignes de transports dont le cadencement permet d'intégrer pleinement les mobilités alternatives dans le SAS.

Les points de vigilance

- Le recul historique montre qu'idéalement le schéma d'accueil stratégique est la première étape, mais la pression touristique et le changement climatique imposent souvent des opérations d'aménagement d'urgence.
- Des usages et des évolutions qui sont parfois difficiles à anticiper (acceptabilité du tourisme ou des mesures visant à le contraindre, développement du tourisme en camping-cars, phénomènes de gentrification, spéculation immobilière...).
- La capacité d'accueil du territoire dépend à la fois de paramètres objectifs (capacité de traitement des déchets, des eaux, des réseaux d'assainissement...) et de choix politiques pour maîtriser ou non le développement touristique et la pression exercée sur les ressources locales (foncières, naturelles, agricoles). Elle prend en compte les risques naturels et climatiques.

MAISONS DE SITE

Les Maisons de site, sans être incontournables, présentent une multitude de cas de figure dans l'aménagement et offrent un large panel de fonctions et d'usages pour l'accueil des visiteurs. Elles sont souvent un élément à part entière du dispositif de régulation des flux et font office de lieu de transmission. Situées en cœur de site ou sur un lieu de passage stratégique elles peuvent :

- Déplacer un stationnement gênant ou amener les visiteurs sur une autre partie du territoire ;
- Jouer un rôle majeur dans la rupture de charge, par des services tels que la location de vélos, les navettes, des chemins de randonnée ou des pistes vélo, les visiteurs étant incités à laisser leur véhicule pour découvrir le site autrement (Gorges de l'Hérault, Cirque de Navacelles, Camargue gardoise, Puy Mary...).

EN SAVOIR PLUS

- www.lesdeuxcaps.fr
- Guide de retour d'expérience sur le traitement de l'impact de la signalétique sur le paysage, Grand Site de France Les Deux-Caps Blanc-Nez, Gris-Nez, 2022

(A)ménager des belvédères pour soulager le cœur attractif

GRAND SITE DE FRANCE CIRQUE DE NAVACELLES

Curiosité géologique de plus de 300 mètres de profondeur que l'on découvre soudainement depuis ses rebords, le Cirque de Navacelles dessine un grand méandre creusé puis abandonné naturellement par la rivière Vis il y a 6 000 ans. Le paysage révèle la force des éléments par le contraste entre les causses et les gorges. Murets, prairies entretenues, champs en lanières et habitations regroupées en îlots, fruits du pastoralisme, marquent le grand paysage inscrit à ce titre au patrimoine mondial.

FICHE D'IDENTITÉ

Gestionnaire : Syndicat Mixte pour le Grand Site de Navacelles

Fréquentation annuelle : 250 000 visiteurs

Nombre d'habitants : 1700

Superficie du Grand Site de France : 46 163 hectares

POURQUOI ?

Chaque année, 250 000 visiteurs viennent profiter des vues impressionnantes du Cirque de Navacelles depuis les belvédères de Blandas et de la Baume Auriol. Localisés de part et d'autre de la formation géologique et du hameau de Navacelles situé en son cœur, ces balcons sont accessibles par deux voies routières traversant le causse et ont longtemps fait office de points de passage pour une contemplation saisissante mais rapide du paysage. En raison de la configuration contrainte du site et d'un tourisme pratiqué essentiellement en voiture, le petit hameau de Navacelles connaît au fil de l'évolution du tourisme, des phénomènes de pics de fréquentation et de saturation de l'espace de plus en plus impactants pour ses habitants et l'environnement.

COMMENT ?

Une stratégie globale en faveur de la déconcentration des flux et de l'allongement de la durée de visite est construite progressivement. D'abord au niveau du hameau par des actions de réhabilitation et de réduction du nombre de places de stationnement. Puis au niveau des belvédères, qui sont naturellement apparus comme pouvant endosser le rôle de points de rupture de charge et de portes d'entrée du cœur du Grand Site de France.

Des études structurantes

Afin d'orienter les choix d'aménagement, plusieurs études ont permis de proposer des solutions techniques, politiques ou juridiques, au sein de ce site réglementé à la topographie particulière et à cheval entre deux départements :

- La charte paysagère et architecturale (2010), outil non réglementaire visant à protéger, valoriser et apporter de la cohérence à l'ensemble des paysages du site ;
- Le plan de circulation et de stationnement (2014, actualisé en 2022) ►CH.5 ;
- Le schéma d'orientation pour l'aménagement,

la valorisation et l'organisation du hameau de Navacelles et de ses abords (2022).

La prise en compte des attentes des habitants

Grâce à l'importante mobilisation des élus locaux pour freiner le développement désorganisé des commerces, les discussions sur l'avenir du tourisme à Navacelles ont été initiées dès les années 1990.

Les attentes portaient sur des projets d'acquisition et des aménagements révélant discrètement la beauté des lieux.

Puis, plusieurs ateliers de concertation sont menés pour accorder les différentes perceptions entre des habitants souhaitant retrouver l'intimité du hameau et des commerçants en faveur du maintien d'une économie touristique. Malgré les divergences, les acteurs se sont accordés sur des besoins d'équipements de base, mais surtout sur la nécessité de préserver les lieux ►CH.1.

Les travaux de valorisation des espaces publics du hameau de Navacelles (réalisés de 2020 à 2023 avec un procédé de réemploi des matériaux intégralement prélevés sur le site) ont permis de renaturer le méandre, réduire le nombre de stationnements, aménager une aire de retournement de navettes, réhabiliter les itinéraires de promenade, tout en améliorant la signalétique d'accueil.

Le belvédère de Blandas

À Blandas, le retrait des bâtiments autrefois en rebord de falaise et l'aménagement des points de vue a nécessité une démarche d'acquisition foncière portée par le département.

En restaurant un cadre paysager et en assurant la contention des véhicules par un stationnement en capacité d'absorber les pics estivaux, ces aménagements déconnectent le visiteur de la route.

Moins fragiles que le hameau, les belvédères sont des points de rupture de charge (départs de navettes reliant le hameau et le belvédère d'en face, sentiers de randonnées, location de VAE...), qui révèlent des points de vue spectaculaires.

Le belvédère de Blandas devient un lieu singulier,

en capacité de procurer au visiteur une émotion et de le faire rester pour l'esprit des lieux.

Les Maisons du Grand Site de France

La création d'une scénographie de visite accessible aux personnes à mobilité réduite à Blandas permet aujourd'hui de prendre le temps d'une promenade qui met en scène les différents points de vue et ambiances paysagères.

Le visiteur est accompagné de l'arrivée sur l'aire de stationnement, au bâtiment d'accueil, jusqu'à la promenade débouchant sur le vide ►CH.10.

À Blandas comme à la Baume Auriol, les Maisons de sites renvoient vers le grand territoire par les services proposés : informations touristiques, exposition, produits locaux sourcés...

Résultats

Menée sur le long terme, la reconquête paysagère du méandre a progressivement porté ses fruits. Toutes ces démarches participent à rendre le site plus agréable, pour les visiteurs comme pour les habitants. L'observatoire de la fréquentation du Grand Site souligne un net allongement de la durée moyenne de visite entre 2007 et 2017 : de 30 minutes à 4h30 avec 76 % des visiteurs restant entre 2h et 4h sur le site, contre 32% en 2007 ►CH.2.

Les enquêtes relèvent que les visiteurs apprécient les belvédères (90%), visitent plusieurs villages (81%), utilisent les chemins de randonnée (37%),

se baignent (28%), achètent des produits du terroir (9%), visitent des haltes patrimoine (mégolithes 8%). En augmentation progressive, la pratique de la randonnée participe à accroître la fréquentation sur les ailes de saison ►CH.8.

QUELLES SUITES ?

- Suite à la réalisation d'un Schéma d'Intentions Paysagères en 2022, la requalification du deuxième belvédère à la Baume Auriol est lancée en 2024.
- Après 10 ans d'exploitation, des travaux d'équipement sont prévus à Blandas (ombrages, meilleure prise en compte des mobilités alternatives, amélioration de la signalétique...) ►CH.6.
- Des améliorations du dispositif d'accueil et de médiation au belvédère de Blandas sont prévues afin d'intégrer le réseau des sites d'interprétation du Bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco *Les Causses et les Cévennes, paysage culturel de l'agro-pastoralisme méditerranéen* ►CH.10.
- Le renforcement du dispositif d'observation, du service de navettes ainsi que de la sensibilisation à la réglementation en site classé sur le stationnement nocturne constituent des enjeux majeurs pour l'avenir.

QUELS ENSEIGNEMENTS ?

Les clés de réussite

- Un consensus local dans les choix d'aménagement fixe les ambitions du projet de territoire, au-delà de toute temporalité politique ►CH.1.
- Un observatoire de la fréquentation sur-mesure, en capacité d'identifier les mouvements des véhicules entre les deux belvédères, permet d'observer les effets des aménagements sur les niveaux de saturation au hameau et de fréquentation des navettes ►CH.2.
- La définition d'une capacité maximale de stationnement au hameau, corrélée à la mise en place d'un service de navettes gratuites en période estivale, ont été des piliers dans la répartition des véhicules sur le site ►CH.5.
- Le programme Avenir Montagne Mobilités pour lequel le Grand Site a été lauréat, permet d'améliorer le dispositif d'absorption des excès de véhicules lors des pics de fréquentation (feu tricolore temporaire, zones de délestage, carte informative et sensible pour les camping-cars) ►CH.5/6.

Les points de vigilance

- L'observatoire de la fréquentation a révélé que la saturation régulière du stationnement à la Baume Auriol l'été est en partie due au développement combiné de la randonnée et des navettes, créant des phénomènes de report et de voitures ventouses.
- La présence croissante des camping-cars, dû à un effet conjoncturel mais aussi à des équipements plus accueillants, majore la difficulté à faire respecter la réglementation du stationnement nocturne en site classé et le risque incendie ►CH.3/5.

EN SAVOIR PLUS

- www.cirquenavacelles.com
- Le Hameau de Navacelles, un paysage qui se réécrit - Rétrospective du projet de requalification des espaces publics du hameau de Navacelles, Syndicat Mixte du Grand Site du Cirque de Navacelles, 2022



Au belvédère de Blandas, la Maison du Grand Site est un bâtiment semi-enterré qu'on ne perçoit pas en amont. Le visiteur sort de son véhicule, franchit le mur d'un ancien enclos et emprunte une allée encadrée de pierres sèches jusqu'à découvrir le panorama.

Renaturer pour connecter le site historique à son écrin paysager

GRAND SITE DE FRANCE CAMARGUE GARDOISE



Avant le désaménagement, les abords des remparts étaient occupés par les voitures. Depuis, le stationnement a été reculé, la circulation automobile éloignée des remparts et bordée d'un platelage piéton. Le sens de circulation est revu pour n'autoriser l'accès qu'aux riverains.

Classé en 1973, le site d'Aigues-Mortes dessine un paysage pittoresque et emblématique "d'une cité posée dans un paysage plat de marais, entre terre et eau", comme écrin naturel et agricole.

Dans les années 1950, la bande de terre qui longe le rempart s'épaissit et repousse les eaux salées du site classé de l'Étang de la Ville. Rapidement, le développement non maîtrisé des usages, notamment liés au tourisme, est suivi de nouvelles constructions (routes, parkings, cave coopérative...).

Afin de redonner toute sa qualité naturelle et paysagère au site et restaurer les vues sur et depuis les remparts, un projet de réhabilitation est mis en œuvre dans les années 2000. L'une des premières actions emblématiques de cette reconquête paysagère a été la démolition, dès 1999, d'une cave coopérative visuellement très impactante et d'autres constructions récentes, à quelques mètres des remparts.

Progressivement, les actions de désaménagement pour reculer les parkings situés au pied des remparts, suivies d'une série d'actions de renaturation, reconnectent les remparts sud de la ville d'Aigues-Mortes avec leur écrin. Un ensemble d'aménagements discrets et de cheminements sont mis en œuvre pour proposer aux visiteurs des stationnements alternatifs connectés à des circuits de visite, sans perturber les activités quotidiennes de la ville d'Aigues-Mortes.

La création de la Maison du Grand Site de France dite "La Marette", ainsi que d'un réseau de sentiers de découverte, participe à diffuser la fréquentation dans l'espace depuis le cœur du Grand Site, tout en recréant un lien piéton avec l'espace naturel et le patrimoine culturel et historique.

Pour ce faire, le Syndicat Mixte gestionnaire s'est appuyé sur trois études complémentaires les unes des autres :

- Une étude patrimoniale et paysagère ;
- Un schéma directeur de la circulation et des stationnements comprenant des préconisations d'intégration paysagère ou de suppression des parkings, ainsi qu'une stratégie de mobilité douce ;
- Un schéma d'interprétation de la Camargue gardoise et de ses pôles d'attractivité.

FICHE D'IDENTITÉ

Gestionnaire : Syndicat Mixte pour la protection et la gestion de la Camargue gardoise

Fréquentation annuelle :
1,9 million de visiteurs

Superficie du Grand Site de France : 39 645 hectares

Nombre d'habitants : 30 000



EN SAVOIR PLUS

www.camarguegardoise.com

GESTION DE LA CIRCULATION ET DES STATIONNEMENTS

Organiser les flux de véhicules dans le respect de la nature et du paysage

Contexte et enjeux pour les Grands Sites de France

La gestion des véhicules à moteur tient une place importante dans l'émergence de la politique nationale des Grands Sites de France ►P.6. Aujourd'hui encore, les usagers ont majoritairement recours à la voiture individuelle pour leurs déplacements quotidiens ou pour leurs vacances.

La réglementation et l'aménagement des sites sont des leviers majeurs pour mieux gérer la fréquentation automobile et limiter les nuisances engendrées par sa concentration sur des espaces restreints (bruit, pollution, embouteillages...), ainsi que l'empreinte des stationnements et de leurs débordements (impact visuel, imperméabilisation et artificialisation des sols, érosion, etc.) ►CH.3/4. Mais d'autres mesures existent pour canaliser, diffuser ou limiter la présence des véhicules au cœur des sites. Elles impliquent d'associer les partenaires détenant les compétences nécessaires (services des routes des départements ou régions...). Les routes touristiques et stationnements sont par ailleurs souvent vecteurs de découverte et les premiers points de contact avec le site, aussi il importe de soigner non seulement leur intégration paysagère, mais aussi l'accueil et l'information qui y sont proposés.

La rupture de charge est une notion particulièrement importante dans les espaces naturels et est au cœur des stratégies de gestion des flux motorisés en période de pic saisonnier¹. Organiser la rupture de charge peut passer par :

- La fermeture par arrêté de restriction de la

circulation, pour certains véhicules et/ou à certaines périodes de l'année ►CH.3 ;

- La planification de l'accueil des véhicules en fonction des gabarits et des capacités du site à les accueillir ►CH.4 ;
- L'organisation des connexions entre les aires de stationnement et les autres réseaux de circulation et de transport (train, bus, bateau) ;
- Le développement d'une offre intermodale incluant notamment un service de navettes, de location ou de mise à disposition de vélos, etc. ►CH.6 .

L'enjeu consiste également à accompagner les visiteurs vers un autre mode de visite, en des lieux et des temporalités moins fréquentés par :

- La mise en place d'une billetterie et d'une politique tarifaire pour les parkings. Dans les Grands Sites, rendre le stationnement payant est parfois un outil de régulation des flux efficace en période de pic ;
- Un travail sur l'information directionnelle, la signalétique routière et l'information via GPS pour orienter les visiteurs, matérialiser les entrées et sorties, valoriser la traversée des villages et clarifier les usages admis et interdits ;
- La sécurisation et le confort de certaines voies d'accès moins empruntées. Dans certains cas, elles peuvent faire l'objet d'une valorisation paysagère ;
- Le sous-dimensionnement volontaire des stationnements en fonction des capacités du site et de son projet de préservation ►CH.4 .

Quelques recommandations

- Associer les acteurs en charge des routes, des mobilités et des transports publics au projet de territoire ►CH.1 .
- Pacifier les espaces de partage de la voirie en rendant la présence de la voiture non prioritaire sur les modes de déplacement plus doux ►CH.6 .
- Considérer l'intérêt d'un service de navette pour un usage répondant d'abord aux besoins des habitants.
- Inciter le recours au transport public : informations et billetteries numérisées, politique tarifaire attractive et harmonisée, coordination du réseau (arrêts et cadencements)...
- Éloigner les aires de stationnement du cœur de site, y apporter des informations et des services et les connecter.
- Travailler l'intégration de la route touristique et des stationnements dans le paysage.
- Optimiser le remplissage des parkings par un marquage au sol discret ou une présence humaine ►CH.10 .
- Intégrer la circulation et les stationnements dans la stratégie d'information et de communication (expérimentations Waze, Park4Night...) ►CH.9 .

POUR ALLER PLUS LOIN

- Actes des 18^e Rencontres du RGSF "Démarches paysagères dans les Grands Sites de France" - 2016
- Recueil d'expériences "Paysages et biodiversité, Les Grands Sites de France s'engagent" - RGSF, 2019
- Actes des 23^e Rencontres du RGSF "Comment favoriser un développement des territoires en harmonie avec la nature et les paysages ?" - 2021
- Fil des Grands Sites sur la gestion des camping-cars - RGSF, 2012

EXEMPLES D'OUTILS

- **Outils d'observation de la fréquentation** pour connaître les capacités d'accueil pour les véhicules ►CH.2
- **Plan de circulation et de stationnement, schéma des mobilités...** : déclinaisons possibles du schéma d'accueil stratégique ►CH.4/6 . Ils proposent un diagnostic et des orientations pour l'organisation des pôles d'accueil et des mobilités.

¹ La rupture de charge se définit comme le point spatio-temporel où l'utilisateur quitte un véhicule pour modifier son mode de déplacement afin d'atteindre son objectif (découverte touristique, dépôt de passagers, emprunt de sentiers de randonnée, etc.).

Un plan d'action à long terme pour réduire la présence des véhicules

GRAND SITE DE FRANCE BAIE DE SOMME

Paysage tissé de dunes, de falaises, de galets, de prairies et de marais, la Baie de Somme est le fruit d'une alliance entre l'eau, le végétal et le sable, modelée par mille nuances de lumière. Espace naturel préservé, riche d'une biodiversité exceptionnelle, ce vaste paysage évolue à proximité d'un bassin de vie densément peuplé.

FICHE D'IDENTITÉ

Gestionnaire : Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard

Fréquentation annuelle :
2 millions de visiteurs

Nombre d'habitants : 27 000

Superficie du Grand Site de France : 41 500 hectares

POURQUOI ?

Le déclin de l'attractivité touristique d'après-guerre a entraîné une perte des investissements privés et une transformation de l'offre d'hébergement de la côte littorale picarde vers des pratiques tournées vers le caravanning. Dans les années 1970, l'évolution des congés payés redonne à la Baie de Somme l'image d'une destination balnéaire au contact de la nature, accessible depuis la ville. Les aménagements répondent alors aux enjeux d'accueil de cette époque : faciliter l'accès d'un grand nombre de voitures au plus proche du rivage. Territoire de plus en plus désenclavé avec l'ouverture du tunnel sous la Manche en 1994 et de l'autoroute A16 en 1998, la Baie de Somme devient rapidement un site densément fréquenté par des visiteurs en court séjour.

Engagé depuis plus de 20 ans pour maîtriser l'impact des nuisances du tout-automobile sur le

littoral, le Syndicat Mixte poursuit une action de longue haleine pour mieux canaliser la circulation et les stationnements.

COMMENT ?

Une phase d'étude de diagnostic préalable est lancée en 2001. Dès les premières réflexions, le fait que le littoral et l'arrière-pays soient pensés de façon solidaire a été facteur de mobilisation pour le projet de territoire.

À partir d'une lecture partagée des paysages emblématiques de la Baie de Somme, le projet stratégique s'est construit progressivement par l'identification des menaces, et notamment celles liées au tourisme, qui pèsent sur ces paysages fragiles. De là ont émergé des orientations pour une stratégie d'accueil des véhicules pensée au-delà des enjeux ponctuels de saturation des parkings ►CH.1.



Pour parvenir au bord du littoral de la Baie de Somme de la manière la plus douce possible, la stratégie mise en œuvre par le Grand Site incite à laisser la voiture le plus tôt possible en connectant les stationnements aux voies cyclables et piétonnes.

S'appuyer sur une compréhension globale des flux

Pour orienter le projet, une grande attention est portée à la connaissance des flux de circulation. Une étude de fréquentation est lancée dès 2002. À cette époque, peu d'études de fréquentation sont menées sur des "sites-territoires" très étendus et possédant plusieurs portes d'entrée.

En 2013, puis en 2023 cette étude est réactualisée en intégrant à chaque fois les nouvelles dynamiques de mobilité touristique et vise, à terme, la création d'un observatoire de la fréquentation ►CH.2.

Les facteurs clés influençant la fréquentation (calendrier, météorologie, marées) sont croisés aux données de fréquentation existantes (compteurs routiers, cyclables, enquêtes qualitatives, etc.) et alimentent une réflexion fine sur les cheminements, pour aboutir à la réalisation d'une carte des mobilités "intra site".

Sur la base de cette connaissance fine des flux, un plan vélo est engagé entre 2012 et 2017 à l'échelle de la façade littorale du Grand Site de France. En parallèle, une stratégie de recul des véhicules vers l'arrière littoral est mise en place sur un périmètre délimité par la route départementale D940, qui ceinture l'accès au cœur du Grand Site. Elle vise à freiner l'arrivée et la concentration excessive des véhicules sur les sites littoraux saturés du Crotoy et de Saint-Valéry-sur-Somme. S'y ajoute également un travail pour structurer une offre touristique encourageant les modes de déplacement alternatifs et la découverte des espaces intérieurs de la basse vallée de la Somme ►CH.6/7.

"Alors qu'ils recèlent de lieux et de monuments magnifiques, les villes et les villages de la Baie de Somme, en retrait du rivage, se sont peu à peu endormis. Les visiteurs les traversent sans s'arrêter. L'économie de ces villes en souffre. Le littoral aussi" Gérard Désérable, La lettre de l'enjeu du territoire Picardie Maritime - Vallée de la Bresle, CCI Abbeville, janvier 2006.

Gérer la rupture de charge et le dernier kilomètre

Afin de filtrer un maximum de voitures en amont des espaces les plus sensibles et de la bande côtière très prisée, la rupture de charge est reportée en arrière-littoral. La stratégie prévoit un maillage d'aires de stationnement satellites aux entrées de ville et à l'extérieur des hameaux. Connectés au réseau ferroviaire, pédestre et cyclable, ces points de rupture s'inscrivent dans une planification des déplacements qui facilite la continuité de l'accès au cœur de site pour réaliser aisément le "dernier kilomètre" sans voiture.

Réorganiser les accès et les flux dans les espaces saturés

Le hameau et la pointe du Hourdel, lieux incontournables pour l'observation des phoques,

connaissent d'importants pics de fréquentation. Deux actions principales y sont conduites :

- La reconversion en voie verte de la "Route Blanche", ancienne route partiellement détruite par l'érosion côtière.
- La création d'une aire de stationnement naturelle à l'arrière du hameau grâce à un partenariat foncier avec une entreprise locale. Aujourd'hui devenue payante, l'aire est progressivement délaissée par les usagers, ce qui oblige la réflexion à se poursuivre sur ce secteur.

L'entrée de Saint-Valéry-sur-Somme est aussi un point important de saturation et d'engorgement du réseau viaire en été et les jours fériés. Une proposition de stationnement gratuit à l'extérieur de la ville, à un point de convergence stratégique pour le report intermodal cyclable, navigable ou encore ferroviaire (canal, port, piste cyclable, sentier du littoral), vise à rediriger les flux automobiles. Afin d'encourager les conducteurs à y laisser leur voiture, ce nouveau pôle d'accueil bénéficiera d'un arrêt pour les navettes estivales qui desservent le centre-ville.

Le réaménagement d'une ancienne friche ferroviaire en aire de stationnement paysagère à Mers-les-Bains / Tréport est un autre exemple des actions menées pour désengorger le site et mettre en œuvre les différentes stratégies de gestion des flux.

En haute saison, la piétonisation du front de mer de cette commune du sud de la Baie de Somme, apaise les usages mais réduit le nombre de places de stationnement. La présence d'une ancienne friche et gare ferroviaire donnant un accès privilégié au bord de mer a permis l'aménagement d'une aire de stationnement de 550 places intégrée au paysage et dont la gratuité est maintenue en haute saison. Située à proximité de la mer et du centre-ville, elle est associée à une offre de liaison par une navette électrique qui dessert les plages et les commerces.

QUELLES SUITES ?

La planification de ces grands projets se poursuit dans un dialogue et une concertation territorialisée. Pour accompagner la diffusion des visiteurs dans l'espace et inciter à des séjours plus longs, le développement d'une offre touristique *slow* axée sur l'arrière littoral, vise à fixer les voitures en arrière de la D940 par :

- L'étoffement de l'offre d'hébergements touristiques ;
- La qualification des services (labellisation Bistrot de pays) ;
- Des propositions de découverte complémentaires ou alternatives depuis les parkings de délestage au sein des villages ►CH.7.

QUELS ENSEIGNEMENTS ?

Clés de réussite

- La connaissance des flux, régulièrement actualisée, est à la fois la base et le curseur de l'action (études de fréquentation 2002, 2013 et 2023 et mise en place de compteurs sur 10 sites) ►CH.2.
- Plusieurs études prospectives et une réflexion approfondie en amont des projets favorisent l'atteinte des objectifs à long terme ►CH.1.
- Le recul des parkings est une première étape pour mettre un coup d'arrêt aux dégradations.

Points de vigilance

- Le schéma stratégique de circulation et des stationnements doit pouvoir suffisamment s'appuyer sur les pratiques locales et les perceptions du site par les habitants, afin que les aménagements soient compris et s'accompagnent d'un changement des usages locaux.
- Le temps long des études et des acquisitions foncières peut parfois rendre le projet obsolète au moment de sa réalisation d'où la nécessité de le réinterroger régulièrement ►CH.3.

 EN SAVOIR PLUS

www.baiedesomme.org

Mettre en place des navettes pour diminuer l'impact de la voiture

GRAND SITE DE FRANCE PUY MARY - VOLCAN DU CANTAL

Au cœur du massif cantalien, la silhouette pyramidale emblématique du Puy Mary surplombe une pluralité de paysages, alternance de crêtes lointaines, cols escarpés, vallées agricoles ou boisées plus intimes... Les hameaux et les burons, souvent nichés, parfois perchés, rappellent que les lieux sont habités.

FICHE D'IDENTITÉ

Gestionnaire : Syndicat Mixte du Puy Mary

Fréquentation annuelle :
400 000 à 500 000 visiteurs,
de mai à octobre

Nombre d'habitants : 3 500
(8 habitants/km²)

Superficie du Grand Site de France : 47 000 hectares

POURQUOI ?

Dans ce territoire de moyenne montagne à la très faible densité de population (8 ha/km²), l'offre en transport collectif est peu importante et la majeure partie des déplacements sont réalisés en véhicule personnel. Le site est cependant très traversé et la route touristique, élément constitutif du paysage, permet d'accéder au massif et de faire le lien entre les vallées et les villages.

Au pied du Puy Mary, les accès routiers des différentes vallées qui convergent au Col du Pas de Peyrol sont ouverts de mai à octobre. En période de pic de fréquentation, ce sont en moyenne 900 passages de véhicules par jour qui sont comptabilisés, engendrant embouteillages et conflits d'usage sur cet espace restreint.

C'est la prise de conscience par les élus locaux, dès 1991, de cette problématique localisée au Pas de Peyrol qui a initié la création du Syndicat Mixte, dans un objectif de préservation du site.

L'enjeu des mobilités touristiques et locales est ainsi majeur au sein du projet du Grand Site de France. Si dès 2013, un plan de paysage révèle l'importance des cols routiers pour la perception et la découverte du site depuis la route, la mise en place d'un système de navettes est rapidement

perçue comme un levier structurant pour gérer les flux de véhicules sur le massif et accompagner plus globalement le développement durable du territoire.

COMMENT ?

La mise en service d'un réseau de lignes de transport collectif s'inscrit dans la continuité d'une action plus globale du Grand Site de France pour réduire la présence et l'impact des véhicules et instaurer une culture des mobilités alternatives avec :

- En 2001, un schéma de cohérence paysagère des aménagements routiers qui contribue au traitement paysager de la sécurité de la voirie, des délaissés routiers, des points de vue... ►CH.4 ;
- La réhabilitation du col du Pas de Peyrol en 2012, la suppression des espaces de stationnement sauvage et la création de 150 places de stationnement optimisées mais inscrites dans les limites imposées par le site.
- À partir de 2020, la mise en place de mesures de circulation alternée en période d'affluence, pour les véhicules de grand gabarit comme les camping-cars, principale cause d'embouteillages en journée sur les 3 voies d'accès au Pas de Peyrol en raison des difficultés à se croiser sur les routes de montagne locales ►CH.3 . Le stationnement au Pas de Peyrol est dans le même temps rendu payant pour tous les véhicules en haute saison.

Le "transport découverte" collectif est mis en place à titre expérimental pendant deux étés consécutifs en 2016 et 2017 pour limiter le stationnement sauvage et désengorger la circulation au Pas de Peyrol, tout en donnant accès au cœur du massif en valorisant les vallées. La navette est organisée depuis les villages situés en cœur de vallée qui sont équipés de pôles d'accueil et de stationnements. Pour circuler sur ces routes étroites de moyenne montagne, des véhicules 9 places de petit gabarit, mobiles et adaptés au croisement, sont favorisés. Les itinéraires sont conçus comme un mode de découverte relié au réseau des 5 Maisons

Les Maisons de site et les stations de pleine nature du Grand Site ont vocation à devenir des points d'accueil multimodaux d'où partiront les navettes et tous les autres modes de déplacement incitant à quitter la voiture.



de site et stations de pleine nature, propice à la contemplation, avec des passages routiers valorisant le paysage et non uniquement comme un itinéraire de délestage pendulaire. Une attention est donnée au recrutement de chauffeurs locaux ayant une grande connaissance du massif et soucieux de partager leur territoire. Ambassadeurs auprès des usagers le temps du trajet, ils sont en capacité à raconter le site, transmettre les clés pour une expérience de visite plus immersive et d'apporter des conseils pour la préparation de randonnées, par exemple ►CH.10.

Une enquête de satisfaction, menée en 2016 auprès de 284 passagers, a révélé l'usage réel et les publics touchés par les navettes :

- Les visiteurs de passage ont exprimé leur pleine satisfaction et les excursionnistes locaux se sont approprié le dispositif, de même que les professionnels des activités de montagne qui ont pu envisager une évolution de leur offre.
- La navette a également rencontré un public auprès des travailleurs saisonniers et d'habitants ne conduisant pas ou ne souhaitant pas conduire en haute saison touristique générant le sentiment d'un renforcement des liens entre vallées et habitants.
- Les pratiquants de parapente et les randonneurs sont les usagers les plus récurrents. Ces derniers soulignent l'opportunité qui leur est offerte de diversifier leur pratique en faveur de l'itinérance en leur permettant de s'affranchir de leurs véhicules.

Tout en répondant à la volonté de maintenir le caractère de site traversé du Grand Site de France, les navettes contribuent à soulager la pression de la voiture et des camping-cars, desservir les bassins de vie et encourager un changement de rapport au véhicule individuel à l'échelle du territoire. Elles favorisent une autre façon de découvrir le site, en valorisant la lenteur, la contemplation, la perception, les paysages, les activités de pleine nature et d'autres points d'intérêt du massif au-delà du Puy Mary. Elles contribuent à fluidifier le stationnement au Pas de Peyrol en apportant

une réponse au phénomène de "voiture ventouse" et au stationnement sauvage des nombreux randonneurs partis sur un ou plusieurs jours.

Les navettes sont depuis renouvelées chaque année et en 6 ans, ce sont 30 000 passagers qui ont pu bénéficier du dispositif.

QUELLES SUITES ?

Depuis l'été 2022, le dispositif a été renforcé dans le cadre d'une démarche partenariale accrue avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes et les EPCI pour déployer le réseau de 2 à 9 lignes. Désormais étendues aux bassins de vie d'Aurillac, Salers ou Murat, aux principaux sites touristiques et de loisirs du département.

En 2023, afin d'optimiser le rôle des navettes dans les ruptures de charge, des véhicules de format 22 places sont mis en circulation entre les villes éloignées et les 5 Maisons de site. Ils sont relayés par des navettes de 9 places pour parvenir jusqu'au col. Le cadencement du réseau est régulièrement révisé pour optimiser la capacité de transport et les correspondances par rapport aux réalités du terrain, mais aussi pour répondre aux enjeux de diffusion de la fréquentation dans les vallées et permettre aux visiteurs de prendre le temps de visiter les villages.

La mise en place d'un système de covoiturage courte et moyenne distances devrait s'inscrire dans la continuité des actions en faveur d'une mobilité plus raisonnée sur le massif.

En parallèle, des panneaux de signalisation numériques donneront, depuis le bas des vallées, des indications sur le remplissage du stationnement du Pas de Peyrol afin d'inciter à emprunter les navettes lorsqu'il est saturé.

QUELS ENSEIGNEMENTS ?

Les clés de réussite

- Le réseau de navettes est un outil structurant répondant aux problématiques de fréquentation du Grand Site de France. Il s'intègre dans une pluralité d'actions qui, mises en cohérence, forment une solution d'ensemble.
- Le dispositif répond aussi à une problématique de desserte du territoire au service des habitants.
- Il contribue à un maillage territorial en faveur de l'accessibilité douce, plus large que le périmètre du Grand Site de France.
- Le service a été adopté par les institutionnels et professionnels locaux, notamment les hébergeurs et restaurateurs qui en sont les premiers ambassadeurs auprès des visiteurs.
- Le stationnement est organisé aux points d'arrêt des navettes.

Les points de vigilance

- Le temps nécessaire au bon calibrage du dispositif qui demande d'expérimenter sur plusieurs saisons avant de stabiliser la capacité du réseau de navettes.
- L'offre et son fonctionnement doivent être lisibles. Ils nécessitent une communication reliant mobilités, loisirs et pratiques sportives, coordonnée avec l'ensemble des acteurs touristiques locaux ►CH.9.
- Trouver un équilibre entre les fragilités du site et l'optimisation du service (cadencement, rotations, correspondances, extension des horaires et de la saisonnalité...).

ET AILLEURS

En 2022, plus de 14 000 personnes ont utilisé le service de navettes estivales du Grand Site de France du Cirque de Navacelles, soit plus de 5 500 véhicules évités dans le hameau, et autant d'émissions carbone et autres nuisances associées. Dans les Gorges de l'Hérault, la gestion globale qui implique notamment la maîtrise du taux de rotation des stationnements et le service de navettes, permet en période de pointe d'éviter environ 700 véhicules dans les gorges et de limiter à 1 500 le nombre visiteurs en simultané dans le village de Saint-Guilhem-le-Désert, soit 3 500 visiteurs/jour. Cette jauge maximum acceptable de visiteurs dans le village a été réduite à 24 jours de dépassement en 2022 (pour une moyenne de 5 500 visiteurs/jour), contre 80 jours en 2002 (avec en moyenne 6 000-8 000 visiteurs/jour).

EN SAVOIR PLUS

www.puymary.fr/les-lignes-du-volcan

Réguler le stationnement des camping-cars

PROJET GRAND SITE DE FRANCE SALAGOU - CIRQUE DE MOURÈZE

Au cœur de l'Hérault, la beauté du paysage du Salagou tient au lac et hauts plateaux qui le dominent et offrent d'impressionnantes visions panoramiques. La mise en eau de la vallée et la naissance du lac en 1969 engendrent d'abord un traumatisme et désorganisent le fonctionnement du territoire avant que, progressivement, de nouveaux usages ne prennent place.

FICHE D'IDENTITÉ

Gestionnaire : Syndicat Mixte du Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze

Fréquentation annuelle :
550 000 visiteurs dont
250 000 sur les berges

Nombre d'habitants :
1 500 habitants en site classé

Superficie : 11 650 hectares

POURQUOI ?

Le stationnement de nuit apparenté à du camping est interdit en site classé¹. Malgré cette interdiction, la popularité croissante du lac du Salagou dans les années 1990 et le développement de l'utilisation des camping-cars ont entraîné une fixation de ces véhicules aménagés sur les berges du lac, allant jusqu'à former de véritables "murs". Fortement visibles en plein cœur du site classé, ils occupent un espace fragile causant des problèmes paysagers, esthétiques, environnementaux et des conflits d'usages.

Vaste territoire aux nombreuses portes d'entrée et aux grands espaces, le site est mis à mal par l'accroissement du nombre de camping-cars passant la nuit. Les enjeux de gestion et d'accueil de ces visiteurs spécifiques deviennent une priorité des élus et des riverains dès la création du Syndicat Mixte du Grand Site en 2005 ►P.18.

Les élus ont souhaité les accueillir au même titre que les autres, en toute saison, sans dénaturer le paysage, par un partage de l'espace entre les usages touristiques et les activités locales.

COMMENT ?

Accompagné par un bureau d'études spécialisé, le gestionnaire a identifié les conditions d'accueil compatibles avec la fragilité du site, les profils des usagers des véhicules utilisés comme mode d'hébergement, leur provenance, leurs attentes et leurs besoins. En se donnant des objectifs transitoires, le Grand Site a procédé par étapes afin de réorganiser progressivement la fréquentation des camping-cars.

Rédiger collectivement un code de conduite et clarifier les règles d'accueil

Entre 2007 et 2012, la constitution d'une "commission fréquentation" a permis de répondre à un enjeu de clarification vis-à-vis de la multitude d'acteurs

en responsabilité sur le site intervenant de façon désynchronisée et portant divers messages d'accueil auprès des visiteurs (autorisation, lieux de stationnement...).

Puis, la rédaction d'un code de conduite des usages du Grand Site a été engagée en priorité. Il prévoit la définition de règles communes, notamment concernant le stationnement :

- L'interdiction de stationner en dehors des parkings, pour respecter une bande de tranquillité sans véhicule. Ce principe entraîne la fermeture de certaines zones naturelles très sensibles pendant l'été.
- L'interdiction de stationner la nuit en dehors d'aires de nuit aménagées et des campings.

Le code de conduite incite à prendre conscience de la biodiversité environnante, des activités agricoles, du risque incendie et se veut accueillant en utilisant au maximum une formulation positive des règles ►CH.3/9. Il s'accompagne de la carte du Grand Site qui localise les équipements d'accueil.

Faire connaître et appliquer ce code de conduite

Une importante campagne d'information est déployée, notamment par le biais de panneaux implantés sur chaque parking. Un dépliant recense les aires d'accueil de camping-cars du Grand Site et des territoires voisins. L'information est relayée par les offices de tourisme, sur les sites internet et par le biais de communiqués de presse qui ciblent notamment les magazines spécialisés dans le tourisme en camping-car.

Par ailleurs, une veille est assurée sur les applications mobile telle que Park4night², afin de supprimer les informations contradictoires avec les règles de stationnement nocturne qui s'appliquent sur le Grand Site.

¹ Article R.111-42 du code de l'urbanisme.

² Park4Night est une plateforme collaborative sur laquelle les utilisateurs accèdent à une cartographie des aires de stationnement de nuit officielles et non officielles et alimentent la base de données avec leurs propres connaissances des lieux.

Une coordination entre les élus à l'échelle de toutes les communes, accompagnée d'une analyse juridique a permis la prise d'arrêtés municipaux pour interdire le stationnement des véhicules utilisés comme mode d'hébergement de 22h à 8h de façon harmonisée.

Pour mieux faire accepter la réglementation et l'appliquer efficacement, un système de faux procès-verbaux a été imaginé en 2011, en concertation avec le service communication de la gendarmerie. Son rôle est de rappeler la réglementation en vigueur et de faire accepter progressivement les nouvelles règles, un an avant de passer de la sensibilisation à la verbalisation. En 2012, environ 200 procès-verbaux ont été dressés ►CH.3.

La sensibilisation est assurée par une patrouille équestre constituée en 2007 pour couvrir 1 000 hectares, dont 16 parkings, en juillet et août. Le Grand Site dispose désormais de patrouilles VTT, en renfort de la patrouille équestre. Ces agents de terrain coordonnent le travail des différents agents assermentés présents sur le site : gendarmerie, police municipale, police intercommunale, OFB. Depuis 2017, la Garde Républicaine sillonne également les berges du lac du Salagou pendant l'été. Ensemble ils informent, surveillent et font respecter le code de conduite.

Matérialiser les interdits

En 2014, un programme de requalification et d'intégration paysagère du parking des berges de Liausson est mené avec le département de l'Hérault et certaines zones sensibles des berges sont entièrement fermées aux véhicules.



Les "murs" de camping-cars sur les berges du lac occupaient une zone inadaptée et très vaste provoquant des conflits d'usages. Désormais, les voitures et camping-cars stationnent en recul et n'apparaissent plus dans le paysage.

Le principe d'une "bande de tranquillité", libre de tout véhicule, tout autour du lac a lui aussi contribué à restaurer les berges et offre un espace public propice à la contemplation des paysages. Pour limiter le stationnement anarchique, plusieurs aménagements ont été réalisés (parking de délestage, pose de barrières, création de fossés, parking à hauteur maximum...) ►CH.4.

Résultats

Le Grand Site témoigne d'une meilleure gestion des camping-cars. Le relevé assuré dans le cadre de l'observatoire de la fréquentation révèle une nette baisse : en 2022, 27 véhicules stationnaient de nuit contre 110 en 2009 ►CH.2.

QUELLES SUITES ?

En 2022, la formation au code de conduite a été étendue aux agents d'accueil touristique des communautés de communes du Grand Site.

De nouveaux usages émergent et questionnent l'avenir : installation groupée de vans aménagés, privatisation de l'espace, accroissement de la présence hors saison... Les visiteurs en vans aménagés, montrent un intérêt pour un accueil, plus proche du bivouac. Un enjeu de diversification de l'accueil de nuit se dessine hors saison et des partenariats avec les agriculteurs du territoire se développent pour accueillir 2 à 3 véhicules aménagés et faire découvrir leurs produits, leur savoir-faire.

QUELS ENSEIGNEMENTS ?

Les clés de réussite

- Un dispositif qui permet au gestionnaire de poser un cadre et des principes d'accueil sans figer, rejeter, ni subir le tourisme.
- Le temps de l'expérimentation, ainsi qu'un processus d'amélioration par étape.
- Un observatoire qui permet de suivre l'efficacité des mesures engagées ►CH.2.
- Une communauté de travail installée de longue date, prenant la forme d'une "commission fréquentation", qui a grandement facilité la coordination ►CH.1.
- La sensibilisation et des "astuces" qui initient la modification des comportements avant de mettre en place la verbalisation. Le dispositif d'accueil est respecté par environ 9 personnes sur 10 ayant été sensibilisées ►CH.3/10.
- Un travail de coordination entre les patrouilles non-assermentées du Grand Site et les forces de l'ordre ►CH.1/3.

Les points de vigilance

- La popularité croissante pour ce mode de découverte carboné, accélérée par la crise sanitaire.
- Une forte pression dans le cœur de site qui a un effet report sur les petites communes voisines, qui n'ont pas encore l'expérience de cette problématique, ni les moyens de la gérer.
- Le montant de l'amende forfaitaire peu dissuasif car souvent inférieur à la nuitée en camping.
- Le besoin accru d'infrastructures ouvertes à l'année et de nouvelles solutions d'accueil en juillet et août, lorsque les campings sont saturés.

EN SAVOIR PLUS

- www.grandsitesalagoumouzeze.fr
- Guide pratique "Le tourisme durable dans les Grands Sites de France : 20 exemples innovants" - Fiche n°7 - RGSF, 2016
- Fil des Grands Sites "Comment accueillir et gérer les camping-cars dans les Grands Sites ?" - RGSF, 2012

Concevoir un stationnement respectueux du paysage et des milieux

PROJET GRAND SITE DE FRANCE DUNE DU PILAT



L'intégration paysagère du parking est remarquable, compte tenu du niveau de fréquentation et du taux de roulement, importants toute l'année. Une attention à la biodiversité est mise au cœur du projet : luminaires respectant la trame noire¹, nichoirs, etc. La faune cohabite dans cet espace et peut être observée en dehors des heures d'affluence.

FICHE D'IDENTITÉ

Gestionnaire : Syndicat Mixte de la Grande Dune du Pilat

Fréquentation annuelle : 2 millions de visiteurs sur l'ensemble du Grand Site dont 1,3 million sur l'entrée principale (9 hectares)

Nombre d'habitants : Le Grand Site est à l'interface du littoral et d'un espace urbanisé (128 500 habitants sur les 10 communes qui bordent le Bassin d'Arcachon).

Superficie : 506 hectares

EN SAVOIR PLUS

www.ladunedupilat.com

Accueillant 2 millions de visiteurs annuels, dont le tiers en juillet-août, le site peut connaître une moyenne quotidienne dépassant les 10 000 visiteurs en période de haute fréquentation. Les deux principaux axes routiers qui le desservent sont également soumis à une très forte pression durant cette période.

Une analyse de la fréquentation menée pendant 3 ans a démontré que l'accroissement de la capacité de stationnement aux abords immédiats du Grand Site ne constituait pas une solution pour réguler les pics. Aux grands équipements, le gestionnaire a préféré faire de la limitation de l'offre de stationnement un régulateur de la fréquentation et maintenir un niveau d'aménagement acceptable par rapport à la naturalité du site. Il s'agit alors d'améliorer la fluidité des déplacements et d'intégrer le parking au paysage tout en menant un programme complet de réhabilitation du site. L'enjeu de cette première opération consiste à retrouver la valeur patrimoniale de l'espace naturel tout en apportant des réponses concrètes en termes d'accueil, d'interprétation et de sécurité des visiteurs.

La poursuite des démarches de maîtrise foncière menées avec le Conservatoire du Littoral ►P.24 ont permis de grandes avancées pour réguler les accès secondaires au site et supprimer le stationnement sauvage. Par ailleurs, l'information en temps réel sur la jauge de saturation du parking via des panneaux à messages variables sur les grands axes routiers et le site internet participent à cette régulation ►CH.9.

L'étalement de la fréquentation tout au long de la journée se confirme : on observe des arrivées dès 8h et jusqu'à 20h.

À la suite de l'acquisition de l'espace d'accueil incluant le parking par le Syndicat Mixte, un projet global de requalification de l'espace a été mis en œuvre et inauguré en 2023. Cette requalification a particulièrement pris en compte la fluidification des parcours, leur hiérarchisation et permis de proposer des circulations piétonnes lisibles, confortables, sécurisées et prioritaires vis-à-vis des voitures.

La capacité du parc de stationnement reste inchangée, et malgré les incendies qui ont frappé le Grand Site en 2022, les travaux de restauration de la zone sinistrée se sont limités à l'espace d'origine sans empiéter au-delà et sans objectif d'agrandissement du parking (dont dépend pourtant essentiellement le financement du Grand Site), afin de favoriser la renaturation et la replantation. Une navette et un parking relais ont été mis en place pour réduire le stationnement sauvage aux abords du Grand Site.

Si le dimensionnement du parking est l'un des régulateurs de la fréquentation, il reste un outil parmi d'autres et un travail important est mené sur l'accessibilité décarbonée ►CH.6.

¹ La trame noire est un réseau de corridors écologiques caractérisé par une certaine obscurité, dans le but de protéger la biodiversité nocturne de la pollution lumineuse.

DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS DOUCES

Offrir des alternatives de déplacement
décarbonées et moins impactantes

Contexte et enjeux pour les Grands Sites de France

Le recours à la voiture individuelle est source de nombreuses nuisances susceptibles de compromettre l'esthétique et la tranquillité des sites ►CH.5.

Encourager le recours aux mobilités douces dans le tourisme comporte plusieurs enjeux : minimiser cet impact, mieux gérer les flux, améliorer le cadre de vie et l'expérience de visite, limiter les émissions de carbone¹...

Pour y parvenir, les Grands Sites développent et favorisent la création d'infrastructures et d'offres

d'écocompatibilité, ils sont attentifs à les intégrer dans les stratégies portées à plus large échelle ►CH.1/2/5. De plus, ils prennent en compte les déplacements résidentiels et touristiques².

Le développement des mobilités douces propose un changement de rapport au temps, aux hommes, aux paysages, à la nature, à soi-même et interroge la notion même du voyage. Cette expérience du site plus intime correspond à des valeurs et à un tourisme choisi qui vient s'insérer dans la stratégie touristique et de communication.

Quelques recommandations

- Inscrire le développement des mobilités douces dans le contexte territorial élargi (train à 1€ en région Occitanie, bus gratuits de l'agglomération de Dunkerque, EuroVéloroutes, schémas régionaux ou départementaux des déplacements touristiques...) ►CH.1.
- Se fonder sur une bonne connaissance des mobilités décarbonées, de l'offre d'infrastructures multimodales et des usages sur ce territoire élargi, afin d'identifier les chaînons manquants ►CH.2/4/5.
- Créer des partenariats entre institutions publiques de compétences variées mais aussi avec le secteur privé (gestionnaires d'espaces protégés, services de l'État en charge de la biodiversité, de la voirie, des mobilités, du transport, du tourisme, des aménagements, tour-opérateurs, loueurs de vélo...) ►CH.1.
- Concerter les habitants, dont le cadre de vie est impacté ►CH.1.
- Organiser les ruptures de charge en connectant les gares, grands parkings, aires de camping-cars, itinéraires structurants avec des transports collectifs ou des modes doux. Le dernier kilomètre est un moment stratégique où le choix du mode de visite portera sur la voiture individuelle à défaut d'autres moyens ►CH.5.
- Donner du sens à la traversée des sites en intégrant les spécificités liées à leur découverte en mobilité douce dans le schéma d'accueil territorial ►CH.4/10.
- S'appuyer sur un schéma des mobilités et de l'itinérance douce, où les objectifs de chaque pratique sont définis dans des limites acceptables par le site et les habitants. Certains itinéraires cyclables connaissent des phénomènes de saturation.
- Le développement des grands itinéraires (GRP, GR, véloroutes...) n'est pas toujours compatible avec la préservation de milieux fragiles. En revanche, ils constituent des voies dorsales à partir desquelles développer des boucles de découverte ►CH.7/8/10.
- La voie douce doit être respectueuse du paysage et des milieux ►CH.4/8. Les voies et sentiers qui s'intègrent dans un objectif de slow tourisme permettent la lenteur, racontent le paysage, empruntent d'anciens chemins ruraux et évitent de morceler le territoire ►CH.10.
- En milieu rural, l'insertion des engins agricoles dans les flux de mobilité peut être indispensable (Falaises d'Étretat - Côte d'Albâtre).
- L'offre d'infrastructures doit s'accompagner de services dédiés : hébergement à la nuitée, haltes sécurisées, points de réparation, de recharge et d'un accueil qualifié (label Accueil Vélo, etc.) ►CH.4/7/8.
- Une stratégie de communication adaptée aux visiteurs sans voiture est nécessaire ►CH.9.

POUR ALLER PLUS LOIN

- Développer le tourisme à vélo dans les territoires - Vélo & Territoires, 2021
- Le Fil des Grands Sites "Comment développer une offre de tourisme sans voiture dans les Grands Sites de France ?" - RGSF, 2021
- Cahier de recommandations pour la réalisation d'aménagements cyclables dans les espaces protégés - MTE, 2011
- Écocompatibilité touristique et de loisirs vers les espaces ruraux - Une opportunité pour les territoires - Réseau rural français/ RGSF, 2010
- Actes des 12^e Rencontres du RGSF "L'écocompatibilité dans les Grands Sites", 2010
- Guide pratique "La démarche paysagère dans les Grands Sites de France" - RGSF, 2022

EXEMPLES D'OUTILS

- **Schéma des mobilités et des itinérances douces** : document de planification stratégique visant à coordonner les mobilités, déconcentrer la fréquentation touristique, favoriser la découverte de certains lieux. Souvent intégré ou associé à un schéma d'accueil du public ou schéma de déplacement et de stationnement des véhicules, il complète le maillage stratégique du territoire. Il comprend des actions pour valoriser ou développer les itinérances douces, clarifie les maîtrises d'ouvrage et prévoit une traduction vers le grand public (Falaises d'Étretat - Côte d'Albâtre, Sixt-Fer-à-Cheval, etc.).
- **Plan Vélo, Schéma d'accueil et de signalétique**...

¹ Selon le bilan des émissions de gaz à effet de serre du secteur du tourisme en France établi par l'ADEME en 2021, les mobilités touristiques nationales ont représenté 77% du total des émissions du secteur.

² Le tourisme à vélo est en plein essor, avec 22 millions de français pratiquant le vélo pendant leurs vacances, de même pour l'excursionnisme et les déplacements domicile-travail (source : Vélo & Territoires).

S'intégrer dans un dispositif territorial de mobilités actives

PROJET GRAND SITE DE FRANCE DUNES DE FLANDRE

Situées entre le Port de Dunkerque et la frontière franco-belge, les Dunes de Flandre présentent un paysage ouvert où le végétal, la mer et les dunes tiennent une place prépondérante. Ici, les espaces dunaires et agricoles côtoient les éléments de patrimoine bâti à vocation touristique qui renforcent son image de destination balnéaire. Le site porte les traces de l'Histoire et d'une culture flamande ancrée dans un esprit maritime et de convivialité.

FICHE D'IDENTITÉ

Gestionnaire : Communauté Urbaine de Dunkerque

Fréquentation annuelle : 500 000 visiteurs dans les espaces dunaires (chiffres étude fréquentation 2012)

Nombre d'habitants : 196 000 pour l'ensemble du territoire Flandre-Dunkerque incluant le périmètre de la CUD et du SCoT

Superficie : 3 300 hectares

POURQUOI ?

Qu'ils soient de bord de mer, intérieurs ou transfrontaliers, les paysages des Dunes de Flandre recèlent de nombreuses richesses architecturales, culturelles ou naturelles. Dès 2012, une étude paysagère et une étude de fréquentation, complétées en 2023 par un schéma d'accueil et d'organisation de la découverte ont révélé l'importante polarité de la fréquentation sur le front de mer. Ces observations ont permis de construire la trajectoire et les orientations du Grand Site pour que, par le biais des mobilités douces, il puisse diversifier son offre de découverte tout en préservant le paysage ►CH.1/4/7/10.

COMMENT ?

Du fait de sa situation géographique, le territoire du Grand Site dispose d'infrastructures et d'équipements qui en facilitent l'accès via un large panel de mobilités : axes autoroutiers, port de trafic Transmanche, gare SNCF... Depuis 2015, la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD) développe activement l'offre de mobilité au sein de l'agglomération (bus gratuits, véloroutes, PlanVélo+, sentiers de randonnée...). Les services en charge du Grand Site participent à la réflexion d'ensemble pour intégrer la gestion de la fréquentation au sein de ce maillage.

Si ces projets constituent un levier pour renforcer l'accès aux espaces touristiques, ils créent également les conditions du développement d'une offre de découverte alternative axée sur le "sans voiture", l'itinérance et l'exploration de communes plus éloignées du littoral. L'enjeu pour le gestionnaire consiste à organiser la découverte du Grand

Site par le biais de cette offre multimodale, afin de soulager les espaces balnéaires et dunes de bord de mer.

Recomposer l'existant et structurer une offre de transports en commun accessible et fonctionnelle

En septembre 2018, le réseau de bus de la CUD devient entièrement gratuit pour les usagers. Cette initiative a constitué une première étape vers la structuration d'un projet d'écomobilité pour le Grand Site, avec une refonte totale des lignes de bus pour structurer 3 polarités desservies le long du littoral. Le service répond à des mouvements et des fréquences adaptées aux besoins des habitants et des vacanciers.

À proximité de la gare, l'un des pôles a notamment pour objectif de faciliter le report vers le bus, mais aussi le vélo, chaque pôle de bus étant doté d'abris sécurisés pour les vélos. Dans le même temps, un Plan Vélo a permis d'intégrer les enjeux de continuité entre les différentes mobilités actives dans la stratégie, comme dans les aménagements.

Organiser le tourisme à vélo

EuroVelo 4 - La Vélomaritime¹ traverse le site depuis la Belgique jusqu'en Bretagne. Cet itinéraire qui longe les dunes constitue un équipement structurant qui offre un ensemble de services dédiés au vélo (stationnements, sanitaires, points d'eau, aires d'arrêt...). Il constitue un enjeu central de la découverte du Grand Site à vélo à partir duquel le déploiement d'autres itinéraires permet de diffuser la fréquentation vers l'arrière-littoral.

En outre, le développement d'une Escapade Nature sans Voiture[®] a permis, grâce aux retours d'expérience des escapadeurs-testeurs, d'identifier

¹ Les EuroVéloroutes sont 17 itinéraires cyclables longue distance qui se déploient dans 38 pays européens, soit plus de 45 000 km de routes aménagées.

² La CUD s'est associée à la province de Flandre Occidentale pour mener un projet européen Interreg, visant à optimiser la gestion transfrontalière dans les espaces dunaires protégés, dans une coopération qui a duré 5 ans. Les 12 partenaires belges et français ont développé une vision commune et des actions de mise en cohérence en matière de paysage, d'écologie et d'accueil du public, afin d'aller "Vers le Développement d'une Eco-destination Transfrontalière d'Excellence" (projet VEDETTE).

³ En 2015, la marche ne représente que 25% des déplacements sur le territoire de la CUD pour des trajets de moins d'un kilomètre.

des points d'attention ou de blocage dans le parcours et de diversifier l'offre et l'image de la destination balnéaire ►P.45 ►CH.7.

Devenir une destination de randonnée

Afin d'anticiper les effets négatifs induits par une mobilité uniquement centrée sur le cyclable (engorgement des itinéraires, des abris vélo, etc.), le Grand Site s'est appuyé sur la coopération transfrontalière pour tendre vers une offre multimodale variée, en littoral et dans les terres, en se connectant aux circuits existants côté belge².

Inventé en Belgique, le dispositif de réseau points-nœuds (RPN) consiste à numéroter les intersections importantes, afin d'harmoniser la signalétique le long des sentiers pédestres et cyclables. Ce balisage par numérotation simplifie la lecture des parcours et permet aux usagers de mieux se repérer. Le département du Nord a poursuivi le maillage du RPN dans les dunes, pour désaturer certains itinéraires, mais aussi sur l'ensemble des chemins du département.

Cette action très forte a inscrit le territoire dans une dynamique de mobilité active, confortée par un projet d'acquisition du Conservatoire du Littoral et de création d'un réseau de sentiers harmonisés à l'échelle du paysage dunaire transfrontalier ►CH.3.

En parallèle, la "politique des chemins verts" portée par la CUD (politique foncière importante visant à connecter les espaces naturels), contribue à encourager la marche sur le territoire par l'aménagement de passerelles piéton-cycle, la création de balades et de visites ►CH.4/7/8.

Parmi les initiatives partenariales ayant contribué au maillage d'ensemble, l'Agence d'urbanisme Flandre-Dunkerque (AGUR) a développé, dans le cadre du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI), 6 itinéraires à parcourir à pied ou à vélo qui offrent une découverte des paysages agricoles, du fonctionnement hydraulique et d'éléments patrimoniaux à la lisière des Dunes de Flandre.

QUELLES SUITES ?

L'élaboration d'un "plan marche" constitue une nouvelle étape du développement des mobilités douces. L'objectif poursuivi reste une meilleure diffusion de la fréquentation, associée au développement de la marche utilitaire, sportive et de balade³.

Une enquête menée en 2023 par le CPIE Flandre Maritime sur toutes les formes de randonnée (cyclable, équestre, pédestre...) a identifié des profils de visiteurs en fonction de leurs usages et leur attribue des niveaux de services attendus. Il prévoit un important programme d'actions s'appuyant sur le Plan de paysage du territoire et croise les potentiels secteurs d'interprétation et d'accueil avec les entités paysagères ►CH.4/10.

La réhabilitation de la Ferme Nord à Zuydcoote comme future Maison du Grand Site proposera quant à elle une halte pour les randonneurs et un point d'information touristique sur le passage de la Vélomaritime et au départ de plusieurs itinéraires de randonnée.

QUELS ENSEIGNEMENTS ?

Les clés de réussite

- Le fort portage politique à contre-courant du tout-voiture ►CH.1.
- Les nombreux acteurs investis démontrent la multiplicité des politiques publiques en faveur des mobilités actives ►CH.1.
- L'investissement des associations et clubs sportifs locaux ►CH.8.
- Le portage par le CPIE Flandre Maritime de l'étude sur les itinérances douces favorise une proximité de travail, une connaissance de terrain accrue et facilite des échanges de confiance avec les socio-professionnels ►CH.1/2/10.
- La recherche de tracés optimum, l'amélioration du service et la gratuité pour les lignes de bus a propulsé la fréquentation des transports en commun.

Les points de vigilance

- La nécessité d'un interlocuteur central pour coordonner l'ensemble des politiques locales et le maillage de l'offre.
- La difficulté à lire les compétences et les gestionnaires concernés par le développement de l'écomobilité.
- L'information par mobilité, très cloisonnée, rend la signalétique peu homogène et donne peu d'interface pour des connexions pédestres et cyclables.
- L'image balnéaire et de "destination vélo" du Grand Site, encore prédominante, et la forte saisonnalité de la pratique de la randonnée au nord de la France ►CH.7/9.
- L'offre de services doit être suffisante pour développer l'itinérance (hébergements à la nuitée, consignes à bagages, recharge VAE...) ►CH.7.
- Le dimensionnement des aménagements impacte le projet, son emprise foncière et l'environnement ►CH.3/4.



Depuis Dunkerque, s'immerger en douceur dans les paysages des Dunes de Flandre se fait aisément à pied, à vélo, en bus...

EN SAVOIR PLUS

- www.grandsite-dunesdeflandre.com
- www.grandsite-dunesdeflandre.com/projets-transfrontaliers/vedette
- fr.eurovelo.com

Escapade Nature sans Voiture[®], une expérimentation révélatrice d'opportunités pour les territoires

RÉSEAU DES GRANDS SITES DE FRANCE

L'objectif des "Escapades Nature sans Voiture[®]" est d'identifier, tester et valoriser des idées de courts séjours immersifs et décarbonés dans les Grands Sites de France. Leur particularité est de répondre à un cahier des charges précis et d'avoir fait l'objet d'une expérimentation sur le terrain qui garantit leur adéquation aux valeurs des Grands Sites de France.

POURQUOI ?

Quand le projet émerge en 2014, les pratiques touristiques sont tournées vers les vols à bas prix valorisant plus volontiers la découverte des capitales européennes le temps d'un week-end, qu'une expérience nature au sein des paysages remarquables de France. Le concept s'inscrit dans un objectif qui se veut à contre-courant, afin de démontrer au grand public qu'il est possible de voyager en France sans voiture et de découvrir toutes les facettes de paysages ruraux d'exception. Il s'agit également d'encourager des séjours décarbonés et hors saison.

Il vise également à encourager les gestionnaires de Grands Sites à expérimenter la construction d'une offre désaisonnalisée et axée sur les mobilités douces, afin de renforcer leurs stratégies de gestion durable de la fréquentation touristique.

COMMENT ?

Le concept s'inscrit dans une démarche volontariste du Grand Site de tester la faisabilité d'un séjour entrepris sans voiture depuis le domicile des visiteurs incluant un parcours de découverte immersif. Le test repose intégralement sur l'offre de mobilités douces existante du territoire et ne prévoit pas la création de nouvelles infrastructures au moment du test. Barque, cheval, train à vapeur, marche, vélo, tous les moyens de déplacement sont mis à contribution pour connecter un ensemble d'offres et de services touristiques qui permettent une véritable découverte intime du Grand Site. Pour faciliter l'expérimentation, un diagnostic des mobilités est généralement établi par le Grand Site avec l'aide de ses partenaires en charge du tourisme, des activités de pleine nature et des mobilités. Un diagnostic de l'offre de commerce et services touristiques complète l'état des lieux. Une étape essentielle de la constitution de l'Escapade Nature sans Voiture[®] consiste à interroger les parties prenantes au projet, sur l'offre touristique souhaitée pour le territoire. Elle repose sur un questionnaire

sensible, où chacun est invité à se projeter dans le rôle d'hôte du Grand Site et d'identifier avec son propre rapport au paysage, les sentiers, les lieux de contemplation, de pause, de respiration ou de restauration, qu'il proposerait à un invité qui découvrirait pour la première fois le territoire.

Le test est réalisé à partir de la mise en commun de ces projections, sous la forme d'un itinéraire de 2 à 4 jours. La dénomination "Escapade Nature sans Voiture[®]" et l'utilisation du logo associé sont validés lorsque le compte-rendu de l'escapadeur ayant réalisé le test, fait ressortir les critères suivants :

- Les offres et activités de découverte du Grand Site sont :
 - accessibles sans voiture ;
 - en adéquation avec l'esprit des lieux et les valeurs des Grands Sites de France, et permettent d'en découvrir toutes les facettes (paysages, patrimoine, savoir-faire, produits de saison et locaux...)
 - ouvertes en dehors des périodes de haute saison.
- L'itinéraire est accessible à un public de niveau sportif modéré ;
- Des possibilités d'ajustement de l'itinéraire permettent de répondre aux critères de validation du test.

Depuis 2014 :

- 19 escapades ont fait l'objet d'un projet d'expérimentation et d'un test grandeur nature
- 16 ont été considérées comme réalisables et suffisamment reproductibles pour être mises en valeur sur le site internet dédié. Parmi ces 16 escapades, 2 sont des boucles de liaison entre plusieurs Grands Sites de grande ou relative proximité géographique et sont à cheval sur plusieurs départements qui les ont co-portées avec leurs ADT et le RGSF :
 - Cirque de Navacelles ; Gorges de l'Hérault ; Salagou - Cirque de Mourèze (Hérault et Gard)
 - Canal du Midi - Béziers ; Cité de Minerve, Gorges

EN SAVOIR PLUS

- escapadenature-sansvoiture.com
- www.grandsitedefrance.com/nos-themes/ecomobilite
- Le fil des Grands Sites n°14 "Comment développer une offre de tourisme sans voiture dans les Grands Sites de France ?" - RGSF, 2021
- Document-cadre "Grands Sites de France et tourisme" - RGSF, 2014
- Document-cadre "Valeurs communes des Grands Sites de France" - RGSF, 2014



Carnets de voyage des Escapades Nature sans Voiture®

de la Cesse et du Brian ; Cité de Carcassonne (Hérault et Aude)

Le concept a révélé un effet levier intéressant à travers leur valeur de test et leur effet déclencheur. Il est devenu un moyen pour les Grands Sites de bénéficier d'un diagnostic ciblé en termes d'écomobilité et d'expérience visiteur.

Pour certains, le test réalisé a révélé l'intérêt de développer certains modes de déplacement plutôt que d'autres, de mettre en place des partenariats entre acteurs touristiques, de créer des outils de médiation ou encore d'améliorer l'information d'accessibilité sans voiture.

Au travers des Escapades Nature sans Voiture®, les acteurs dessinent collectivement une trajectoire touristique désirable, à laquelle ils s'identifient et contribuent ►CH.1/7.

Pour ces effets de levier, le concept a été lauréat des Palmes du Tourisme Durable, pour la catégorie "Territoire et Destination" en 2017.

"En Vézère, l'Escapade Nature Sans Voiture® a vraiment été un déclic pour le développement des mobilités douces. Cette expérience a permis de montrer aux partenaires et aux élus que parcourir la Vézère en vélo et sans voiture était possible", témoigne le Grand Site.

QUELLES SUITES ?

En 2020, un bilan du projet a questionné plus largement l'écomobilité touristique dans les Grands Sites, en identifiant les freins et actions initiées sur chaque territoire engagé dans l'expérimentation. À l'occasion des 10 ans de la création du concept des Escapades Nature sans Voiture® en 2024 et avec l'aide de ses membres, le Réseau des Grands Sites de France poursuit la réflexion stratégique visant à adapter une offre immersive, hors saison, décarbonée et adaptée aux transitions écologique, économique et touristique en cours.

Si la réalisation du dernier kilomètre sans voiture est techniquement démontrée au sein des 16 expérimentations, un travail de valorisation se poursuit auprès des prescripteurs touristiques et du grand public. L'appropriation de l'expérimentation reste un enjeu clé pour l'adapter à la réalité du terrain et la rendre attractive.

De nouveaux enjeux se dessinent en termes d'outils de valorisation (vidéos, accès aux informations à jour et en temps réel, cartographie axée sur l'écomobilité...) et d'accessibilité de l'offre vers nouveaux publics.

QUELS ENSEIGNEMENTS ?

Les clés de réussite

- Une fonction de test qui conforte les actions déjà mises en place et identifie les points de blocage.
- Une mise en relation des socio-professionnels touristiques qui incite les partenariats à se poursuivre au-delà de l'expérimentation, vers la création de produits touristiques packagés commercialisables.
- Un éloge de la lenteur et de la rencontre, aligné avec les principes du slow tourisme qui participe à l'allongement de la visite et au positionnement des Grands Sites de France en tant que destinations de tourisme durable.
- La création d'un itinéraire qui se veut différenciant et qualitatif, qui donne à voir des points de vue et à vivre des expériences qui ne seraient pas accessibles en voiture.

Les points de vigilance

- Un contexte en mutation dans lequel persistent parfois des manques en termes de :
 - services adaptés à un public sans voiture (transport ou sécurisation des vélos et des bagages, distance entre les services...);
 - offre désaisonnalisée en milieu rural (horaires des transports en commun, manque d'hébergements ou points de restauration ouverts en arrière-saison...);
 - accès à l'information (interprétation des sites naturels, identification de la présence des services de base, distances et temps de déplacement);
 - aménagements (signalétique, sécurité).
- Un concept qui est une réassurance sur la possibilité d'une découverte sans voiture répondant aux valeurs des Grands Sites. Le carnet de voyage permet au visiteur de préparer son escapade, mais n'est pas un outil d'orientation sur le terrain. Il ne s'agit pas non plus d'une offre clé en main commercialisable.

Faire du Vélo à Assistance Électrique une alternative préférable à la voiture

GRAND SITE DE FRANCE VALLÉE DE LA VÈZÈRE



En étoffant son offre de découverte grâce au VAE, le Grand Site de France touche un public plus large, à la recherche d'une immersion dans le paysage apaisée et sans voiture.

La Vallée de la Vézère traverse le département de la Dordogne sur 45 kilomètres. En suivant le tracé de la rivière, le paysage se révèle entre falaises, causses, forêts denses et patrimoine préhistorique. Ce vaste territoire patrimonial déploie une offre touristique déconcentrée en une multitude de pôles d'accueil et lieux de visite pour lesquels la découverte nécessite souvent de nombreux déplacements.

Ce contexte a donné l'opportunité au Grand Site de France d'expérimenter une offre de location de VAE¹ en libre-service. Porté par la communauté de communes Vallée de l'Homme, soit 26 communes sur les 35 du Grand Site de France, le projet voit le jour grâce au soutien du ministère en charge de l'Environnement dans le cadre du programme TPECV².

Une flotte de 18 VAE accessibles en location 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, est répartie en 4 points de la vallée pour un public de visiteurs comme de résidents. Lancé en juillet 2018, le service est géré par l'office de tourisme Lascaux-Dordogne et enregistre, dès la première année plus de 900 kilomètres parcourus. La popularité du service progresse d'année en année et permet de toucher des publics plus familiaux, moins sportifs et demandeurs d'une plus grande offre d'accessibilité³.

Les premiers bilans révèlent que le service est majoritairement utilisé par des visiteurs régionaux. Un "pass habitant" octroyant 3 heures gratuites par utilisation est mis en place pour inciter les habitants à se saisir davantage du service. Il est complété par un service de location de longue durée d'un maximum de 3 mois qui rencontre un grand succès.

D'autres perspectives de développement des mobilités douces se dessinent aujourd'hui principalement autour de la future Véloroute Voie Verte, artère majeure des déplacements à vélo en Vallée de la Vézère. Cette réflexion relie d'autres projets comme la mise en place de navettes estivales par la région Nouvelle-Aquitaine.

Si les mobilités douces apportent de nombreux avantages, elles interrogent sur l'accueil et le stationnement de grands volumes de VAE, les dispositifs de rechargement, l'adaptation de la signalétique et génèrent des coûts nouveaux. D'autres Grands Sites particulièrement engagés sur le cyclotourisme comme la Dune du Pilat, l'Estuaire de la Charente - Arsenal de Rochefort ou les Deux Caps Blanc-Nez, Gris-Nez, tentent d'anticiper les conséquences de ce développement sur les paysages patrimoniaux et le cadre de vie.

FICHE D'IDENTITÉ

Gestionnaire : EPCC Pôle d'Interprétation de la Préhistoire

Fréquentation annuelle :
1 700 000 visiteurs répartis et recensés sur 32 sites de visite, sur les 51 que comprend ce vaste territoire

Nombre d'habitants : 30 000

Superficie du Grand Site de France : 72 300 hectares



EN SAVOIR PLUS

www.pole-prehistoire.com

¹ Vélo à Assistance Électrique

² Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) est un territoire d'excellence de la transition énergétique et écologique.

³ En août 2023, le service enregistre un nombre record de 242 locations sur le mois.

TRANSFORMATION DE L'OFFRE TOURISTIQUE

Favoriser un tourisme en cohérence
avec les valeurs patrimoniales

Contexte et enjeux pour les Grands Sites de France

Les Grands Sites de France sont soucieux de faire de leur attractivité naturelle un facteur de développement local mieux maîtrisé. L'objectif de la mise en tourisme est ainsi le plus souvent celui d'une transformation afin de passer d'un tourisme subi, à un tourisme choisi.

L'offre touristique, dès lors qu'elle est adaptée au territoire et ancrée dans ses valeurs, peut contribuer à éviter la banalisation des lieux, révéler leur singularité, minimiser les conflits d'usage et fluidifier la fréquentation.

La crise sanitaire et la crise climatique, ainsi que l'accroissement des phénomènes de rejet du tourisme par les habitants ont, par ailleurs, remis en exergue l'importance d'une offre touristique de proximité, décarbonée, en phase avec les attentes sociétales nouvelles en matière de responsabilité écologique, qui s'adresse aux visiteurs comme aux habitants.

Quelques recommandations

- Élaborer un récit collectif et fédérateur, capable d'incarner le territoire, impliquant institutionnels, prestataires privés et socio-professionnels locaux et basé sur une profonde connaissance du paysage patrimonial et des caractéristiques du site ►CH.1/2.
- Formuler une vision partagée du tourisme souhaité pour le territoire qui peut prendre la forme d'une charte du tourisme durable ►P.52 et fonder le schéma d'accueil et/ou d'interprétation ►CH.4/10.
- Décliner ce cadre plus concrètement en matière de signalétique, d'aménagement, de mobilité et d'interprétation afin de constituer un écosystème favorable à l'implantation et au développement de projets économiques cohérents avec ces objectifs ►CH.4/5/6/10.
- Impulser l'émergence d'une offre renouvelée et de qualité par un accompagnement dans la recherche de soutiens techniques et financiers, la formation, la mise à disposition des connaissances

Bien que, souvent, ils ne disposent pas de compétence touristique propre, et encore moins celle de créer des produits touristiques, les gestionnaires de Grands Sites, en lien avec les acteurs institutionnels du tourisme et les acteurs privés, visent à offrir les conditions de l'émergence d'une offre qui corresponde à ces enjeux. Pour ce faire, ils fonctionnent comme centres de ressources sur les valeurs du territoire, orientent et accompagnent les acteurs touristiques, les mettent en réseau, animent des réflexions communes, promeuvent des offres qui correspondent à leur stratégie...

Parfois, la collectivité gestionnaire peut être amenée à concevoir une offre touristique à laquelle le marché n'aurait pas encore répondu et correspondant à un objectif stratégique du territoire, avec l'objectif d'initier une dynamique économique qui prenne le relais (location de VAE en Maison de site, offre d'Escapade Nature sans Voiture®...).

et faciliter les collaborations en animant un réseau de professionnels (cf. Guide "L'entrepreneuriat de territoire dans les Grands Sites de France" - RGSF, 2020).

- Valoriser l'artisanat local, les activités traditionnelles, l'agritourisme, les filières locales qui préservent l'emploi, le paysage et enrichissent la découverte et s'en faire la vitrine.
- Préserver la diversité économique locale en régulant le développement des commerces pour éviter une dépendance excessive au secteur du tourisme.

POUR ALLER PLUS LOIN

- Guide pratique "L'entrepreneuriat de territoire dans les Grands Sites de France" - RGSF, 2020
- Vidéo du dispositif Tremplin
- Vidéo des sessions d'accueil d'actifs du Puy Mary
- Film "Portraits de paysage" - RGSF & Clément Couturier, 2017
- Actes des 23^e Rencontres du RGSF "Comment favoriser un développement des territoires en harmonie avec la nature et les paysages ?" - 2021
- Actes des 15^e Rencontres du RGSF "Quel tourisme dans les Grands Sites ?" - 2013
- Document-cadre "Tourisme et Grands Sites de France" - RGSF, 2014

EXEMPLES D'OUTILS

- **Charte du tourisme durable**
►P.52 : elle est parfois une déclinaison locale d'orientations partagées à plus grande échelle.
- **État des lieux de l'offre touristique du territoire**
- **Formations et création de séjours** : le projet collectif peut aboutir à des offres commercialisables (4 circuits de découverte valorisant des "haltes patrimoniales" et 7 séjours packagés "slow tourisme" au Cirque de Navacelles. Offre hivernale, écomobile ou slow à Bibracte - Morvan des Sommets), mais surtout à la création d'une communauté de travail territorialisée qui valorise les producteurs, artisans, fermes, lieux culturels, de bien-être, etc.
- **Outils d'animation et de co-création** (questionnaire sensible, documents d'orientation...) : afin de se projeter vers une offre "que l'on proposerait à un ami" et faciliter la recherche d'authenticité.
- **Schéma concerté de développement** : pour accompagner le développement d'offres thématiques et fédérer les projets locaux (stratégie vélo, Escapades Nature sans Voiture®, schéma des sports de nature...).

Allonger la durée de séjour grâce à une offre coordonnée avec un collectif d'acteurs

GRAND SITE DE FRANCE MARAIS POITEVIN

À l'Est du Marais poitevin, les marais mouillés constituent la partie emblématique, classée pour son paysage pittoresque façonné par l'homme depuis le XX^e siècle. Un labyrinthe de 2 000 km de voies d'eau bordées d'alignements d'arbres têtards et de prairies naturelles, dont la densité et l'homogénéité en font une "cathédrale de verdure" appréciée par les visiteurs pour son calme et sa nature foisonnante.

FICHE D'IDENTITÉ

Gestionnaire : Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional du Marais poitevin

Fréquentation annuelle :
1,4 million de visiteurs pour l'ensemble du Parc naturel régional dont 700 000 sur le Grand Site de France

Nombre d'habitants : 86 500 pour le Grand Site de France

Superficie du Grand Site de France : 49 000 hectares

Superficie du Parc Naturel Régional : 200 000 hectares



Départ de promenade à l'embarcadère de de Sansais - La Garette (1961)

POURQUOI ?

Dès le XIX^e siècle, les promenades romantiques en barque ont caractérisé la fréquentation touristique du marais mouillé. Cet attrait a favorisé le développement progressif d'embarcadères et d'une offre touristique de plus en plus dense autour de cette activité phare. Dans les années 1990, des phénomènes de standardisation et de concentration de la fréquentation mettent en lumière les risques de cette mono-activité touristique pour le marais. Les enquêtes révèlent que 80 % des visiteurs sont de passage en voiture pour la demi-journée pour une balade en barque bénéficiant peu à l'économie du territoire et causant des problématiques de circulation automobile, de dégradation du paysage et de standardisation de l'expérience de visite.

A NOTER

La gestion du Grand Site de France Marais poitevin est confiée au Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional qui intervient sur l'ensemble du Marais poitevin, à l'échelle de 200 000 hectares. Le Grand Site de France représente 1/4 du territoire d'intervention du Parc.

À la fois site emblématique et laboratoire de développement durable, il constitue la porte d'entrée majeure pour découvrir les autres facettes du Marais poitevin.

Pour organiser l'activité touristique, le gestionnaire s'est appuyé sur une stratégie de qualification de la navigation en barque et de diversification de l'offre, afin d'allonger la durée des séjours, mieux répartir la fréquentation dans le temps et l'espace et offrir aux visiteurs une découverte sensible du Grand Site.

COMMENT ?

Restaurer le paysage et les conditions d'accueil

Pour créer les conditions d'une nouvelle offre touristique, une commission composée d'élus et techniciens du Parc, des services de l'État, de partenaires, experts, socio-professionnels et associations de protection de l'environnement est créée. Elle offre un lieu de dialogue transdisciplinaire où les grandes orientations d'une stratégie de réhabilitation du marais mouillé sont fixées ►CH.I. Cette étape préalable de coordination des acteurs a notamment abouti à des actions phares telles que :

- La réhabilitation du paysage emblématique et de ses activités traditionnelles par entretien des voies d'eau, replantations et requalification des ports et des accès aux canaux depuis les villages ;
- L'amélioration des infrastructures d'accueil du public : aménagements cyclables intégrés au travers

de "Plans vélo", rénovation d'habitations vacantes en gîtes et chambres d'hôtes, requalification de sites de visite ;

- Des travaux visant à organiser les ruptures de charge : connexion de passerelles de franchissement, création d'itinéraires de découverte pédestres et cyclables et d'aires de stationnement reliés aux villages.

► CH.4/5/6

Faire monter en qualité l'offre touristique phare par la professionnalisation

Le collectif inscrit progressivement la balade en barque dans des démarches qualité et une offre de "slow tourisme"¹, afin d'en faire un vecteur de découverte privilégié du Grand Site.

Dès 2004, le gestionnaire crée son propre label "Qualité batellerie" qui évolue rapidement pour être intégré au sein de la démarche nationale "Qualité Tourisme". Par la suite, les démarches de qualification s'étoffent progressivement au-delà des bateliers avec les marques "Valeurs Parc naturel régional", "Écolabel européen", "Tourisme et handicap", "Accueil vélo", etc.

En parallèle, une formation "Connaissance du Marais poitevin" est proposée chaque année à une centaine de professionnels du tourisme permanents et saisonniers : guides bateliers, personnels des offices de tourisme et des sites de visite, etc. La formation repose sur une pédagogie de terrain (lectures de paysage, visites...). Elle permet de partager la compréhension des spécificités paysagères, historiques, hydrauliques, géologiques, culturelles, écologiques du Marais poitevin, de s'approprier son fonctionnement et d'informer sur des activités de découverte.

Dans le même temps, le Réseau d'Éducation à la Nature, à l'Environnement et au Territoire Marais poitevin (RENET) est créé pour promouvoir l'éducation à l'environnement et susciter des partenariats autour d'outils pédagogiques, d'événements et de formations ► CH.10.

Diversifier l'expérience touristique au Marais poitevin

En se basant sur les principaux motifs de découverte des marais que sont la beauté et le calme des paysages, la stratégie de diffusion de la fréquentation repose sur la mise en valeur de la palette d'attrait touristiques et culturels du Grand Site de France (villages de pierres et de tuiles, patrimoine hydraulique, ports,

cales, petit patrimoine...). Cette offre maille des hébergements, des animations nature, des visites patrimoniales sur plusieurs petits sites répartis sur l'ensemble du Grand Site, grâce à des liaisons douces et boucles de randonnée.

Ces initiatives ont progressivement mais durablement transformé les pratiques touristiques. En 2013, les enquêtes de fréquentation soulignaient ainsi une nette progression en faveur d'un tourisme de séjour d'une durée moyenne de 6 nuitées en cœur de site avec des activités diversifiées et réparties sur le territoire, contre une demi-journée essentiellement focalisée sur la commune de Coulon en 1990.

Peu à peu, les actions de mise en valeur du patrimoine et d'amélioration de l'accueil des visiteurs s'élargissent au-delà du Grand Site de France. À l'échelle du Parc, la fréquentation touristique reste relativement polarisée entre les plages du littoral et le marais mouillé. Afin de poursuivre l'objectif de répartition de la fréquentation et de dynamisation de l'offre touristique, les marais desséchés, la baie de l'Aiguillon et la frange littorale sont inscrits dans un projet structurant à travers un schéma de développement du tourisme de nature et la valorisation de la richesse ornithologique, propice à l'observation en hors saison.

QUELLES SUITES ?

Les actions visant à répartir la fréquentation se poursuivent avec la valorisation de la Sèvre niortaise, épine dorsale du Marais qui n'avait jusque-là pas été intégrée dans la dynamique touristique.

Porté par le Parc, ce projet structurant vise à relancer l'attractivité de la navigation sur le fleuve et concerne trois départements sur un linéaire total de 109 kilomètres. Traversant le Grand Site, il est perçu comme une opportunité de renforcer les liens entre les communes situées sur le fleuve. La découverte du territoire par cet axe, au rythme de l'eau et du franchissement des ouvrages, est fondé sur la restauration et la valorisation du patrimoine hydraulique et paysager. Une recherche de mise en synergie des activités nautiques et de découverte à terre (visites, restauration, activités de découverte...) devrait faire bénéficier l'ensemble du Marais poitevin de retombées économiques issues de cette offre touristique renouvelée.

QUELS ENSEIGNEMENTS ?

Les clés de réussite

- Le travail partenarial entre acteurs de la protection de l'environnement et du tourisme qui permet la coordination des stratégies et la mutualisation des moyens et des outils de communication, dans le cadre d'un collectif regroupant les 3 agences de développement touristique et les offices de tourisme.
- L'accompagnement des porteurs de projet le plus en amont possible.
- Les acquis de premières expérimentations - zone au cœur du site classé - née la plus fréquentée et la plus fragile - comme baromètres de référence pour le déploiement d'actions sur d'autres secteurs du Marais.

Les points de vigilance

- Le développement de l'offre étoffe les besoins en moyens humains et financiers pour l'entretien des réseaux cyclables et nautiques, le fonctionnement des équipements, l'animation des visites.
- Le besoin de sensibiliser les décideurs, les services instructeurs et les habitants à la prise en compte de la multiplicité des enjeux de transformation de l'offre, impose un travail d'animation permanent et accroît lui aussi les besoins en fonctionnement.
- Malgré les formations et les démarches qualité mises en place, la qualité de l'accueil des prestataires touristiques peut rester inégale.

EN SAVOIR PLUS

- pnr-parc-marais-poitevin.fr
- Extrait de "Portrait de paysage" au Marais poitevin
- Guide "Le tourisme durable en pratique : 20 exemples innovants dans les Grands Sites de France" Fiche n°2 p.11 et fiche n°4 p.15 - RGSF, 2014

¹ Le slow tourisme, tel que défini par le MTECT, promeut la déconnexion, la redécouverte de territoires de proximité, la rencontre et le partage avec les populations locales. La pratique incite à des voyages plus écologiques, à faible émission de CO₂, qui respectent le patrimoine et la biodiversité.

Valoriser des offres alternatives pour diffuser la fréquentation

GRAND SITE DE FRANCE CONCORS - SAINTE-VICTOIRE

L'emblématique Sainte-Victoire éclipse le discret Concors. Ce massif offre pourtant une vaste étendue de nature, marquée par la ruralité. Ce site, classé en 2013 pour sa valeur paysagère, abrite des collines et petits vallons confidentiels, des forêts secrètes, des plaines agricoles, des fermes, des bastides et des villages aux façades colorées et aux rues étroites qui invitent le promeneur à la détente.

FICHE D'IDENTITÉ

Gestionnaire : Métropole Aix-Marseille-Provence

Fréquentation annuelle :
1,5 million de visiteurs dont
1,3 million sur Sainte-Victoire
et 250 000 sur le Concors

Nombre d'habitants :
194 210 habitants (1,8 million pour
la Métropole et le bassin de vie)

**Superficie du Grand Site
de France :** 48 904 hectares

POURQUOI ?

Paroi calcaire abrupte dominant le paysage provençal par sa hauteur et sa silhouette iconique, la montagne Sainte-Victoire s'impose souvent comme une évidence à ceux qui recherchent l'incontournable ascension, la parenthèse bucolique ou le terrain sportif. L'attraction qu'exerce sa figure emblématique polarise la fréquentation sur cette montagne et son versant sud, au détriment du versant nord pourtant riche de patrimoines naturels, culturels et bâtis.

Les élus ont très tôt identifié ce déséquilibre comme une source d'inquiétude pour ce territoire habité et authentique, c'est pourquoi ils ont exprimé la volonté d'orienter les flux à une échelle élargie.

En 2019, lors du renouvellement du label, la mention "Concors" dans la dénomination du Grand Site de France, a permis de conforter sa place et d'activer une offre touristique plurielle.

équipements existants, au niveau des points de départ et des sentiers les plus fréquentés ►CH.4/5/8. Cela concerne notamment :

- Les structures d'accueil : kiosque du parking de Bimont, site stratégique qui jouxte le barrage ►P.69, Maison du Grand Site à Vauvenargues où se situe le château de Picasso... ;
- Le mobilier et la signalétique d'information sur l'identité du territoire et les sentiers, installés au départ des itinéraires de randonnée et sur les parkings ►CH.10 ;
- Le balisage des sentiers de randonnée, la réhabilitation du sentier Imoucha (itinéraire le plus fréquenté du Grand Site avec 80 000 visiteurs par an), la gestion de la pratique VTT, de l'escalade, etc. ►CH.8.

Puis, travailler collectivement l'offre touristique souhaitée

L'adoption d'une Charte du tourisme durable en 2015 a renforcé les partenariats du Grand Site de France avec les professionnels locaux du tourisme. Co-construite avec les communes et le Comité départemental du Tourisme autour d'un partage de valeurs et une mutualisation des connaissances, la Charte fixe les principes et les orientations d'une meilleure qualité de l'offre touristique pour le long terme. En s'appuyant sur la qualité intrinsèque du paysage protégé et le rôle déterminant des habitants dans l'accueil, les signataires de la charte souhaitent favoriser un tourisme qui contribue à la vitalité de l'économie locale toute l'année, orienté vers les villages et les vues sur la montagne Sainte-Victoire afin de "l'apprécier de plus loin".

Proposer des alternatives : "Sainte-Victoire : Mieux que l'avoir, la voir"

Dans le but de soulager Sainte-Victoire de la pression touristique, tout en maintenant l'émerveillement et des retombées économiques locales, l'éco-itinéraire touristique "Dans l'Esprit de Sainte-Victoire" a été créé en 2019 dans le cadre du programme européen de coopération transnationale Emblematic European Mountains.



Plus sauvage et confidentiel, le massif du Concors offre un patrimoine provençal insoupçonné. Ici, sur le canal du Verdon.

COMMENT ?

D'abord, qualifier l'offre existante

Sur Sainte-Victoire, 60% de la fréquentation se concentre dans un triangle comprenant une dizaine de parkings. Les enjeux portent sur la qualité, la sécurité et l'amélioration des aménagements et

L'objectif du projet au niveau européen est de valoriser, depuis des belvédères alentours, les plus belles perspectives paysagères sur neuf montagnes emblématiques méditerranéennes (Canigó, Etna, Olympe...). Installé sur les balcons Sud donnant sur Sainte-Victoire, le parcours propose ainsi la découverte des producteurs, artisans, agriculteurs et restaurateurs, partenaires du projet.

Accompagner la découverte du Concors

Dans le même esprit, "Les boucles du Concors" valorisent le terroir des 8 communes du nord du massif, leurs commerçants et artisans locaux à travers 22 sentiers ruraux partant des cœurs de villages. Ces circuits favorisent la liaison inter-villages

et ont fait l'objet d'un travail avec les communes pour penser et signaler les zones de départ.

D'autres actions de développement de sentiers historiques concourent à la diffusion de la fréquentation par la réhabilitation d'ouvrages patrimoniaux à proximité des villages. Ainsi, le canal du Verdon a fait l'objet d'un projet visant à transformer cette ancienne voie d'irrigation et ses abords, en itinéraire de randonnée. L'aménagement du parcours a été confié au Grand Site dans le cadre de ses missions de préservation du patrimoine et d'accueil des publics. Ce cheminement sécurisé, confortable et ludique, permet de découvrir un patrimoine hydraulique méconnu.



La montagne Sainte-Victoire attire à elle seule plus de 1,3 million de visiteurs chaque année. Le parcours "Dans l'Esprit de Sainte-Victoire" propose des vues sur sa face minérale emblématique, depuis sept villages.

QUELLES SUITES ?

- Le Grand Site de France est engagé dans la réalisation d'un schéma d'accueil suite à la réactualisation de son étude de fréquentation en 2022.
- Le renforcement des complémentarités relatives au paysage, à la randonnée, au patrimoine hydraulique, géologique ou paléontologique entre le Grand Site et les massifs naturels voisins, participe aux réflexions sur la diversification de

l'offre à une échelle encore plus vaste. Certains itinéraires thématiques sont déployés à l'échelle nationale ou transnationale (Euroveloroute 8, Méditerranée à vélo, La Routo, Route européenne d'Artagnan...).

- Des réflexions sont menées pour répondre au souhait de certains acteurs privés engagés dans ces projets d'afficher leur partenariat et leur alignement avec les valeurs portées par le Grand Site de France.

QUELS ENSEIGNEMENTS ?

Les clés de réussite

- Le souhait unanime des élus locaux d'une meilleure répartition de la fréquentation entre le nord et le sud du territoire ►CH.1.
- Des projets réfléchis et menés sur mesure avec les communes.
- La réalisation d'outils grand public, notamment une carte touristique a été essentielle pour la création de ces nouvelles offres ►CH.9/10.

Les points de vigilance

- L'absence de maîtrise foncière peut nuire aux objectifs de connexion et de mise en cohérence des sentiers patrimoniaux, parfois très morcelés ►CH.3.
- Les phases d'appropriation politique, de pré-études, de travail avec les ABF et DREAL, de négociations sur le foncier ou le montage financier et les délais administratifs peuvent ralentir la dynamique de ces projets de longue haleine.
- La nouvelle offre peut nécessiter des équipements et travaux de requalification. La proposition d'aires de départ temporaires peut être une solution ►CH.4.

EN SAVOIR PLUS

- www.grandsitesainte victoire.com
- Carte des terroirs et savoir-faire : www.fuveau-tourisme.com

GESTION DES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE

Concilier les usages et organiser les pratiques dans le respect de la biodiversité et du vivre-ensemble

POUR ALLER PLUS LOIN

- Charte des séjours nature et sauvage en réserves naturelles et autres aires protégées - Réserves Naturelles de France, 2023
- Actes de la journée des paysages : "De la pratique ordinaire à l'événement de grande ampleur. Du paysage quotidien au territoire d'exception. La place des activités, manifestations ou infrastructures sportives dans les paysages." - MTECT, 2017
- Centre de ressources de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France sur la thématique du sport
- Centre de documentation du Pôle de Ressources National des Sports de Nature

EXEMPLES D'OUTILS

- **Schéma des APN, schéma des sentiers...** : documents-cadres fixant les orientations pour le développement des APN ainsi que les principes de cohabitation et de respect vis-à-vis des milieux ou des propriétaires terriens.
- **Charte des manifestations sportives** : contractualisation territoriale qui détaille les limites dans lesquelles l'évènement ou la pratique peuvent s'organiser. Un comité de suivi de la charte peut être instauré. Les chartes précisent les enjeux du site, les zones de protection, la répartition des événements dans l'année. Elles définissent des seuils de participants, d'acceptabilité pour le milieu, la biodiversité, les riverains...
- **Règlement d'utilisation du site** (exemples au Salagou - Cirque de Mourèze, au sein de "sites monuments" ou de Domaines départementaux).
- **Convention de passage** entre gestionnaire et propriétaires privés.
- **Formations sur le cadre juridique** des sports de nature ou l'évolution de la jurisprudence proposées par le Pôle de Ressources National des Sports de Nature
- **Outils de connaissances des usages** en pleine nature (Outdoorvision, BiodivSport, Suricate...) ►CH.2

Contexte et enjeux pour les Grands Sites de France

Si autrefois les adeptes d'activités de pleine nature (APN) étaient principalement encadrés par des organismes spécialisés tels que les clubs et fédérations sportives, aujourd'hui les pratiques se font de manière beaucoup plus autonome et libre, induisant une perte progressive de maîtrise et de connaissances des usages par les gestionnaires. En pleine nature, les pratiques se transforment par l'utilisation des outils numériques et des réseaux sociaux (cartographies, plateformes collaboratives de partage de traces ou de photos, orientation par GPS, influenceurs...), le développement d'offres de séjours sportifs axés sur l'"aventure", ou encore un plus grand accès aux équipements sportifs.

Bien que connaissant un développement constant, les APN ont connu un regain de popularité

au sortir de la crise sanitaire se traduisant par une fréquentation importante dans les espaces naturels pour des raisons de bien-être, de santé ou d'initiation sportive.

Or, si ces activités génèrent d'importantes retombées économiques, elles peuvent dégrader les milieux naturels et la vie locale. Pour les Grands Sites, l'enjeu réside dans la maîtrise des impacts spécifiques aux APN et aux manifestations sportives.

Cela implique d'améliorer la compatibilité entre les différentes pratiques, afin d'offrir une expérience de qualité pour tous les usagers et d'anticiper certains risques amplifiés par les APN et les grands rassemblements sportifs : incendies, érosion, perturbations de la faune et flore, nuisances, déchets, sécurité...

Quelques recommandations

- Impliquer les professionnels des APN, publics comme privés (clubs, fédérations, organisateurs de manifestations, représentants des différentes pratiques sportives aux échelles régionales, départementales...) dans la connaissance, la protection, la gestion du site et des impacts de leur activité sur les espaces naturels.
- Assurer un rôle de coordination et de médiation. Les gestionnaires de site sont souvent des interlocuteurs centraux privilégiés et de terrain, ayant une vision d'ensemble des activités et manifestations sur le territoire. Ils font la liaison avec les services de l'État et sont un relais auprès des communes. Souvent gestionnaires Natura 2000, ils organisent des expertises et évaluent les incidences environnementales.
- Actualiser régulièrement une connaissance précise des acteurs locaux en matière d'APN, ainsi que des réglementations en vigueur concernant certaines pratiques. Cela peut passer par une cartographie des usages vis-à-vis des zones sensibles (nidification, pratiques experte ou saisonnière...).
- Co-construire une charte ou convention régissant les activités et événements de pleine nature qui implique tous les acteurs (gestionnaires, organisateurs, associations de pratiquants, services de l'État, élus...). Donner une trajectoire collective permet de prendre les mesures nécessaires pour anticiper les impacts, faciliter la formation des acteurs et répartir les événements sportifs dans le temps et l'espace.
- Faire respecter la réglementation applicable à certains usages (arrêtés municipaux sur la pratique du bivouac, les sports motorisés, la fermeture de sentiers ou le recul des accès pour des motifs naturalistes...) en assurant une communication claire auprès des pratiquants et en renforçant la présence humaine sur le terrain ►CH.3/9/10.
- Communiquer et sensibiliser sur une culture des APN respectueuse des milieux et un code du tourisme en nature pour agir sur les comportements. Cela implique une communication dédiée aux pratiques débutantes comme expertes ►CH.9/10.
- Travailler sur une offre de services adaptée aux enjeux touristiques du territoire (hébergement à la nuitée, entretien et valorisation des itinéraires de randonnée, services de navettes, modification de la circulation, organisation du stationnement...) ►CH.4/5/7.

Accompagner les professionnels des sports d'eau vive pour concilier préservation du site et activité économique

PROJET GRAND SITE DE FRANCE GORGES DU VERDON

Les gorges du Verdon constituent un site naturel exceptionnel, à la confluence de la Méditerranée et des Alpes. Sur 33 km, le Verdon a creusé un lit encaissé dans le massif calcaire, dont la profondeur peut aller jusqu'à 700 m. Plus grand canyon d'Europe, les gorges offrent des paysages grandioses et préservés, protégés par un classement en 1990. Caractérisées par la richesse des milieux naturels, elles constituent une destination touristique emblématique pour les sports de pleine nature.



FICHE D'IDENTITÉ

Gestionnaire : Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon

Fréquentation annuelle : estimée à plus d'un million de visiteurs

Nombre d'habitants : 3 500

Superficie : 24 800 hectares

Chaque début de saison touristique est marqué d'une descente du Verdon avec les professionnels des activités d'eaux vives pour leur présenter la richesse du milieu, les zones à éviter, l'impact du piétinement...

POURQUOI ?

À cheval entre les départements du Var et des Alpes de Haute-Provence, le PNR (Parc naturel régional) du Verdon est engagé dans la démarche Grand Site de France pour son cœur emblématique le plus fréquenté. Fortement concentrée pendant la haute saison touristique sur quelques espaces limités aux lacs et aux gorges, la fréquentation impacte plusieurs sites à la géographie contrainte où nichent des espèces fragiles.

Depuis 2020, l'activité de randonnée aquatique prend un essor rapide au cœur des gorges et constitue un mode de découverte privilégié des paysages emblématiques de la rivière Verdon. Une gestion accrue des APN devient alors nécessaire pour maîtriser les effets d'une fréquentation devenue plus dense dans ces espaces déjà saturés. Assurée par les professionnels du canoë-kayak et d'activités

à corde présents sur le territoire, cette activité sportive peut atteindre une fréquentation de plus de 800 personnes par jour sur 2,5 kilomètres de rivière en haute saison. Malgré une jauge fixée à 490 personnes maximum par jour dans la rivière, la fréquentation du Couloir Samson peut être largement supérieure et ainsi créer des conflits d'usages et perturber les milieux.

COMMENT ?

La géographie du site et la configuration de ses accès ont peu à peu favorisé la concentration du stationnement sauvage au niveau du "couloir Samson" qui constitue à la fois l'entrée du canyon, la fin de la route départementale, une zone de retournement des véhicules, d'intervention des secours, de départ et d'arrivée pour la randonnée pédestre et les sports d'eau vive...

QUELS ENSEIGNEMENTS ?

Les clés de réussite

- Une instance dédiée à l'aménagement et à la gestion des sites naturels fréquentés. Il s'agit d'une régie spécifique adossée au Syndicat Mixte du PNR qui bénéficie d'un budget annexe et d'une gouvernance propre ►CH.1.
- L'adhésion collective au principe d'un AIPPB à prendre sur le Verdon en 2011, qui a mené à un large travail de concertation pour la définition du contenu de la réglementation et de l'argumentaire scientifique qui la fonde.
- La création d'outils de sensibilisation avec les professionnels : livret dédié à la randonnée aquatique, "aqua-guide" présentant les poissons et destiné à être emporté en rivière, etc.

Les points de vigilance

- La sensibilisation des acteurs est un levier d'action qui ne peut être suffisant pour réguler la fréquentation.
- La prise de réglementations fixant les jauges, gagne en efficacité quand elles sont clarifiées en amont du développement des activités touristiques ►CH.3.
- La sensibilisation des acteurs doit être renouvelée sans cesse en raison du dynamisme et de l'évolution rapide de certaines activités économiques.
- Ouvrir la formation à l'ensemble des prestataires a participé au développement rapide des activités aquatiques sur le territoire. En réservant la formation à des professionnels locaux, ancrés sur le territoire à l'année, cela aurait contribué à mieux anticiper ce que deviendrait la randonnée aquatique et à former un réseau d'ambassadeurs de la pratique.
- Intégrer les enjeux du changement climatique sur l'évolution des pratiques sportives en nature est nécessaire.

Le Grand Site intervient dans une démarche globale d'accueil des visiteurs qui comprend notamment la requalification des lieux d'accueil à cet endroit des gorges : belvédères, accès à la rivière, recul de parkings, signalétique, amélioration du réseau de sentiers de randonnée, création d'une Maison de site, installation de toilettes sèches... Tous les aménagements sont inscrits dans une gestion intégrée et cohérente par rapport aux caractéristiques des Gorges du Verdon et sont complétés par du personnel dédié à l'accueil, un programme d'animation et d'interprétation, ou encore par la reprise de la gestion du service de navettes desservant le sentier de randonnée emblématique des gorges : le sentier Blanc-Martel ►CH.1/4/5/6/10.

Dès le départ, la sensibilisation des acteurs du tourisme aux enjeux du site s'impose. Une formation est proposée depuis 2002 par le Grand Site en partenariat avec la fédération de pêche, la maison régionale de l'eau, EDF (gestionnaire du barrage et des lâchers d'eaux) ou encore la Ligue de Protection des Oiseaux, pour accompagner les professionnels des APN, notamment des activités aquatiques. Composée d'un temps théorique en salle et d'un temps pratique en rivière, elle permet à la fois de sensibiliser les professionnels à la préservation du milieu dans lequel ils travaillent, d'élaborer les messages à transmettre à leur clientèle, de déterminer le cheminement en rivière, des entrées aux sorties, afin de ne pas perturber la biodiversité et d'adapter la pratique à la fragilité du site.

Plusieurs années de travail avec les socio-professionnels des APN ont conduit à une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans leur pratique. Une convention cadre, signée en 2010, formalise l'engagement de tous les partenaires du Grand Site pour une meilleure gestion de la fréquentation sur le secteur Samson. Suite à une grande concertation menée entre 2011 et 2012, un arrêté inter-préfectoral de protection de biotope (AIPPB) sur l'Apron du Rhône¹ encadre les différentes pratiques en eau vive. Il délimite des secteurs et des niveaux d'eau de pratique sur 18 kilomètres de linéaire de rivière.

En parallèle, une réglementation spécifique au territoire est élaborée avec le soutien des professionnels. Elle fixe une jauge de fréquentation maximale à 490 personnes par jour dans la rivière, des horaires et des périodes de pratique, sur un secteur en amont de celui de l'AIPPB ►CH.1/3.

Cela a permis d'opérer un traitement spécifique sur le secteur Samson, prisé pour l'activité de randonnée aquatique : cheminement dédié selon

le niveau d'eau, signalétique dans le cours d'eau, adaptation des outils de sensibilisation...

Le projet de requalification des aménagements du Couloir Samson comprend les enjeux liés à l'AIPPB et participe à l'apaisement du site par la mise en place d'une barrière d'accès, d'un stationnement par abonnement dédié aux professionnels pour accueillir les clientèles dans un espace moins impactant, de navettes cadencant les accès à la rivière à hauteur de ce que permet la réglementation, d'un dépose-minute au niveau des navettes qui permet la disparition du stationnement sauvage ►CH.5.

QUELLES SUITES ?

Ces transformations dans l'organisation de l'accès principal des gorges ont fait l'objet d'un fort rejet de la part des professionnels de la rivière, rendant les discussions et la médiation difficiles pour le Parc comme pour le Département. Cette situation est au cœur d'un travail mené avec l'État pour que la réglementation liée à l'AIPPB, pourtant initialement co-construite sur le territoire, puisse être respectée. Le dispositif des éco-gardes a été largement renforcé et des médiateurs extérieurs travaillent à recréer le dialogue.

Les Gorges du Verdon, lauréat Avenir Montagnes ingénierie, sont également directement concernées par les effets du changement climatique. Les vagues de sécheresse extrême qui ont touché le site ces dernières années affectent le niveau de l'eau et son partage.

Ces enjeux imposent au gestionnaire de repenser l'accueil et la gestion de la fréquentation. Pour cela, tout un travail est mené autour de l'offre d'itinérance (création d'un itinéraire de Grande Randonnée de Pays des Gorges du Verdon ►CH.7) et d'un projet global d'interprétation à l'échelle de l'ensemble du Parc. Inaugurée en 2023, la Maison de site comprend notamment un espace d'interprétation et une scénographie, animés par du personnel dédié et formé en partenariat avec l'OTi. Un programme d'animation permet de relayer d'autres activités de découverte des patrimoines proposées par les acteurs touristiques du territoire.

Après l'aménagement du belvédère du Point Sublime et de l'arrivée du sentier Blanc-Martel, ces démarches concrétisent le schéma d'interprétation du Grand Site défini en 2018 ; lequel prévoit la valorisation d'autres secteurs des Gorges, notamment au niveau de la route des crêtes ►CH.10.



EN SAVOIR PLUS

www.parcduverdon.fr

¹ Poisson endémique et espèce inscrite sur la liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)

Une charte pour accompagner les manifestations sportives

GRAND SITE DE FRANCE CONCORS-SAINTE-VICTOIRE

À proximité d'Aix-en-Provence et de Marseille, la longue silhouette de l'emblématique Sainte-Victoire surplombe la vaste étendue forestière du massif du Concors aux vallons cachés et aux villages pittoresques. Ici, différentes activités se côtoient depuis longtemps, parmi lesquelles les activités sportives et de loisir : le premier sentier a été balisé par le Club Alpin Français dès 1898.

POURQUOI ?

Convoité pour ses 180 kilomètres d'itinéraires balisés qui permettent la pratique de la randonnée, du trail ou du VTT, pour ses voies d'escalade et pour ses spots de parapente, le massif de Sainte-Victoire accueille près d'1,3 million de visiteurs annuellement. Situé en périphérie urbaine, c'est un lieu privilégié de rassemblements et d'événements sportifs.

Facilement sollicité par l'État en tant qu'animateur de site Natura 2000, le gestionnaire du Grand Site de France est mobilisé afin de répondre aux nombreuses demandes formulées auprès de la préfecture pour l'organisation de manifestations. La fréquentation touristique est au cœur des enjeux du gestionnaire. Concentrée sur quelques secteurs, elle exerce parfois une forte pression sur les milieux naturels, qu'il est nécessaire de contenir. La création d'un document d'orientation pour les manifestations sportives de pleine nature consiste dans un premier temps à répondre aux problématiques liées aux impacts des événements sur la vie du site, dans un souci de conciliation des usages et de préservation.

L'objectif était d'aboutir à une grille standard de critères garantissant le respect des valeurs identitaires du territoire, la prévention de l'altération des milieux et du dérangement des espèces, la cohabitation entre tous les usagers de l'espace naturel, ainsi que la préservation de la quiétude des résidents.

COMMENT ?

Signée en 2009, la charte des manifestations sportives et de pleine nature fixe les grandes lignes afin de concilier vie événementielle et sportive du territoire et respect de l'environnement.

Bien qu'une concertation ait été menée avec les organisateurs d'événements, la première version de la charte se confronte rapidement à la réalité du terrain et révèle des discordances. Ces difficultés de mise en œuvre ont mobilisé les associations sportives pour adapter les différents principes

de la charte. Au terme de plusieurs années d'expérimentation, la charte est enrichie de ce travail concerté et a également abouti à un guide de l'organisateur.

Ce guide contient des éléments de recommandation pragmatiques tels que :

- Un calendrier signifiant les périodes de sensibilité aux enjeux naturalistes, au risque incendie, de forte fréquentation, de chasse...
- Une cartographie des zones sensibles ;
- Des recommandations pour l'inscription des manifestations dans le développement durable (propreté, sonorisation, covoiturage, retombées économiques...);
- Des préconisations concernant la jauge de participants pour réduire l'impact sur les milieux et contenir les flux et le stationnement de véhicules...).



La charte vise également à faciliter les démarches des organisateurs d'événements en les accompagnant le plus possible en amont du projet. La mise en relation avec les communes, la définition des itinéraires, celle des zones à privilégier pour les ravitaillements et la fixation du public sont faites en lien avec le gestionnaire, l'animateur Natura 2000 et les gardes nature, y compris sur le terrain et pendant l'événement.

FICHE D'IDENTITÉ

Gestionnaire : Métropole Aix-Marseille-Provence

Fréquentation annuelle : 1,5 million dont 1,3 million de visiteurs sur Sainte-Victoire et 250 000 sur le Concors

Nombre d'habitants : 194 210 (1,8 million pour la Métropole/bassin de vie)

Superficie du Grand Site de France : 48 904 hectares

En veillant à ce que les itinéraires soient, pour au moins 80% de leur longueur, sur des sentiers balisés, la Charte assure un partage de l'espace équitable.

QUELS ENSEIGNEMENTS ?

Les clés de réussite

- Une bonne connaissance des manifestations régulières comme exceptionnelles et de leurs organisateurs.
- Un travail important mené sur le tourisme souhaité pour le territoire, sur lequel reposent les principes de la charte ►P.52.
- La collaboration entre gestionnaires d'espaces naturels et professionnels des sports de nature avec des interlocuteurs dédiés dans les communes.
- Un fonctionnement souple et dans la recherche de solutions. Le Grand Site joue un rôle de facilitateur, notamment pour les organisateurs avec qui les communes ou la sous-préfecture n'ont pas l'habitude de travailler.
- Les préconisations de la charte qui visent à faire participer les organisateurs à la préservation de l'image d'excellence et du caractère sauvage du Grand Site de France.
- Les préconisations qui encouragent les organisateurs à consommer localement dans les villages traversés ou de points de départ.

Les points de vigilance

- La capacité du site à accueillir les manifestations lors des pics de fréquentation.
- L'émergence de nouvelles pratiques en dehors de toute classification.
- La montée en puissance d'itinéraires diffusés sur les plateformes collaboratives et les réseaux sociaux.
- L'innovation déployée pour renouveler l'attractivité de certaines manifestations auprès de nouveaux pratiquants, non avertis.



"Cet espace est tout autant un réservoir biologique qu'une terre d'activités économiques de résidence et de pratiques sociales diverses. Les manifestations y ont toute leur place dans la mesure où elles respectent la vie du site sans en perturber durablement le rythme et le caractère."
Préambule de la charte

Fixées à un maximum de 35 par an, pour une jauge limitée à 350 participants par événement, les manifestations sont planifiées avec une prise en compte de l'équilibre fragile du Grand Site de France. Le calendrier des manifestations tient compte des pics de fréquentation. En ce sens, plusieurs week-ends sont maintenus disponibles pour l'usage des résidents qui constituent l'essentiel des visiteurs du site.

Un bilan à l'issue de chaque manifestation par l'organisateur et les gardes nature permet d'obtenir un retour terrain et d'anticiper des actions correctives pour les années suivantes.

Aujourd'hui signée par 14 communes, 2 intercommunalités, le Département des Bouches-du-Rhône et 21 structures associatives et publiques organisatrices d'événements sportifs, la charte continue de vivre et de fixer les préconisations en faveur d'une fréquentation mieux maîtrisée et informée en espace naturel. Au-delà d'être au service de la protection des milieux et de la gestion de la fréquentation, la charte sert de lien avec la vie événementielle du territoire.

Suite au récent élargissement du Grand Site de France de près de 15 000 hectares, une révision de la charte est en préparation. Elle suppose notamment :

- La mise à jour des connaissances à la nouvelle échelle et la bonne adéquation de la vie associative des nouvelles communes aux principes de la charte ;
- La relance d'un comité de suivi annuel ;
- Une analyse des événements reliés à des pratiques émergentes.

Une intégration à la charte des éco-manifestations métropolitaines est par ailleurs en cours de mise en œuvre.

Enfin, dans un processus d'amélioration continue, un guide à destination des communes et des organisateurs viserait à mieux informer des préalables réglementaires et étapes administratives indispensables : la charte ne se substituant pas aux diverses réglementations applicables.

QUELLES SUITES ?

Plus de 10 ans après la première signature, un bilan approfondi de la mise en œuvre de la charte a été mené, soulignant un fonctionnement très satisfaisant avec l'établissement d'une véritable relation de confiance sur le territoire et une fluidité dans l'instruction des demandes.



EN SAVOIR PLUS

- www.grandsitesaintevictoire.com
- Charte des manifestations 2009
- Charte des manifestations - Guide de l'utilisateur 2012
- Charte des manifestations sportives du Grand Site Sainte-Victoire - Bilan 2010-2014

Partager les espaces et concilier les usages sur la plage

GRAND SITE DE FRANCE DUNES SAUVAGES DE GÂVRES À QUIBERON

Au sud de la Bretagne, la nature, le vent et l'océan ont dessiné un immense arc de sable entre la presqu'île de Gâvres et celle de Quiberon. Sur 35 kilomètres, les dunes océaniques et sauvages se mêlent et se démêlent dans un relief doux et ondulé que l'urbanisation n'a pas morcelé. Quand la houle se forme et que le vent se lève, les adeptes de sports nautiques se mettent à l'eau. Les ailes colorées des kitesurfs prennent le vent et les surfeurs cherchent la meilleure vague.

POURQUOI ?

Sur ce vaste espace dunaire, chaque saison offre un spectacle d'une nature authentique sous une lumière changeante, attirant une multitude d'usagers et autant de façon de contempler ou pratiquer le paysage. Des enquêtes de perception menées en 2016 révèlent que les principaux facteurs d'attractivité et de satisfaction sont "le sentiment de liberté dans un grand espace de nature" et le caractère sauvage du paysage. En été, les 25 kilomètres de plages se remplissent de visiteurs en quête de fraîcheur, alors que la géomorphologie du site et son orientation en font un lieu d'exception pour les sports nautiques, en plein essor dès les années 2000. D'importants niveaux de saturation de l'espace sont observés, dégradant l'expérience des visiteurs dont la recherche de grandes étendues d'espaces naturels préservés se voit insatisfaite.

Le Syndicat Mixte gestionnaire du Grand Site de France est également opérateur local de la démarche Natura 2000 pour une grande variété de milieux naturels fragiles nécessitant une protection renforcée. Cette forte attention à la biodiversité révèle que ces milieux sont parfois traversés par les pratiquants de sports nautiques pour rejoindre les zones de pratique, ignorant les dispositifs de mise en défens qui visent à les protéger.

Afin que tous les usagers puissent cohabiter sereinement sur le site, un système de zonage innovant est alors mis en place.

COMMENT ?

Quels que soient les conditions météorologiques ou le niveau de pratique, le Grand Site est un terrain propice à la pratique experte comme à la découverte de nombreuses activités de pleine nature (APN) : surf, kitesurf, windsurf, char à voile, paddle, kayak de mer, longe-côte, voile...

Afin de contribuer à une pratique sécurisée, raisonnée dans l'occupation de l'espace et soucieuse de l'environnement, le Grand Site de France a

choisi d'animer une entente territorialisée sur la cohabitation des différents usages et non d'agir uniquement sur le levier réglementaire.

Un travail est mené sur la sectorisation des plages en fonction de l'ensemble des activités et usages recensés en associant les professionnels locaux des sports nautiques, l'École Nationale de Voile et de Sports Nautiques, les propriétaires fonciers publics de certains espaces (ONF, Département) et les élus des communes concernées ►CH.1/3.

Le zonage prend en compte la sensibilité des milieux et du paysage, les contraintes réglementaires, les besoins des usagers, les pratiques d'accès, les horaires propices aux pratiques nautiques...

Il est matérialisé par une cartographie précise, des mâts placés sur les plages et des panneaux installés à l'entrée des accès afin de permettre le repérage aisé des zones dédiées à certaines pratiques et de favoriser l'auto-régulation de la fréquentation sur les espaces les plus saturés du massif dunaire. Cette sectorisation facilite également l'intervention des secours grâce à une numérotation qui permet de se repérer rapidement.

Fort de cette expérience réussie, le Grand Site de France a formalisé un partenariat durable avec l'École Nationale de Voile et de Sports Nautiques en charge de la formation des moniteurs et responsables d'activités nautiques. L'objectif de ce partenariat vise à intégrer les enjeux environnementaux dans les formations des futurs encadrants de sports nautiques. Cette entente participe à transformer durablement l'activité des professionnels du territoire qui deviennent de véritables sentinelles et acteurs de la préservation.

Des actions d'animation et de communication sont également menées dans le cadre de cette entente, avec notamment la participation à la réalisation du site internet "Cmonspot" dont l'objectif est d'informer les pratiquants sur les réglementations en vigueur et de les sensibiliser aux bonnes pratiques ►CH.9.

FICHE D'IDENTITÉ

Gestionnaire : Syndicat Mixte Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon

Fréquentation annuelle : 1,5 million de visiteurs

Nombre d'habitants : 21 306

Superficie du Grand Site de France : 11 526 hectares

QUELS ENSEIGNEMENTS ?

Les clés de réussite

- Une entente territorialisée qui influence les différentes branches des sports nautiques pour créer un réseau d'ambassadeurs en capacité de sensibiliser directement les pratiquants.
- Un travail axé sur un cheminement cognitif de responsabilisation individuelle plus que sur des moyens coercitifs passant par la verbalisation ou le contingentement des espaces.
- L'appui sur les partenaires locaux qui favorise l'auto-régulation et facilite l'acceptabilité et l'appropriation du nouveau fonctionnement des espaces.

Les points de vigilance

- Tenir compte de l'attachement des usagers à la liberté d'accès aux sites et aux espaces naturels dans les actions de gestion de la fréquentation.
- Les gestionnaires d'espaces naturels peuvent être perçus comme des acteurs imposant des contraintes réglementaires. Les partenariats locaux avec des organismes proches du terrain et des usagers qui jouent le rôle d'intermédiaires légitimes est primordial.

L'entente qui s'est construite autour du partage de l'espace le long du massif dunaire est retranscrite par une cartographie précise du zonage par activité nautique.

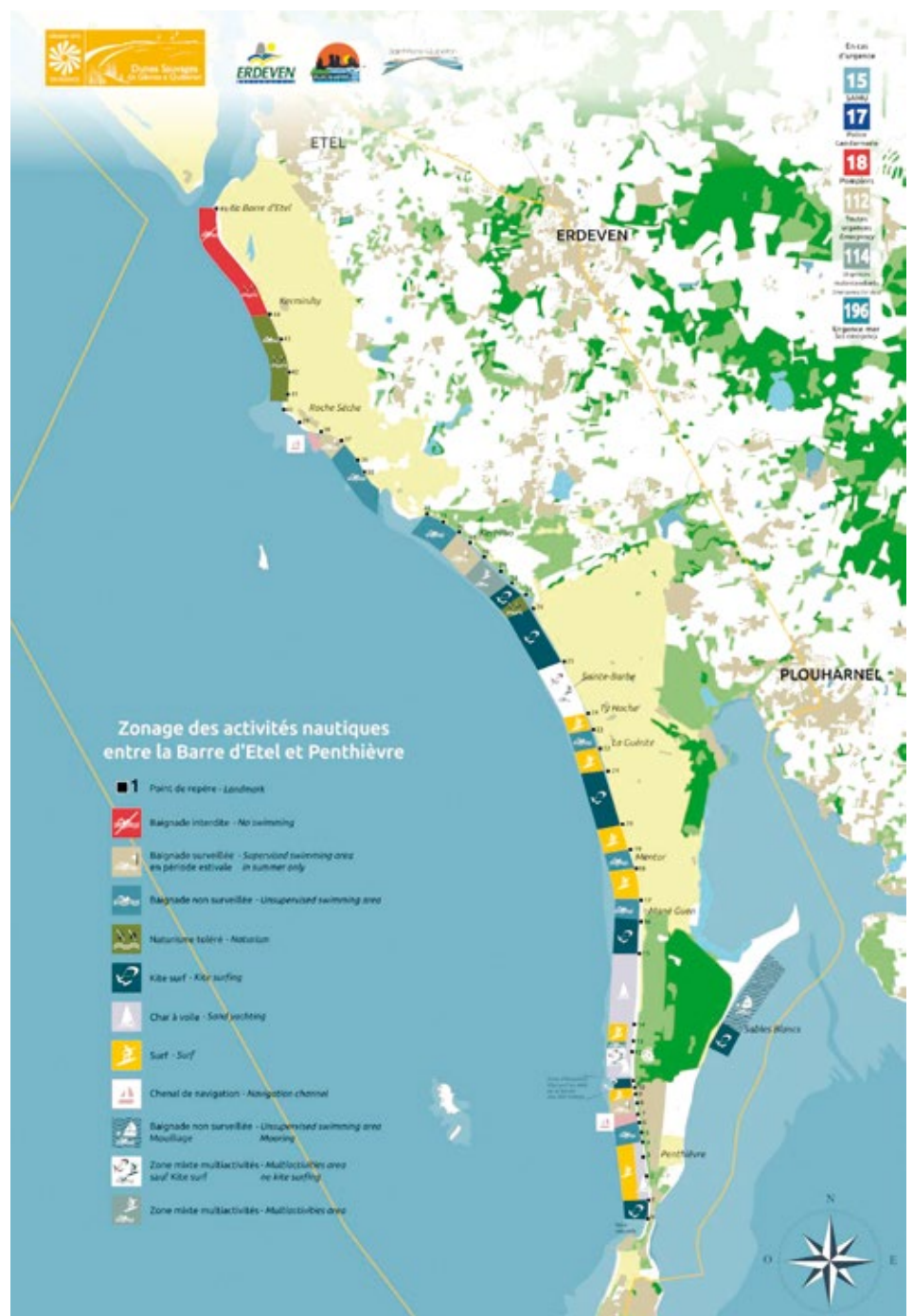
Lors de manifestations sportives ou d'événements du Grand Site de France, ce partenariat fort est porteur d'un message de soutien au développement concerté, raisonné et respectueux du paysage de ces activités qui font partie de l'identité du territoire.

QUELLES SUITES ?

Le dispositif de sectorisation pourrait être étendu à d'autres communes du Grand Site jusqu'alors moins fréquentées, mais où les usages nautiques se multiplient et afin d'anticiper les difficultés. Cet élargissement de la gestion pourrait nécessiter un encadrement dédié ►CH.I. En parallèle, dans le cadre de ses missions d'animation et d'un partenariat avec l'Éducation Nationale, le Syndicat

Mixte poursuit des actions d'éducation auprès des multiples usagers du massif dunaire et la formation des professionnels du territoire. Il fait notamment bénéficier de son expérience les écoles de surf locales, auprès desquelles il dispense des messages sur l'environnement et les patrimoines pour favoriser une expertise des surfeurs sur leur milieu de pratique. Ces échanges enrichissent le gestionnaire des retours d'expériences et de la perception des usagers, utiles à la gestion du Grand Site.

L'ensemble du projet contribue à qualifier le développement de nouvelles offres de pleine nature, à assurer la continuité de l'activité économique et à préserver les richesses du site pour les usagers de demain.



EN SAVOIR PLUS

- www.gavres-quiberon.fr
- www.c-monspot.fr

COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

S'adresser aux visiteurs en amont de leur visite pour orienter les pratiques touristiques

Contexte et enjeux pour les Grands Sites de France

Les actions de communication, d'information et de sensibilisation sont un important levier d'action pour contribuer au développement d'un tourisme choisi et plus acceptable pour les habitants. Elles complètent les efforts mis en œuvre pour diffuser la fréquentation dans le temps et l'espace. Les Grands Sites portent des actions de communication dans cet objectif et tissent des partenariats avec les institutionnels du tourisme, qui disposent d'un savoir-faire et d'un relais d'influence bien supérieur pour que les imaginaires véhiculés soient en cohérence avec la réalité des sites et leurs capacités d'accueil. Toutefois mis en désir par des photographes ou vidéastes, professionnels comme amateurs, et par une communication de plus en plus abondante, incontrôlée et diffuse, ces espaces patrimoniaux subissent ces dernières années des impacts nouveaux,

liés à la communication : pics soudains, mise en lumière inattendue, apparition de pratiques peu adaptées, accidents, incivilités, conflits d'usages, etc. Tout l'enjeu consiste à mieux maîtriser la communication touristique par :

- Le développement d'une stratégie de communication intégrant les enjeux de préservation du site et en particulier celui de la gestion des flux.
- Un travail partenarial avec les acteurs locaux afin que cette stratégie soit partagée, appropriée et portée de manière cohérente à tous les niveaux.
- Une adaptation aux nouveaux modes de communication notamment digitaux : veille sur les réseaux sociaux et préparation en amont de stratégies d'intervention quand des messages non adaptés sont véhiculés.

Quelques recommandations

Établir une stratégie collective

- Établir et partager avec les acteurs de la communication un diagnostic des impacts nuisibles de la fréquentation.
- Clarifier collectivement des objectifs de communication qui participent à gérer les flux : slow tourisme, écomobilité, hors-saison, lieux ou itinéraires alternatifs, comportements adaptés, etc.
- Les partager avec tous les acteurs économiques et institutionnels du territoire : notamment par des formations, la mise en réseau, des documents stratégiques et des éléments de langage co-construits.
- Les inscrire dans les briefs destinés aux prestataires de la communication : influenceurs, photographes, créateurs de contenus...
- Donner une cohérence à l'image et à l'écrit.
- Éviter d'utiliser le site comme produit d'appel avec l'effet d'accentuer les phénomènes de pics.
- Savoir ne pas communiquer ou communiquer uniquement hors saison.
- Anticiper et accompagner l'impact des tournages de films et séries sur les niveaux de fréquentation.

Des messages au service de l'acceptabilité du tourisme

- Valoriser l'image d'un territoire qui correspond

à la réalité : sensible mais sans mise en scène et dans laquelle les habitants peuvent se reconnaître.

- Favoriser l'envie d'une immersion douce.
- Tisser une relation de respect des habitants et des valeurs locales par une communication humanisée et incarnée.
- Renvoyer vers des passeurs d'histoire, acteurs économiques, guides nature, etc.
- Donner des conseils de visite en amont de la venue des visiteurs : heures creuses, saisonnalité, bons gestes, jauges maximales, règles de sécurité en espaces naturels...
- Faciliter la préparation de la visite par un accès simplifié à toutes les informations pratiques : voies d'accès, carte d'orientation, services gratuits et payants...

En cas de volonté de réglementer la fréquentation :

- Accompagner la réglementation d'une communication pédagogique, claire, régulière, en amont de la saison touristique, adaptée aux divers publics (locaux, usagers à l'année, visiteurs ponctuels...) et proposant des alternatives attractives, correspondant aux attentes des visiteurs ►CH.3/10.
- Vérifier la capacité d'accueil des sites alternatifs en termes de fragilité écologique et d'acceptabilité locale, avant toute communication ►CH.1/7.

POUR ALLER PLUS LOIN

- Article "Comment s'adresser aux visiteurs pour favoriser les pratiques de tourisme durable ?" - Revue Espaces n°368, 2022
- Vidéo "Explorer et respecter des paysages d'exception" réalisée avec les influenceurs Explore le Monde - 2021
- Vade-mecum de la communication dans les Grands Sites de France
- Webinaire "La communication engageante : présentation et retours d'expériences des espaces naturels" - OFB, 2022

EXEMPLES D'OUTILS

- **Chartes du voyageur responsable** : de nombreux exemples en France (Bretagne, Annecy...) comme à l'international (Islande, Nouvelle-Zélande, Norvège...) pour engager les visiteurs au respect des règles spécifiques à chaque destination.
- **Formations et briefs** : "La communication Grand Site de France : valeurs, messages et culture commune" est une formation proposée par le RGSF pour ses membres au sein d'un panel d'autres outils de communication tels que des briefs photos et vidéos. Le RGSF travaille actuellement à la construction d'un brief influenceurs.

Utiliser les outils de communication pour gérer la fréquentation

📌 Sites internet pro-actifs et outils connectés

Ils se différencient d'autres outils numériques "vitrines" par : une sensibilisation aux spécificités patrimoniales et aux interdictions liées, une cartographie pour appréhender la découverte du site dans sa globalité, des informations pratiques d'accessibilité, mais également des bons conseils et recommandations afin d'anticiper toute déconvenue liée à une fréquentation importante. Ces éléments sont parfois déclinés sous forme d'application mobile pour assurer une continuité de l'information sur le terrain et toucher un public régulier et local (Espace Nature

Puy Mary par exemple). Certains outils connectés populaires tels que Waze ou Affluences orientent en temps réel les visiteurs véhiculés, en fonction des conditions de fréquentation du site. ►CH.2.

📌 EN SAVOIR PLUS

- Dune du Pilat : Avant de venir, consultez la fréquentation du parc de stationnement en temps réel
- Concors-Sainte-Victoire : Surfréquentation : la nature ne se consomme pas, elle se préserve

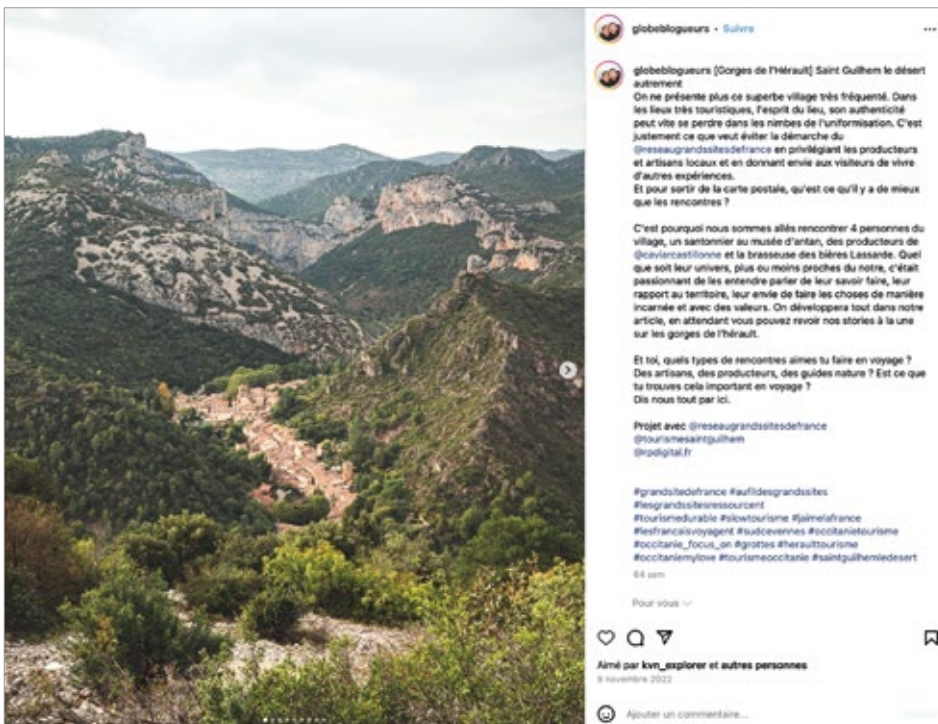
📌 Réseaux sociaux et partenariats avec des influenceurs

En partenariat avec plusieurs créateurs de contenu, le RGSF et l'agence RP Digital ont déployé plusieurs campagnes de communication, pour porter des messages de sensibilisation auprès d'un public jusque-là peu touché par les canaux de communication traditionnels.

Ces professionnels des réseaux sociaux, apportent un accès à leurs communautés digitales mais aussi un savoir-faire à travers des messages beaucoup plus personnels. Pour répondre aux enjeux de fréquentation, leurs publications incitent à découvrir ou redécouvrir ces paysages emblématiques de manière différenciée : hors saison, décarbonée, lente, immersive, à la rencontre des locaux ou de lieux moins célèbres.

📌 Communiqués de presse et campagnes collectives

Afin de sensibiliser un public aussi large que possible sur l'état d'esprit dans lequel aborder les espaces naturels fréquentés, des messages sur les enjeux clés de préservation sont diffusés via communiqué de presse ou par les réseaux sociaux. Ils aident à une meilleure prise en compte des règles de gestion à l'œuvre en fonction de la saisonnalité. En 2021, à la veille de la très haute saison touristique, les réseaux d'espaces protégés ont publié un communiqué de presse commun pour partager leurs inquiétudes et recommandations auprès d'usagers attendus nombreux en sortie de crise sanitaire. Depuis de nombreux Grands Sites poursuivent cette initiative, souvent portée par leurs élus en amont de la haute saison.



Extrait du reportage des Globe Blogueurs dans le Grand Site de France Gorges de l'Hérault, qui valorise la rencontre et la visite hors saison.

Choisir de ne pas communiquer

↘ Démarketer : un choix pris collectivement aux Deux Caps Blanc-Nez, Gris-Nez

De part et d'autre de la digue de Wissant, entre Gris-Nez et Blanc-Nez, les dunes d'amont et d'aval sont des sites privilégiés des loisirs balnéaires de la Côte d'Opale. Pour protéger la dune, fragilisée par l'érosion et par une fréquentation non maîtrisée, une action de sensibilisation sur le terrain s'est accompagnée d'actions de "dé-communication".

Depuis la saison 2021, en coordination avec le Comité Régional du Tourisme des Hauts-de-France et Pas-de-Calais Tourisme, le Grand

Site de France n'organise plus de campagnes d'affichage et réduit de façon importante la communication et les actions de promotion, afin de se concentrer sur l'accompagnement des visiteurs dans leurs modes de découverte.

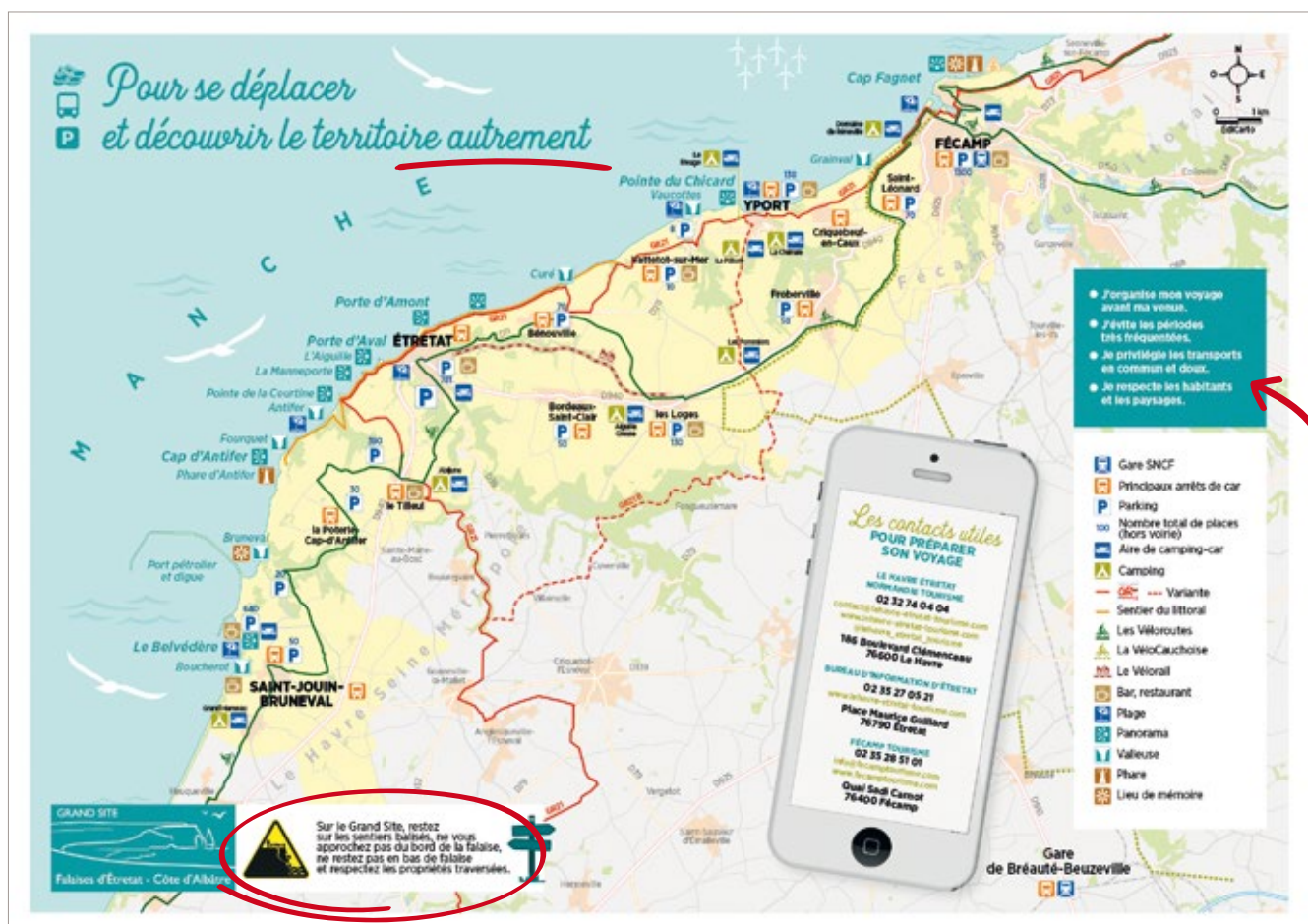
Les demandes d'autorisations de tournage (cinéma, reportages...) utilisant l'image reconnaissable du paysage emblématique comme décor sont également fortement contrôlées pour limiter l'attractivité du site.

↘ Proposer un imaginaire différent en Côte d'Albâtre

Dans le cadre d'un travail collaboratif, le Projet Grand Site de France Falaises d'Étretat-Côte d'Albâtre déploie une stratégie de communication réduisant l'utilisation de l'image du célèbre paysage emblématique d'Étretat à certaines périodes de l'année, pour choisir de mettre l'accent sur la Côte d'Albâtre qui compose le paysage du Grand Site.

En parallèle, il développe de nombreux outils pour sensibiliser à la fragilité du paysage et communiquer sur l'organisation du territoire

afin de mieux répartir la fréquentation : communiqués de presse sur les mobilités alternatives et incitant à préparer son voyage selon les périodes de l'année, cartes des déplacements décarbonés (à vélo, à pied, en transports...), livret indiquant les bons gestes à adopter, etc. Les animateurs de la Maison de site itinérante rappellent aux visiteurs les outils pour s'informer et s'organiser, ainsi que les risques liés à une très forte fréquentation. ►CH.10



Messages de prévention et informations d'accès de l'une des cartes du "Guide pratique pour profiter des activités de plein air - saison 2023" élaborée dans le cadre du groupe de travail partenarial de préparation de saison estivale du Grand Site Falaises d'Étretat - Côte d'Albâtre ►P.14.

ACCUEIL DES VISITEURS ET OUTILS DE MÉDIATION

Informier et aller à la rencontre des visiteurs sur le terrain pour susciter des comportements adaptés

POUR ALLER PLUS LOIN

- Actes des 16^e Rencontres du RGSF "Du sens au sens : vivre et faire vivre l'expérience Grand Site de France" - Recommandations sur l'interprétation - 2014
- Fil des Grands Sites "Comment mobiliser et sensibiliser les habitants à la démarche Grand Site de France" - 2018
- Collection de films "Portraits de paysage" - RGSF, 2018
- Portrait d'une animatrice de Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE)
- "Valeurs universelles, valeurs locales : pour qui, pour quoi un site est-il grand ?" Actes 2009, RGSF et ICOMOS

EXEMPLES D'OUTILS

- **Schéma d'interprétation** : outil stratégique de mise en découverte du site, il définit le discours et les dispositifs pédagogiques (lieux et parcours d'interprétation, événementiel, animations, documents de communication, etc.). Les valeurs paysagères sont le fil conducteur, elles sont donc définies collectivement en amont, dans le cadre du projet de territoire ► **CH.1/2**. Le schéma d'interprétation repose sur un inventaire des patrimoines et sur les connaissances scientifiques et populaires du site.
- **Programme d'animations** : il s'appuie sur les savoir-faire, les ressources locales et les patrimoines. Il rappelle que les Grands Sites sont des lieux de vie autant que de visite. Il crée du lien, entretient la cohésion sociale et la transmission intergénérationnelle.

Contexte et enjeux pour les Grands Sites de France

Avec plus de 38 millions de visiteurs par an pour 1,2 million d'habitants, les Grands Sites de France ont une vocation d'accueil. Attractifs, vecteurs d'émotion et d'attachement, ils se veulent des territoires de ressourcement, de transmission et d'initiation à la découverte de la nature.

Toutefois, lors des pics de fréquentation saisonniers et plus encore si le phénomène perdure dans la durée et n'est pas maîtrisé, l'engorgement dissimule la qualité des lieux et dégrade l'expérience de visite.

Afin de rompre avec un modèle de visite standardisé, les gestionnaires s'appuient sur les valeurs patrimoniales singulières du site pour créer les conditions d'une rencontre non banalisée entre les visiteurs et le paysage protégé. En cela, la construction d'un récit

sensible, invitant à la contemplation, à l'émotion et à la compréhension de ce qui en fait un lieu à préserver, est indispensable.

Pour délivrer ce récit et créer une chaîne de valeurs, les habitants et passeurs du territoire (médiateurs, guides, bénévoles, hébergeurs, artisans...) sont essentiels. Ils donnent à lire le paysage, ses composantes, les métiers qui le façonnent, l'entretiennent et le protègent. En allant à la rencontre des visiteurs sur le terrain, en les orientant, en donnant des clés d'entrées et des conseils, ils transforment le rapport des visiteurs au territoire, renforcent l'impression d'un site vivant et géré et non d'un espace à consommer et favorisent un tourisme acceptable.

Quelques recommandations

- Concevoir un projet d'interprétation à l'échelle d'un territoire qui donne un cadre d'ensemble à la médiation, indique la vocation de chaque lieu en termes d'accueil et d'expérience souhaitée, hiérarchise les outils en fonction des flux attendus.
- Les Maisons de site sont un outil de gestion des flux, de services, d'intermodalité et bien sûr d'interprétation important mais pas toujours nécessaire ou même adapté aux attentes des visiteurs et aux capacités du territoire à les faire fonctionner ► **P.31**. La médiation sur le terrain, les sentiers d'interprétation, etc. sont un complément ou une alternative pour aller à la rencontre de visiteurs qui ne passent pas par un lieu d'accueil fermé.
- Penser l'interprétation du site à la fois pour les touristes, les visiteurs de proximité et les habitants avec plusieurs propositions de niveaux de lecture (offre pédagogique pour jeunes publics, curieux ou passionnés, propositions hors saison ou décalées dans les horaires, visites par petits groupes sur réservation, événementiel, outils dématérialisés...).
- Soigner l'offre touristique non marchande incite naturellement le visiteur à auto-réguler ses comportements et ses usages sur le site.
- Former des passeurs et renforcer la présence physique sur le terrain en période de forte fréquentation pour sensibiliser les visiteurs aux bons comportements tout comme au risque de verbalisation en cas de non-respect de la réglementation (Solutré-Pouilly-Vergisson, Camargue gardoise...).

L'interprétation au service de la stratégie globale d'accueil

GRAND SITE DE FRANCE CAP D'ERQUY - CAP FRÉHEL

Au nord de la Bretagne, entre la baie de Saint-Brieuc et celle de Saint-Malo, la côte, tantôt rocheuse, sableuse ou ponctuée d'étendues de landes, s'avance dans la mer. Les couleurs changeantes, la dynamique des éléments naturels conjuguée à celle des activités humaines traditionnelles telles que la conchyliculture, la pêche, l'agriculture, l'exploitation des carrières de grès, offrent aux habitants et aux visiteurs un nouveau tableau à chaque saison.

POURQUOI ?

Figures emblématiques véhiculant l'image du territoire, les deux caps sont les premiers points de repère vus depuis la mer. Dès l'Opération Grand Site, plusieurs études de fréquentation menées par le Grand Site et la région Bretagne ont permis de constater une polarisation de la fréquentation touristique sur les sites littoraux des deux caps, avec des impacts environnementaux ou paysagers parfois marqués. Les observations soulignent aussi une faible valorisation du patrimoine naturel et culturel du Grand Site, des pics de fréquentation pendant la haute saison et des visiteurs diffusant peu sur le territoire ►CH.2. L'ensemble de ces constats incite le gestionnaire à réfléchir à une

stratégie globale d'interprétation au service d'un accueil de qualité, d'une visite apaisée et de la diffusion des flux dans l'espace, notamment en déplaçant l'intérêt vers d'autres lieux.

COMMENT ?

Pour répondre aux enjeux de fréquentation du territoire, le Grand Site intègre dans son projet de gestion les objectifs suivants :

- Sensibiliser les visiteurs à la valeur culturelle, naturelle et scientifique du Grand Site et aux activités humaines du territoire ;
- Renforcer la diffusion de recommandations de visite pour inciter à des comportements de moindre impact (respecter le balisage pour

FICHE D'IDENTITÉ

Gestionnaire : Syndicat Mixte du Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel

Fréquentation annuelle :
1,6 million visiteurs

Nombre d'habitants : 7 689

Superficie du Grand Site de France : 5 170 hectares



Les outils développés dans le cadre du schéma d'interprétation proposent aux visiteurs une découverte intime du Grand Site de France et de ses patrimoines, en dehors des sentiers battus. Ici, la besace d'activités ludiques du circuit de découverte de Mathurin et son livret d'interprétation.

QUELS ENSEIGNEMENTS ?

Les clés de réussite

- Des outils de mesure et de qualification de la fréquentation qui contribuent à identifier les besoins en interprétation ►CH.2.
- Un schéma d'interprétation incluant un état des lieux exhaustif du patrimoine et une stratégie de déploiement des différents outils cohérente pour le territoire sur le long terme.
- Des outils d'interprétation imaginés en concertation avec les habitants, ce qui favorise l'authenticité du récit, la transmission intergénérationnelle, un sentiment d'appartenance et l'acceptabilité du tourisme par les locaux.
- Des outils complémentaires qui consignent les règles et les recommandations de visite.

Les points de vigilance

- L'articulation entre les différents outils d'interprétation et d'autres outils contribuant à la transmission de l'esprit des lieux.
- Un travail d'animation du collectif d'habitants qui demande de la constance pour maintenir la mobilisation.

protéger la lande, proscrire la construction de cairns ou le prélèvement de galets qui accélèrent l'érosion des sols...);

- Inviter le visiteur à parcourir le Grand Site de France dans son ensemble de façon à mieux répartir la fréquentation dans l'espace, mais également dans le temps ;
- Améliorer les dispositifs d'accueil sur les sites très fréquentés et notamment sur le Cap Fréhel ;
- Soutenir l'économie, dynamiser les bourgs et valoriser les productions locales.

Pour répondre à ces mesures, le Grand Site s'engage en 2018 dans la réalisation d'un schéma d'interprétation qui, en s'appuyant sur un inventaire exhaustif et partagé de l'ensemble du patrimoine du Grand Site, vise l'émergence d'une vision stratégique et globale de la médiation culturelle du territoire, ainsi que sa traduction sur le terrain.

L'objectif est de révéler le patrimoine dans ses caractéristiques singulières et de faire prendre conscience de la valeur des lieux aux visiteurs. En améliorant la compréhension du Grand Site, cette démarche permet de sensibiliser les visiteurs à la nécessité de l'approcher en douceur, en plus de renforcer l'attractivité de certains lieux et d'en désengorger d'autres. Il s'agit donc d'œuvrer en faveur d'une offre de découverte du territoire plus cohérente et permettant une meilleure répartition des flux, une visite de meilleure qualité et une protection renforcée des sites. ►CH.7.

L'inventaire du patrimoine matériel et immatériel s'est notamment appuyé sur des ateliers participatifs avec les acteurs du patrimoine, institutions, associations et experts locaux. Il a donné lieu à un document de référence à l'intérieur duquel les patrimoines sont classés par thématiques et cartographiés : géologie, entités paysagères, patrimoine bâti, activités socio-économiques, circulations maritimes et terrestres ►CH.1/2. Le schéma d'interprétation comprend également une stratégie de déploiement des outils au service de l'interprétation sur le terrain. Dans un premier volet, il a permis d'acter la création de 4 sentiers d'interprétation, soit un par commune du Grand Site, d'ici 2025. Parcours ludiques destinés aux visiteurs de passage ou aux habitués du secteur, chaque sentier amène à prendre le temps de la découverte, à mettre tous ses sens en éveil pour percevoir la richesse des paysages et des milieux naturels grâce aux activités proposées, et à laisser aller son imagination pour plonger dans l'histoire

des lieux et de leurs habitants. Ces parcours sont systématiquement élaborés avec des habitants volontaires qui prennent part aux différentes étapes du projet (choix des thèmes à aborder, de l'itinéraire emprunté, des supports, ect.).

D'autres outils d'interprétation structurants sont en réflexion sur le territoire : deux Maisons de site, l'une au phare du Cap Fréhel, la seconde au cœur du port d'Erquy. Lieux d'accueil, de convergence, de sociabilisation, d'échanges et d'animation ouverts à tous les publics, elles inviteront à poursuivre la découverte du patrimoine (biodiversité terrestre et marine, paysages, activités humaines, signalisation maritime, filière pêche...).

Des lieux moins connus, comme le marais de l'Islet, constituent néanmoins des sites remarquables à l'échelle régionale, voire nationale, au regard de leur qualité paysagère, de leur richesse biologique et font aussi l'objet de projets d'interprétation.

Des outils à caractère informatif ou pédagogique renforcent également la qualité de l'accueil des visiteurs et contribuent à l'effort de gestion des flux :

- Un programme d'animations grand public sur la nature, le patrimoine et l'économie locale (visites de fermes, de la criée...);
- Un dépliant présentant les différents attraits du Grand Site ;
- Une brochure dédiée au Cap Fréhel présentant à la fois des conseils pratiques pour la visite, les richesses du site et des indications pour une visite plus respectueuse du site ;
- Un Vademecum et des éductours destinés aux acteurs du tourisme (offices de tourisme, hébergeurs, loueurs de vélos...) et partenaires du Grand Site en contact avec le public, visant à diffuser les principaux messages ►CH.1/9.

QUELLES SUITES ?

Le schéma d'interprétation est l'un des outils centraux du plan d'action du Grand Site. À terme, il permettra de disposer d'un maillage complet et cohérent dont chacun des points concernera un aspect de la "personnalité patrimoniale" du Grand Site de France. L'enjeu réside aussi dans la création ou le renforcement des liens entre les offres de découverte d'un site à un autre.

Ce travail de longue haleine nécessite une articulation fine avec les autres acteurs du territoire œuvrant dans le domaine de l'interprétation. La réflexion est donc amenée à se poursuivre collectivement et dans la durée.



EN SAVOIR PLUS

- www.grandsite-capserquyfrehel.com
- Guide pratique "La démarche paysagère dans les Grands Sites de France", Fiche pratique page 27 - RGSF - 2022

Des écovolontaires pour un accueil personnalisé sur le site

GRAND SITE DE FRANCE CIRQUE DE NAVACELLES

Le Cirque de Navacelles est le fruit du travail de la rivière Vis qui dessine un croissant de prairie fertile au centre duquel pointe le rocher de la vierge. Dès le Moyen Âge, les hommes mettent en culture ces terres, aménagent des terrasses et exploitent l'abondante ressource hydraulique des Moulins de la Foux.



FICHE D'IDENTITÉ

Gestionnaire : Syndicat Mixte pour le Grand Site de Navacelles

Fréquentation annuelle : 250 000 visiteurs

Nombre d'habitants : 1 700

Superficie du Grand Site de France : 46 163 hectares

Avant d'accueillir les visiteurs, les écovolontaires sont accompagnés dans leur découverte du Cirque de Navacelles qui leur est présenté dans toutes ses complexités. Ils sont en capacité de délivrer un message porteur de sens grâce à une connaissance aiguisée du territoire et au lien qu'ils ont personnellement tissé avec lui pendant quelques semaines.

POURQUOI ?

En haute saison touristique, plusieurs dégradations et incivilités sont relevées au cœur du Grand Site de France : déchets, feux, campings et stationnements sauvages... Pour pallier ces problématiques et constatant un manque dans l'accueil des visiteurs au niveau du hameau de Navacelles, situé au centre du méandre, le Syndicat Mixte développe à partir de 2012 un dispositif d'accueil d'écovolontaires.

COMMENT ?

Tous les ans et pendant les deux mois d'été, le Grand Site accueille deux équipes de jeunes bénévoles dont la principale mission consiste à accueillir et sensibiliser les visiteurs à la fragilité et à la richesse du site.

Ils assurent dans le hameau de Navacelles et sur les sentiers une médiation sur le patrimoine géologique, la biodiversité, les activités humaines et informent sur les enjeux environnementaux et la gestion du Grand Site de France.

Les écovolontaires apportent également des recommandations, des bonnes pratiques à adopter pendant sa visite et alertent sur les risques.

Ces bénévoles au profil d'étudiant dans les domaines de l'environnement, de l'écologie, du patrimoine ou de l'animation, viennent de toute la France donner leur temps et leur énergie au service d'un territoire protégé, pour des missions qui donnent du sens à leur parcours et à leur sensibilité.

Afin de leur proposer une immersion complète dans leurs missions et de leur donner les clés qui permettront de les assurer pleinement, ils sont intégralement pris en charge par le Syndicat Mixte du Grand Site de Navacelles. Différentes formations leur sont proposées dès leur arrivée, notamment grâce aux partenaires du Grand Site qui s'impliquent pleinement dans cet accueil :

- L'Office Français de la Biodiversité et les gardes nature du département les sensibilisent aux risques incendie et les forment à interpeller les randonneurs sur ce sujet ;

QUELS ENSEIGNEMENTS ?

Les clés de réussite

- Une volonté partagée des élus locaux d'accueillir avec générosité et dans la convivialité, des bénévoles qui s'investissent pour la préservation de leur territoire. Cette immersion forme des passeurs très mobilisés.
- L'implication des partenaires dans leur formation est primordiale pour délivrer toutes les clés d'interprétation et de sensibilisation et favoriser un tourisme apaisé.
- Un investissement peu coûteux (environ 7 000€/an) pour une équipe de gestion démultipliée au plus fort de la saison touristique.

Les points de vigilance

- Une attention à proposer un accueil de grande qualité à ces bénévoles, afin d'assurer leur mobilisation et que la notion d'hospitalité du territoire puisse aussi infuser dans leurs messages.
- Le souhait d'accueillir les écovolontaires de manière personnalisée représente un travail qui mobilise de manière importante sur l'année : recrutement, préparation des séjours, accompagnement, encadrement.

- Un archéologue de la DRAC leur transmet l'histoire géologique millénaire des Causses et des Gorges de la Vis ;
- L'animatrice Natura 2000 les initie à la faune et la flore locale, ainsi qu'aux complexités de mise en œuvre de cette protection ;
- Le CPIE les forme à animer une balade commentée dans le hameau et à s'en emparer pleinement pour personnaliser le contenu en fonction des visiteurs et de leur sensibilité personnelle.

Tout le territoire s'organise chaque été pour accueillir chaleureusement les jeunes écovolontaires. Ils sont logés en plein cœur du Grand Site, au sein du village de Vissec qui compte 56 habitants à l'année et qui s'est habitué à être revivifié chaque été par l'arrivée des bénévoles.

Le Syndicat Mixte leur met à disposition une voiture de fonction et l'auberge de Blandas, située au niveau de l'un des belvédères, leur prépare quotidiennement les repas.

À l'occasion de l'arrivée et du départ de chaque groupe, l'ensemble des élus du territoire et de l'équipe de gestion du Grand Site sont conviés autour d'un dîner visant à apprendre à les connaître, échanger sur le territoire et leur souhaiter la bienvenue.

Postés à l'entrée du hameau, les écovolontaires disposent d'un stand qui fournit les informations touristiques, le programme d'animations du territoire, les cartes du Grand Site et des itinéraires de randonnée... Du matériel pédagogique leur est mis à disposition pour aiguïser la curiosité des visiteurs et servir de support aux messages de sensibilisation (boîte naturaliste révélant la biodiversité présente sur site, photographies...).

Idéalement situé pour veiller au bon fonctionnement des navettes gratuites proposées en été, cet accueil posté est aussi un point de départ pour les visites guidées du hameau proposées par les écovolontaires.

Ils réalisent également des maraudes quotidiennes sur les sentiers de randonnée, pendant lesquelles ils ramassent les déchets sauvages, relèvent et font disparaître les places à feux, vont à la rencontre des marcheurs pour les éveiller à la fragilité du site et à la conduite à tenir pour sa préservation. Identifiables facilement, ils sont un repère pour les visiteurs qui se tournent aisément vers eux, notamment en cas d'accident.

Le dispositif des écovolontaires assiste le Syndicat Mixte depuis 11 ans dans une meilleure gestion de la fréquentation. Il vient compléter l'organisation de l'accueil au niveau des deux belvédères de part et

d'autre du Cirque ►P.32, accompagne la rupture de charge et la découverte globale du Grand Site de France et permet d'assurer une veille dans le cœur fréquenté afin de mieux gérer les visiteurs. Bien qu'il s'adresse aux visiteurs en premier lieu, le dispositif prévoit également des missions de récolte de données pour alimenter l'observatoire de la fréquentation ►CH.2. En effet, les bénévoles contribuent au suivi de la fréquentation en effectuant des comptages journaliers sur certains sites clés qui permettent de mesurer la saturation des équipements. Ils aident à comprendre les comportements des visiteurs au plus fort de la saison et leurs observations alimentent les pistes d'amélioration pour l'année suivante.

"Les écovolontaires sont vraiment une bonne initiative. Cela permet de montrer aux visiteurs des gens vraiment impliqués, qui ne sont pas juste là pour faire la "police" ou au contraire pour le tourisme.

Il y a vraiment un côté polyvalent. On en ressort avec des idées nouvelles, plein de rencontres et une autre vision de toute la partie immergée de l'organisation du Grand Site."

Annabelle, écovolontaire en 2022.

QUELLES SUITES ?

L'engouement autour de la présence de jeunes médiateurs de terrain fait l'unanimité, tant auprès des visiteurs que des partenaires du Grand Site. Cette présence in situ est considérée comme primordiale et très précieuse pour maîtriser la fréquentation en période de pic estival. Le dispositif est appelé à se poursuivre pour de nombreuses années.

Chaque année, les écovolontaires imaginent de nouvelles animations visant à enrichir la médiation et faciliter le contact avec les publics (escape game naturaliste, jeu de sept familles...). Cette inventivité dans l'appropriation du discours inspire le gestionnaire du site et ses partenaires à poursuivre le développement des outils et moyens d'interprétation.

Lauréat du Programme Avenir Montagne Mobilités, le Grand Site de France a renforcé ce dispositif par celui du volontariat territorial en administration (VTA) proposé par l'ANCT, qui permet aux collectivités des zones rurales de bénéficier des compétences de jeunes diplômés au service de l'ingénierie de leurs projets, le temps d'une mission d'un an environ. Le Grand Site de France a ainsi pu renforcer sa stratégie de gestion de la fréquentation et de mobilités douces ►CH.6.



EN SAVOIR PLUS

www.cirquenavacelles.com

Des dispositifs hors les murs pour aller à la rencontre des visiteurs et des habitants

↘ Accueillir dès l'arrivée au Barrage de Bimont - Concors-Sainte-Victoire

Le parking de Bimont accueille 260 000 visiteurs et connaît d'importants pics de fréquentation. Pour orienter les visiteurs dès leur arrivée, l'accueil a été renforcé en ce point stratégique. Sur le parking, l'absence de délimitations conduit à un stationnement anarchique qui limite sa capacité d'accueil ►CH.5. En place d'un aménagement ou d'un marquage qui ne concernerait, in fine, que quelques jours de l'année, le choix s'est porté sur le recours à du personnel pour coordonner le placement des véhicules. Les agents accompagnent et optimisent le stationnement, proposent des conseils adaptés aux spécificités des visiteurs

(sportifs matinaux, randonneurs, familles, pique-niques, balades, motos, vans aménagés, camping-car...), alertent les promeneurs mal équipés et assurent également la propreté des abords.



Au parking de Bimont, la présence humaine a permis de gagner en sobriété d'aménagement, de réduire le stationnement sauvage et d'optimiser la capacité d'accueil. D'une capacité théorique de 340 places, l'étude de fréquentation a révélé des débordements réguliers du parking, lorsqu'en moyenne, 247 véhicules y sont stationnés.

↘ Une Maison de site itinérante pour aller à la rencontre des visiteurs et des habitants - Falaises d'Étretat - Côte d'Albâtre



Lancée dans le cadre du groupe de travail "mobilités et préparation de la saison touristique" ►P.14, la camionnette "Grand Sit'info" parcourt le vaste territoire du Grand Site pour faire connaître la démarche, partager les bonnes pratiques et informer les visiteurs comme les riverains, de l'offre de mobilités douces. Les animateurs informent sur les paysages et les bons gestes à adopter pour respecter l'environnement, le patrimoine et les autres usagers, tels que les agriculteurs. La Maison de site traverse les communes du Grand Site et assure une présence aussi bien au sein des campings que lors d'événements et marchés locaux. En effet, elle vise également à aller à la rencontre des habitants, à répondre à leurs interrogations et à échanger sur les projets du territoire et le programme d'actions du Grand Site.

↘ Une cabane à Port-des-Barques pour se rendre sur l'Île Madame en toute sécurité

Sur le Grand Site de France Estuaire de la Charente - Arsenal de Rochefort, l'accès à l'Île Madame est submersible. Depuis 2022, un point d'information ouvert de mi-juin à mi-septembre sensibilise les visiteurs aux enjeux environnementaux, aux horaires des marées et invite à laisser sa voiture sur le continent. Les visiteurs témoignent d'un accueil de qualité et d'un sentiment rassurant du fait de la présence humaine. Cette action constitue l'une des étapes préalables à un programme de réhabilitation et de régulation des flux plus ambitieux.



Autres ressources

Agence Nationale de la Cohésion des Territoire

- Site internet et "projétothèque" de l'ANCT
- Conseil national de la montagne 2023. Dossier de presse - Février 2023
- Cartographie interactive des projets financés Avenir Montagnes Investissement 2021-2022.
- Webinaire "Comment gérer durablement la fréquentation de paysages et sites très attractifs : l'exemple des Grands Sites de France" organisé dans le cadre du Programme Avenir Montagnes avec le RGSF - 12 juillet 2022
- Webinaire "Comment gérer une fréquentation touristique respectueuse de la biodiversité en zone de montagne ?" organisé dans le cadre du Programme Avenir Montagnes avec la Fédération des Parcs naturels régionaux de France - 12 janvier 2023

Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires

- Site internet du Ministère sur la politique des sites
- SITE, Système d'Information sur les sites et Territoires d'Exception
- Guide "Insertion paysagère des campings existants en site classé" en partenariat avec la Fédération nationale de l'hôtellerie de plein air - 2020

Banque des Territoires - Caisse des Dépôts

- Site internet et Blog de la CDC
- Guide "Compter les flux, comprendre les déplacements dans les territoires : Panorama des solutions numériques" - 2021
- Guide "Biodiv' 2050 : D'un tourisme de masse vers un tourisme durable : la biodiversité, opportunité de restructuration des filières" - 2021

Atout France

- Plateforme de ressources France Tourisme Durable (à venir)

Acteurs du Tourisme durable

- Site internet d'ATD
- Guide "Mesurer autrement sa performance touristique : guide méthodologique sur les indicateurs d'une destination durable" - 2021
- Livre Blanc "Tourisme et changement climatique, un enjeu local et mondial" - 2020

Office français de la biodiversité

- Site internet de l'OFB
- Recueil d'expérience sur la gestion de la fréquentation post-covid dans les espaces naturels français - 2022
- Webinaire "La communication engageante : présentation et retours d'expériences des espaces naturels" - 23 mai 2022

Fédération des Parcs naturels régionaux de France

- Site internet et centre de ressources de la FPNRF

ADN Tourisme

- Manifeste pour un tourisme responsable : 10 engagements d'ADN Tourisme - 2021

ADEME

- Bilan des émissions de gaz à effet de serre du secteur du tourisme en France - 2021
- Tourisme durable : 20 mesures pour une transition de la 1^{ère} destination touristique mondiale - 2020

Mais aussi

- Sites internet de la Fédération Française de Randonnée Pédestre, du Conservatoire du littoral, du Réseau des Espaces valléens, de la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels, des Réserves Naturelles Nationales, de l'IREST et de la Chaire Unesco "Culture, Tourisme et Développement".
- Site internet et ressource du projet speciAlps2
- Rivages de France : Guide pour la maîtrise de la fréquentation – 2023
- Les sciences comportementales et le nudge : Quel potentiel pour une meilleure gestion des flux touristiques ? (2021) : AVITEM (Agence des Villes et Territoires Méditerranéens Durables).
- Podcasts issus de la journée d'étude "Patrimoines au défi de l'hyper-fréquentation" organisée par l'Institut National du Patrimoine
- Simon Jolivet. La police de l'accès aux espaces protégés. Ordre public écologique et politique des "petits pas". Droit administratif, 2021, 111, pp.étude 15. hal-03423101
- Tourisme, nouveaux paradigmes (2022) : Rémy Oudghiri, Maider Darricau, Thomas Lamand et al. Urbanisme, n° 426, juillet-août 2022
- Étude "Les vacances des Français" de l'IFOP, UNAT et de l'Alliance France tourisme – 2022

Méthodologie

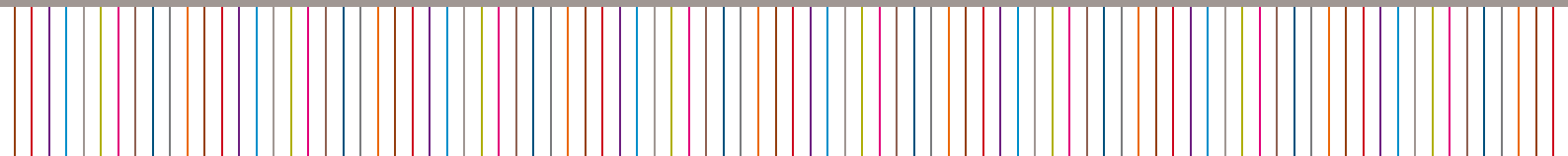
Réalisé par le Réseau des Grands Sites de France, ce guide s'appuie sur :

- Les outils et publications du RGSF en matière de tourisme.
- Un recensement des actions mises en œuvre par les Grands Sites de France.
- Des entretiens auprès des sites pour alimenter les fiches pratiques.
- Un eductour réalisé du 11 au 13 mai 2022 sur le Grand Site de France Massif du Canigó
- Le bilan de l'expérimentation du compagnonnage réalisé entre le Grand Site de France Massif du Canigó et le Bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco "Phare de Cordouan" pour un transfert d'expérience sur la gestion de la fréquentation.

Sa réalisation a été conduite dans le cadre d'un comité de pilotage composé de :

- Simone Saillant, Marie-Luce Ghib et Juliette Conrad, Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires
- Marie Fauré et Eric Guilpart, Caisse des Dépôts
- Hélène Machart et Pauline Blanchart, Direction Générale des Entreprises
- Isabelle Poulet, Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires
- Betty Rech et Christophe De Chassey, Atout France
- Christophe Marchais, ADN Tourisme
- Stéphane Adam, Fédération des Parcs Régionaux de France et Laura Léotoing, IPAMAC
- Laurence Chabanis, Office Français de la Biodiversité
- Chloé Campo-De Montauzon, Association des biens français du patrimoine mondial
- Ophélie Roy, Phare de Cordouan, Bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco
- Amandine Southon, Comité Régional du Tourisme de Nouvelle-Aquitaine
- Gérard Ruiz, Association Nationale des Élus du Littoral
- Anne-Lise Olivier, Acteurs du Tourisme Durable
- Florian Chardon, Grand Site de France Massif du Canigó
- Mathieu Battais, Projet Grand Site de France Cirque de Sixt-Fer-à-Cheval
- Elsa Bonnafous, Projet Grand Site de France Salagou - Cirque de Mourèze
- Estelle Clément, Projet Grand Site de France Falaises d'Étretat - Côte d'Albâtre
- Soline Archambault, Lydiane Estève et Marika Arabi-Onnela, Réseau des Grands Sites de France

Nous remercions vivement toutes les personnes qui ont contribué à cette publication.



99 rue de Vaugirard - 75006 Paris - T : + 33 (0)1 48 74 39 29
contact@grandsitedefrance.com - www.grandsitedefrance.com



LE RÉSEAU DES GRANDS SITES DE FRANCE EST SOUTENU PAR



POUR SES ACTIVITÉS INTERNATIONALES,
LE RÉSEAU EST SOUTENU PAR



ANCT Réseau des Grands Sites de France • Impression 2024 • Crédits photos: P1: Julien Gault - P8: Amélie Annot, Madame Orielle - P11: CLODO / SMCGS - P12: CCMH - P14, 63, 69: Syndicat Mixte Grand Site Fidoises d'Entre-Côte d'Albâtre - P17: Inceat P1 France - P17, 41: SMCGS Saragou - Crique de Mourzeu - CG34 - P21: Affluents - P22: Biborec Antoine Mollat - P27, 28: Syndicat Mixte de la Grande Dune du Plot - P45: Syndicat d'Études de la Vallée de la Grande Dune du Plot - P46: Pierre Lecoq - P47: Crique de Mourzeu - P48: Crique de Mourzeu - P49: Crique de Mourzeu - P50: Franck Hertz - P51: P52: P53: P54: P55: P56: P57: P58: P59: P60: P61: P62: P63: P64: P65: P66: P67: P68: P69: P70: P71: P72: P73: P74: P75: P76: P77: P78: P79: P80: P81: P82: P83: P84: P85: P86: P87: P88: P89: P90: P91: P92: P93: P94: P95: P96: P97: P98: P99: P100: P101: P102: P103: P104: P105: P106: P107: P108: P109: P110: P111: P112: P113: P114: P115: P116: P117: P118: P119: P120: P121: P122: P123: P124: P125: P126: P127: P128: P129: P130: P131: P132: P133: P134: P135: P136: P137: P138: P139: P140: P141: P142: P143: P144: P145: P146: P147: P148: P149: P150: P151: P152: P153: P154: P155: P156: P157: P158: P159: P160: P161: P162: P163: P164: P165: P166: P167: P168: P169: P170: P171: P172: P173: P174: P175: P176: P177: P178: P179: P180: P181: P182: P183: P184: P185: P186: P187: P188: P189: P190: P191: P192: P193: P194: P195: P196: P197: P198: P199: P200: P201: P202: P203: P204: P205: P206: P207: P208: P209: P210: P211: P212: P213: P214: P215: P216: P217: P218: P219: P220: P221: P222: P223: P224: P225: P226: P227: P228: P229: P230: P231: P232: P233: P234: P235: P236: P237: P238: P239: P240: P241: P242: P243: P244: P245: P246: P247: P248: P249: P250: P251: P252: P253: P254: P255: P256: P257: P258: P259: P260: P261: P262: P263: P264: P265: P266: P267: P268: P269: P270: P271: P272: P273: P274: P275: P276: P277: P278: P279: P280: P281: P282: P283: P284: P285: P286: P287: P288: P289: P290: P291: P292: P293: P294: P295: P296: P297: P298: P299: P300: P301: P302: P303: P304: P305: P306: P307: P308: P309: P310: P311: P312: P313: P314: P315: P316: P317: P318: P319: P320: P321: P322: P323: P324: P325: P326: P327: P328: P329: P330: P331: P332: P333: P334: P335: P336: P337: P338: P339: P340: P341: P342: P343: P344: P345: P346: P347: P348: P349: P350: P351: P352: P353: P354: P355: P356: P357: P358: P359: P360: P361: P362: P363: P364: P365: P366: P367: P368: P369: P370: P371: P372: P373: P374: P375: P376: P377: P378: P379: P380: P381: P382: P383: P384: P385: P386: P387: P388: P389: P390: P391: P392: P393: P394: P395: P396: P397: P398: P399: P400: P401: P402: P403: P404: P405: P406: P407: P408: P409: P410: P411: P412: P413: P414: P415: P416: P417: P418: P419: P420: P421: P422: P423: P424: P425: P426: P427: P428: P429: P430: P431: P432: P433: P434: P435: P436: P437: P438: P439: P440: P441: P442: P443: P444: P445: P446: P447: P448: P449: P450: P451: P452: P453: P454: P455: P456: P457: P458: P459: P460: P461: P462: P463: P464: P465: P466: P467: P468: P469: P470: P471: P472: P473: P474: P475: P476: P477: P478: P479: P480: P481: P482: P483: P484: P485: P486: P487: P488: P489: P490: P491: P492: P493: P494: P495: P496: P497: P498: P499: P500: P501: P502: P503: P504: P505: P506: P507: P508: P509: P510: P511: P512: P513: P514: P515: P516: P517: P518: P519: P520: P521: P522: P523: P524: P525: P526: P527: P528: P529: P530: P531: P532: P533: P534: P535: P536: P537: P538: P539: P540: P541: P542: P543: P544: P545: P546: P547: P548: P549: P550: P551: P552: P553: P554: P555: P556: P557: P558: P559: P560: P561: P562: P563: P564: P565: P566: P567: P568: P569: P570: P571: P572: P573: P574: P575: P576: P577: P578: P579: P580: P581: P582: P583: P584: P585: P586: P587: P588: P589: P590: P591: P592: P593: P594: P595: P596: P597: P598: P599: P600: P601: P602: P603: P604: P605: P606: P607: P608: P609: P610: P611: P612: P613: P614: P615: P616: P617: P618: P619: P620: P621: P622: P623: P624: P625: P626: P627: P628: P629: P630: P631: P632: P633: P634: P635: P636: P637: P638: P639: P640: P641: P642: P643: P644: P645: P646: P647: P648: P649: P650: P651: P652: P653: P654: P655: P656: P657: P658: P659: P660: P661: P662: P663: P664: P665: P666: P667: P668: P669: P670: P671: P672: P673: P674: P675: P676: P677: P678: P679: P680: P681: P682: P683: P684: P685: P686: P687: P688: P689: P690: P691: P692: P693: P694: P695: P696: P697: P698: P699: P700: P701: P702: P703: P704: P705: P706: P707: P708: P709: P710: P711: P712: P713: P714: P715: P716: P717: P718: P719: P720: P721: P722: P723: P724: P725: P726: P727: P728: P729: P730: P731: P732: P733: P734: P735: P736: P737: P738: P739: P740: P741: P742: P743: P744: P745: P746: P747: P748: P749: P750: P751: P752: P753: P754: P755: P756: P757: P758: P759: P760: P761: P762: P763: P764: P765: P766: P767: P768: P769: P770: P771: P772: P773: P774: P775: P776: P777: P778: P779: P780: P781: P782: P783: P784: P785: P786: P787: P788: P789: P790: P791: P792: P793: P794: P795: P796: P797: P798: P799: P800: P801: P802: P803: P804: P805: P806: P807: P808: P809: P810: P811: P812: P813: P814: P815: P816: P817: P818: P819: P820: P821: P822: P823: P824: P825: P826: P827: P828: P829: P830: P831: P832: P833: P834: P835: P836: P837: P838: P839: P840: P841: P842: P843: P844: P845: P846: P847: P848: P849: P850: P851: P852: P853: P854: P855: P856: P857: P858: P859: P860: P861: P862: P863: P864: P865: P866: P867: P868: P869: P870: P871: P872: P873: P874: P875: P876: P877: P878: P879: P880: P881: P882: P883: P884: P885: P886: P887: P888: P889: P890: P891: P892: P893: P894: P895: P896: P897: P898: P899: P900: P901: P902: P903: P904: P905: P906: P907: P908: P909: P910: P911: P912: P913: P914: P915: P916: P917: P918: P919: P920: P921: P922: P923: P924: P925: P926: P927: P928: P929: P930: P931: P932: P933: P934: P935: P936: P937: P938: P939: P940: P941: P942: P943: P944: P945: P946: P947: P948: P949: P950: P951: P952: P953: P954: P955: P956: P957: P958: P959: P960: P961: P962: P963: P964: P965: P966: P967: P968: P969: P970: P971: P972: P973: P974: P975: P976: P977: P978: P979: P980: P981: P982: P983: P984: P985: P986: P987: P988: P989: P990: P991: P992: P993: P994: P995: P996: P997: P998: P999: P1000: P1001: P1002: P1003: P1004: P1005: P1006: P1007: P1008: P1009: P1010: P1011: P1012: P1013: P1014: P1015: P1016: P1017: P1018: P1019: P1020: P1021: P1022: P1023: P1024: P1025: P1026: P1027: P1028: P1029: P1030: P1031: P1032: P1033: P1034: P1035: P1036: P1037: P1038: P1039: P1040: P1041: P1042: P1043: P1044: P1045: P1046: P1047: P1048: P1049: P1050: P1051: P1052: P1053: P1054: P1055: P1056: P1057: P1058: P1059: P1060: P1061: P1062: P1063: P1064: P1065: P1066: P1067: P1068: P1069: P1070: P1071: P1072: P1073: P1074: P1075: P1076: P1077: P1078: P1079: P1080: P1081: P1082: P1083: P1084: P1085: P1086: P1087: P1088: P1089: P1090: P1091: P1092: P1093: P1094: P1095: P1096: P1097: P1098: P1099: P1100: P1101: P1102: P1103: P1104: P1105: P1106: P1107: P1108: P1109: P1110: P1111: P1112: P1113: P1114: P1115: P1116: P1117: P1118: P1119: P1120: P1121: P1122: P1123: P1124: P1125: P1126: P1127: P1128: P1129: P1130: P1131: P1132: P1133: P1134: P1135: P1136: P1137: P1138: P1139: P1140: P1141: P1142: P1143: P1144: P1145: P1146: P1147: P1148: P1149: P1150: P1151: P1152: P1153: P1154: P1155: P1156: P1157: P1158: P1159: P1160: P1161: P1162: P1163: P1164: P1165: P1166: P1167: P1168: P1169: P1170: P1171: P1172: P1173: P1174: P1175: P1176: P1177: P1178: P1179: P1180: P1181: P1182: P1183: P1184: P1185: P1186: P1187: P1188: P1189: P1190: P1191: P1192: P1193: P1194: P1195: P1196: P1197: P1198: P1199: P1200: P1201: P1202: P1203: P1204: P1205: P1206: P1207: P1208: P1209: P1210: P1211: P1212: P1213: P1214: P1215: P1216: P1217: P1218: P1219: P1220: P1221: P1222: P1223: P1224: P1225: P1226: P1227: P1228: P1229: P1230: P1231: P1232: P1233: P1234: P1235: P1236: P1237: P1238: P1239: P1240: P1241: P1242: P1243: P1244: P1245: P1246: P1247: P1248: P1249: P1250: P1251: P1252: P1253: P1254: P1255: P1256: P1257: P1258: P1259: P1260: P1261: P1262: P1263: P1264: P1265: P1266: P1267: P1268: P1269: P1270: P1271: P1272: P1273: P1274: P1275: P1276: P1277: P1278: P1279: P1280: P1281: P1282: P1283: P1284: P1285: P1286: P1287: P1288: P1289: P1290: P1291: P1292: P1293: P1294: P1295: P1296: P1297: P1298: P1299: P1300: P1301: P1302: P1303: P1304: P1305: P1306: P1307: P1308: P1309: P1310: P1311: P1312: P1313: P1314: P1315: P1316: P1317: P1318: P1319: P1320: P1321: P1322: P1323: P1324: P1325: P1326: P1327: P1328: P1329: P1330: P1331: P1332: P1333: P1334: P1335: P1336: P1337: P1338: P1339: P1340: P1341: P1342: P1343: P1344: P1345: P1346: P1347: P1348: P1349: P1350: P1351: P1352: P1353: P1354: P1355: P1356: P1357: P1358: P1359: P1360: P1361: P1362: P1363: P1364: P1365: P1366: P1367: P1368: P1369: P1370: P1371: P1372: P1373: P1374: P1375: P1376: P1377: P1378: P1379: P1380: P1381: P1382: P1383: P1384: P1385: P1386: P1387: P1388: P1389: P1390: P1391: P1392: P1393: P1394: P1395: P1396: P1397: P1398: P1399: P1400: P1401: P1402: P1403: P1404: P1405: P1406: P1407: P1408: P1409: P1410: P1411: P1412: P1413: P1414: P1415: P1416: P1417: P1418: P1419: P1420: P1421: P1422: P1423: P1424: P1425: P1426: P1427: P1428: P1429: P1430: P1431: P1432: P1433: P1434: P1435: P1436: P1437: P1438: P1439: P1440: P1441: P1442: P1443: P1444: P1445: P1446: P1447: P1448: P1449: P1450: P1451: P1452: P1453: P1454: P1455: P1456: P1457: P1458: P1459: P1460: P1461: P1462: P1463: P1464: P1465: P1466: P1467: P1468: P1469: P1470: P1471: P1472: P1473: P1474: P1475: P1476: P1477: P1478: P1479: P1480: P1481: P1482: P1483: P1484: P1485: P1486: P1487: P1488: P1489: P1490: P1491: P1492: P1493: P1494: P1495: P1496: P1497: P1498: P1499: P1500: P1501: P1502: P1503: P1504: P1505: P1506: P1507: P1508: P1509: P1510: P1511: P1512: P1513: P1514: P1515: P1516: P1517: P1518: P1519: P1520: P1521: P1522: P1523: P1524: P1525: P1526: P1527: P1528: P1529: P1530: P1531: P1532: P1533: P1534: P1535: P1536: P1537: P1538: P1539: P1540: P1541: P1542: P1543: P1544: P1545: P1546: P1547: P1548: P1549: P1550: P1551: P1552: P1553: P1554: P1555: P1556: P1557: P1558: P1559: P1560: P1561: P1562: P1563: P1564: P1565: P1566: P1567: P1568: P1569: P1570: P1571: P1572: P1573: P1574: P1575: P1576: P1577: P1578: P1579: P1580: P1581: P1582: P1583: P1584: P1585: P1586: P1587: P1588: P1589: P1590: P1591: P1592: P1593: P1594: P1595: P1596: P1597: P1598: P1599: P1600: P1601: P1602: P1603: P1604: P1605: P1606: P1607: P1608: P1609: P1610: P1611: P1612: P1613: P1614: P1615: P1616: P1617: P1618: P1619: P1620: P1621: P1622: P1623: P1624: P1625: P1626: P1627: P1628: P1629: P1630: P1631: P1632: P1633: P1634: P1635: P1636: P1637: P1638: P1639: P1640: P1641: P1642: P1643: P1644: P1645: P1646: P1647: P1648: P1649: P1650: P1651: P1652: P1653: P1654: P1655: P1656: P1657: P1658: P1659: P1660: P1661: P1662: P1663: P1664: P1665: P1666: P1667: P1668: P1669: P1670: P1671: P1672: P1673: P1674: P1675: P1676: P1677: P1678: P1679: P1680: P1681: P1682: P1683: P1684: P1685: P1686: P1687: P1688: P1689: P1690: P1691: P1692: P1693: P1694: P1695: P1696: P1697: P1698: P1699: P1700: P1701: P1702: P1703: P1704: P1705: P1706: P1707: P1708: P1709: P1710: P1711: P1712: P1713: P1714: P1715: P1716: P1717: P1718: P1719: P1720: P1721: P1722: P1723: P1724: P1725: P1726: P1727: P1728: P1729: P1730: P1731: P1732: P1733: P1734: P1735: P1736: P1737: P1738: P1739: P1740: P1741: P1742: P1743: P1744: P1745: P1746: P1747: P1748: P1749: P1750: P1751: P1752: P1753: P1754: P1755: P1756: P1757: P1758: P1759: P1760: P1761: P1762: P1763: P1764: P1765: P1766: P1767: P1768: P1769: P1770: P1771: P1772: P1773: P1774: P1775: P1776: P1777: P1778: P1779: P1780: P1781: P1782: P1783: P1784: P1785: P1786: P1787: P1788: P1789: P1790: P1791: P1792: P1793: P1794: P1795: P1796: P1797: P1798: P1799: P1800: P1801: P1802: P1803: P1804: P1805: P1806: P1807: P1808: P1809: P1810: P1811: P1812: P1813: P1814: P1815: P1816: P1817: P1818: P1819: P1820: P1821: P1822: P1823: P1824: P1825: P1826: P1827: P1828: P1829: P1830: P1831: P1832: P1833: P1834: P1835: P1836: P1837: P1838: P1839: P1840: P1841: P1842: P1843: P1844: P1845: P1846: P1847: P1848: P1849: P1850: P1851: P1852: P1853: P1854: P1855: P1856: P1857: P1858: P1859: P1860: P1861: P1862: P1863: P1864: P1865: P1866: P1867: P1868: P1869: P1870: P1871: P1872: P1873: P1874: P1875: P1876: P1877: P1878: P1879: P1880: P1881: P1882: P1883: P1884: P1885: P1886: P1887: P1888: P1889: P1890: P1891: P1892: P1893: P1894: P1895: P1896: P1897: P1898: P1899: P1900: P1901: P1902: P1903: P1904: P1905: P1906: P1907: P1908: P1909: P1910: P1911: P1912: P1913: P1914: P1915: P1916: P1917: P1918: P1919: P1920: P1921: P1922: P1923: P1924: P1925: P1926: P1927: P1928: P1929: P1930: P1931: P1932: P1933: P1934: P1935: P1936: P1937: P1938: P1939: P1940: P1941: P1942: P1943: P1944: P1945: P1946: P1947: P1948: P1949: P1950: P1951: P1952: P1953: P1954: P1955: P1956: P1957: P1958: P1959: P1960: P1961: P1962: P1963: P1964: P1965: P1966: P1967: P1968: P1969: P1970: P1971: P1972: P1973: P1974: P1975: P1976: P1977: P1978: P1979: P1980: P1981: P1982: P1983: P1984: P1985: P1986: P1987: P1988: P1989: P1990: P1991: P1992: P1993: P1994: P1995: P1996: P1997: P1998: P1999: P2000: P2001: P2002: P2003: P2004: P2005: P2006: P2007: P2008: P2009: P2010: P2011: P2012: P2013: P2014: P2015: P2016: P2017: P2018: P2019: P2020: P2021: P2022: P2023: P2024: P2025: P2026: P2027: P2028: P2029: P2030: P2031: P2032: P2033: P2034: P2035: P2036: P2037: P2038: P2039: P2040: P2041: P2042: P2043: P2044: P2045: P2046: P2047: P2048: P2049: P2050: P2051: P2052: P2053: P2054: P2055: P2056: P2057: P2058: P2059: P2060: P2061: P2062: P2063: P2064: P2065: P2066: P2067: P2068: P2069: P2070: P2071: P2072: P2073: P2074: P2075: P2076: P2077: P2078: P2079: P2080: P2081: P2082: P2083: P2084: P2085: P2086: P2087: P2088: P2089: P2090: P2091: P2092: P2093: P2094: P2095: P2096: P2097: P2098: P2099: P2100: P2101: P2102: P2103: P2104: P2105: P2106: P2107: P2108: P2109: P2110: P2111: P2112: P2113: P2114: P2115: P2116: P2117: P2118: P2119: P2120: P2121: P2122: P2123: P2124: P2125: P2126: P2127: P2128: P2129: P2130: P2131: P2132: P2133: P2134: P2135: P2136: P2137: P2138: P2139: P2140: P2141: P2142: P2143: P2144: P2145: P